

## ORDRE DU JOUR

214<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

27 mai 2022 | 8 h 30 – 16 h 30 (HE)

Réunion hybride

En personne : Hôtel Sheraton, Toronto (Ontario)

En mode virtuel : Les informations de connexion à Zoom seront bientôt communiquées

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil de risques](#) | [Plan stratégique](#)

<b>1.</b>	<b>Ouverture</b>
	<b>1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour</b> – D. Chui (pages 1 à 3) <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i>
	<b>1.2 Déclaration de conflit d'intérêts</b> (pages 5 à 6)
	<b>1.3 Examen de la réunion précédente</b> – D. Chui (pages 7 à 8) a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil
<b>2.</b>	<b>Rapports de la direction</b>
	<b>2.1 Rapport du président</b> – D. Chui (page 9)
	<b>2.2 Rapport du chef de la direction</b> – G. McDonald (compte rendu verbal)
	<b>2.3 Rapport intermédiaire de rendement stratégique au conseil - T1</b> – G. McDonald (pages 10 à 21)
	<b>2.4 Rapport de consultation</b> – K. Baig (pages 22 à 25)
	<b>2.5 Rapport du Groupe des chefs de direction</b> – L. Daborn (compte rendu verbal, avec diapositives à l'appui)
	<b>2.6 Rapport du Groupe des présidents</b> – K. Hogan (compte rendu verbal, avec diapositives à l'appui)
<b>3.</b>	<b>Ordre du jour de consentement</b>
	Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré. <i>QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.4) soient approuvées au moyen d'une seule motion.</i>
	<b>3.1 Approbation des procès-verbaux</b> (pages 26 à 39) a) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 25 février 2022 soit approuvé.</i> b) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 6 avril 2022 soit approuvé.</i>
	<b>3.2 Énoncés de principe nationaux</b> (pages 40 à 53) a) <i>Que le nouvel énoncé de principe suivant soit approuvé :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Rôle des ingénieurs dans la construction d'un Canada sécuritaire et résilient</i></li> </ul> b) <i>Que l'énoncé de principe actualisé suivant soit approuvé :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Approvisionnement</i></li> </ul>
	<b>3.3 Nominations au BCAPG</b> (pages 54 à 56) <i>QUE les nominations suivantes au BCAPG soient approuvées pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025 :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Waguih ElMaraghy, membre hors cadre (deuxième mandat)</i></li> <li>• <i>Ray Gosine, membre hors cadre (troisième mandat)</i></li> <li>• <i>John Allen Stewart, membre hors cadre (deuxième mandat)</i></li> <li>• <i>Nicholas Krouglicof, représentant de la région de l'Atlantique (nouveau membre)</i></li> <li>• <i>Diane Kennedy, membre hors cadre (nouvelle membre)</i></li> </ul>
	<b>3.4 Nominations au BCCAG</b> (pages 57 à 58) <i>QUE les nominations suivantes au BCCAG soient approuvées pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025 :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nadia Lehoux, représentante du Québec (deuxième mandat)</i></li> <li>• <i>Ian Sloman, représentant de la Saskatchewan et du Manitoba (troisième mandat)</i></li> </ul>

<b>4.</b>	<b>Affaires/décisions du conseil</b>	
	<b>4.1 Processus d’approbation des hypothèses budgétaires</b> – N. Hill (pages 59 à 62) <i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité FAGR, approuve le processus d’approbation des hypothèses budgétaires.</i>	
	<b>4.2 Révision des politiques du conseil</b> – M. Wrinch (pages 63 à 116) <i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve les politiques révisées suivantes :</i>	
	<i>i. 6.9, BCAPG</i>	<i>iii. 7.2, Liens du conseil avec la FCEG</i>
	<i>ii. 6.10, BCCAG</i>	<i>iv 7.3, Liens du conseil avec DDIC</i>
	<b>4.3 Rapport sur l’évaluation du conseil</b> – J. Boudreau (pages 117 à 125)	
<b>5.</b>	<b>Rapports annuels</b>	
	<b>5.1 BCAPG et compte rendu sur les préoccupations de Doyennes et doyens d’ingénierie Canada</b> – P. G. Lafleur (pages 126 à 129 et diapositives)	
	<b>5.2 BCCAG</b> – F. George (pages 130 à 131 et diapositives)	
	<b>5.3 Comité FAGR</b> - N. Hill (pages 132 à 133 et diapositives)	
	<b>5.4 Comité sur la gouvernance</b> – M. Wrinch (pages 134 à 135 et diapositives)	
	<b>5.5 Comité RH</b> – J. Boudreau (pages 136 à 138 et diapositives)	
	<b>5.6 Championne 30 en 30 du conseil</b> – K. Reid (pages 139 à 141 et diapositives)	
	<b>5.7 Liste des organisations partenaires</b> – G. McDonald (pages 142 à 153 et diapositives)	
	<b>5.8 Le point sur le Défi 50-30</b> – G. McDonald (pages 154 à 155 et diapositives)	
<b>6.</b>	<b>Comptes rendus annuels des parties prenantes</b>	
	<b>6.1 Doyennes et doyens d’ingénierie Canada</b> – K. Deluzio (compte rendu verbal, avec diapositives à l’appui)	
	<b>6.2 Fédération canadienne étudiante de génie</b> – G. Murdoch (compte rendu verbal, avec diapositives à l’appui)	
<b>7.</b>	<b>Acclamation et nominations</b>	
	<b>7.1 Acclamation de la présidente élue</b> – J. Boudreau (pages 156)	
	<b>7.2 Nomination au Comité RH</b> - J. Boudreau (pages 157 à 158) <i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, nomme les administrateurs suivants au Comité RH 2022-2023 :</i>	
	<i>a) Geoffrey Connolly</i>	
	<i>b) Michael Wrinch</i>	
<b>8.</b>	<b>Prochaines réunions</b>	
	<b>Réunions du conseil</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 juin 2022 (Mont-Tremblant, QC)</li> <li>• 29 septembre 2022 (Ottawa, ON)</li> <li>• 12 décembre 2022 (réunion virtuelle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 23 février 2023 (Ottawa, ON)</li> <li>• 5 avril 2023 (réunion virtuelle)</li> <li>• 26 mai 2023 (Halifax, NS)</li> </ul>
	<b>Réunions des comités 2022-2023</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité RH (2022-2023) : 28 mai 2022 (Toronto, ON)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les comités et groupes de travail 2022-2023 20 juin 2022 (Mont-Tremblant, QC)</li> </ul>

<b>9.</b>	<b>Séances à huis clos</b>
	<p><b>9.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel</b>  <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les présidents du BCAPG et du BCCAG, la conseillère du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale, l'administratrice de la gouvernance, le directeur, Finances et la gestionnaire, Services aux membres.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel sur les programmes d'affinité – G. McDonald (annexes envoyées séparément)</li> </ul>
	<p><b>9.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction</b>  <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i></p>
	<p><b>9.3 Administrateurs et administratrices seulement</b>  <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la réunion</li> </ul>
<b>10.</b>	<b>Clôture</b> (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)

# Document d'appui au conseil d'administration

## Normes régissant les réunions

Participation virtuelle :

- Les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés de « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter [Boardsupport@engineerscanada.ca](mailto:Boardsupport@engineerscanada.ca) à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible. Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. S'ils ne peuvent prendre la parole pendant la motion pour quelque raison que ce soit et qu'ils estiment que leur opinion n'a pas été entendue, les administrateurs devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.
2. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
3. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
4. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de réitérer le même point de vue.
5. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.
6. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Le président s'efforcera de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.

## Document d'appui au conseil d'administration

### Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
  - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
  - ii. ou à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil<sup>1</sup> ou aux membres<sup>2</sup> lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

### Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

#### Étape 1 – Cernez le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

#### Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?

<sup>1</sup> Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

<sup>2</sup> Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL



- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

### Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion<sup>3</sup>.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)<sup>4</sup>. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)<sup>5</sup>. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

### Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme<sup>6</sup>. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

<sup>3</sup> Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

<sup>4</sup> Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL

<sup>5</sup> *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

<sup>6</sup> Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

**Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada**

	<b>Date de la réunion</b>	<b>Mesure</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéance</b>	<b>État</b>
1.	13 décembre 2021	J. Southwood vérifiera le coût de la formation en ligne sur l'EDI à l'intention des ingénieurs.	J. Southwood	1 <sup>er</sup> mars	Terminé – Engineers & Geoscientists BC hébergera la formation en ligne sur l'EDI à l'intention des ingénieurs et des géoscientifiques dans son Système de gestion de l'apprentissage (SGA). La formation sera gratuite et accessible à tous les inscrits du pays. Ce cours a été lancé au TR2 de 2022. Cette information a été communiquée au conseil et aux parties prenantes dans la mise à jour hebdomadaire de G. McDonald, le 4 mars 2022.

Dernière mise à jour : 12 mai 2022		Alison Anderson	Arijan Arsenija	Natasha Avila	Kathy Baig	Ernie Barber	Anne Banil	Maxime Bellefleur	Vicior Benz	Jean Boudreau	Danny Chui	Geoff Connolly	Ann English	Nancy Hill	Sudhir Jha	Tim Joseph	Dawn Neelam-Masak	Kelly Reid	Darlene Spradlin-Read	Maria Sterling	Jane Tink	Nicolas Turgeon	Mike Writch	Chris Zink
<b>Réunions du conseil</b>																								
14 juin, virtuel	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1 octobre, virtuel	✓	✗	✓	✗	-	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
13 décembre, virtuel	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
25 février, virtuel	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
6 avril, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓
<b>Programme Board on Board Leadership</b>																								
Accès continu	✓	✓	✓			✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Formation 4 Seasons</b>																								
Accès continu	✓	✓		✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>BCAPG</b>																								
5 et 6 juin, virtuel										✓					✓									
18 et 19 septembre, virtuel			✓												✓					✓				
5 et 6 février, virtuel															✓					✓				
<b>BCCAG</b>																								
24 juillet, virtuel														✓										✓
20 et 21 septembre, virtuel										✓				✗										✓
29 janvier, virtuel														✗										✗
9-10 avril, hybride, virtuel et Ottawa, ON									✓					✓										✓
<b>Comité FAGR</b>																								
14 juin, virtuel	✓		✓				✓	✓					✓							✓				✓
13 août, virtuel	✓						✗	✓		✓			✓											✓
21 octobre, virtuel	✓						✓	✓					✓											✓
14 décembre, virtuel	✓	✓					✓	✓		✓			✓											✓
24 février, virtuel							✓	✓		✓			✓											✓
16 mars, virtuel	✓						✓	✓		✓			✓											✓
12 mai, virtuel							✓	✓					✓											✗
<b>Comité sur la gouvernance</b>																								
14 juin, virtuel		✓				✓			✓	✓	✓											✓	✓	
15 septembre, virtuel		✓				✓			✓	✓	✓	✓										✓	✓	
17 novembre, virtuel		✓				✓			✓	✓	✓											✗	✓	
16 décembre, virtuel		✓				✓			✓	✓	✓											✗	✓	
14 mars, virtuel		✓				✓			✓	✓	✓											✓	✓	
<b>Comité RH</b>																								
29 mai, virtuel				✓				✓	✓						✓						✗			
5 octobre, virtuel				✓				✓	✓						✓							✗		
14 décembre, virtuel		✓		✓				✓	✓						✓							✗		
11 janvier, virtuel				✓				✓	✓						✓							✗		
29 mars, virtuel				✓				✓	✓						✓							✗		

Présence obligatoire	✓
Présence non obligatoire	✓
Présence pour une partie de la réunion	✓
Présence obligatoire, s'est excusé.e	✗
Non applicable	-



## **Rapport du président – du 13 janvier au 10 avril 2022 par D. Chui**

Poursuivi les conversations téléphoniques hebdomadaires avec le chef de la direction pour faire le point sur nos activités respectives.

17 février – Participé à un exercice en vue de la 212<sup>e</sup> réunion du conseil d'Ingénieurs Canada, qui portait sur les procédures relatives aux motions, la participation des administrateurs et administratrices, et les plans d'urgence en cas de défaillance technique.

18 février – Participé à la 545<sup>e</sup> réunion (virtuelle) du conseil de PEO. À titre de responsable de la liaison avec les administrateurs et administratrices, fait le point sur les activités d'Ingénieurs Canada en me basant sur la mise à jour du chef de la direction à l'intention du conseil, et répondu à une question sur l'enjeu des changements climatiques.

22 février – Participé à un essai en vue de la 212<sup>e</sup> réunion du conseil d'Ingénieurs Canada, qui portait sur les rôles durant la réunion et les plans d'urgence en cas de défaillance technique.

25 février - Présidé la 212<sup>e</sup> réunion du conseil d'Ingénieurs Canada.

14 mars – Participé à la réunion du Comité sur la gouvernance.

16 mars - Participé à la réunion du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.

29 mars – Participé à la réunion du Comité des ressources humaines.

29 mars – Participé à une réunion avec le président et le chef de la direction de PEO et les quatre (4) autres représentants de PEO au conseil d'Ingénieurs Canada pour obtenir des conseils et des commentaires en vue de la 213<sup>e</sup> réunion du conseil d'Ingénieurs Canada.

4 avril – Participé à un essai en vue de la 213<sup>e</sup> réunion du conseil d'Ingénieurs Canada, qui portait sur les rôles durant la réunion et les plans d'urgence en cas de défaillance technique.

6 avril – Présidé la 213<sup>e</sup> réunion du conseil d'Ingénieurs Canada.

6 avril – Assisté à la réunion des trois présidents (3P) pour examiner les ordres du jour des réunions de printemps d'Ingénieurs Canada.

9 avril – Participé à la réunion du BCCAG à Ottawa.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport de rendement intermédiaire pour le TR1		2.3
Objet :	Fournir un rapport intermédiaire sur les progrès réalisés dans l'exécution du Plan stratégique 2022-2024	
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance	
Préparé par :	Heidi Theelen, directrice, Planification stratégique et opérationnelle et Excellence organisationnelle	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

### Contexte

- Le Plan stratégique 2022-2024, ses objectifs et ses résultats découlent d'une vaste consultation menée auprès des organismes de réglementation; ils ont été approuvés par les membres en mai 2021.
- Le nouveau modèle de rapport stratégique a été soumis au Comité sur la gouvernance et approuvé par celui-ci en mars 2021.
- Les mesures de rendement ont été approuvées par le conseil lors de son atelier stratégique de juin 2021.

### Rapport de situation

- Ce rapport de rendement intermédiaire couvre le premier trimestre de 2022 (c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022).
- Il a été préparé par le chef de la direction et les présidents du BCAPG et du BCCAG, avec l'appui du personnel.
- Le rapport met l'accent sur la réalisation des objectifs établis dans le Plan stratégique 2022-2024.
- Les résultats ciblés dans le Plan stratégique 2022-2024 sont à plus long terme et ne peuvent être mesurés à cette étape.

### Prochaines étapes

- Le conseil devrait examiner le rapport et soulever des questions sur la réalisation des objectifs auprès du chef de la direction et des présidents du BCAPG et du BCCAG.
- Le conseil recevra le rapport de rendement stratégique du TR2 lors de sa réunion de septembre prochain. Toutes les mises à jour trimestrielles pour 2022 seront incluses dans chaque rapport, ce qui permettra au conseil de faire le suivi des progrès réalisés.
- En plus des mises à jour trimestrielles, le conseil recevra une évaluation annuelle avec la mise à jour du TR4 qui lui sera fournie en février 2023. Cette évaluation comprendra de l'information financière, ainsi qu'un pourcentage d'achèvement tenant compte de la durée complète de chaque priorité stratégique.




### Annexe

- **Annexe 1** : Rapport intermédiaire de rendement stratégique pour le TR1 de 2022

## Rapport de rendement stratégique intermédiaire : TR1 de 2022

Ce nouveau modèle de rapport de rendement stratégique a été examiné et avalisé par le Comité sur la gouvernance en 2021. Les indicateurs ont été approuvés lors de l'[atelier stratégique du conseil](#) de juin 2021. Le rendement est mesuré par rapport au [Plan stratégique 2022-2024](#) qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Légende


	État de la priorité stratégique
Dans l'ensemble, les activités sont en bonne voie d'être exécutées d'ici 2024	
Dans l'ensemble, les activités connaissent certains retards; aucune incidence prévue sur la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024	
Dans l'ensemble, les activités accusent certains retards qui pourraient compromettre la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024	


### Sources d'information


L'information présentée dans ce rapport est tirée des sources suivantes :


Section	Source
<b>Activités planifiées (établies en juin 2021)</b>	<a href="#">Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021</a>
<b>Rapports trimestriels 2022</b>	Comptes rendus du personnel dans le cadre des rapports trimestriels internes
<b>Notre action</b>	<a href="#">Plan stratégique 2022-2024</a>
<b>Les indices du succès</b>	<a href="#">Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021</a>
<b>Comment mesurerons-nous le succès en 2024?*</b>	


*\*Un résumé des indicateurs, par priorité stratégique, est présenté à la fin de ce rapport*

PS1. Examiner et valider le but et la portée de l'agrément												
État : 												
Activités prévues (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Effectuer une analyse comparative du système d'agrément												
2. Rendre compte de l'état de la formation en génie												
3. Chercher à définir une exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice												
4. Réexaminer le but de l'agrément												
5. Tracer la voie à suivre												
<b>Rapports trimestriels 2022</b>	<b>TR1</b>											
1. Élaborer un rapport d'analyse comparative du système d'agrément	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échéancier entièrement établi, y compris le plan de présentation/distribution</li> <li>• Rapport de recherche terminé</li> <li>• Travail sur le sommaire du groupe de travail en cours</li> <li>• Planification de la présentation en cours</li> </ul>											
2. Élaborer un rapport de recherche sur l'état de la formation en génie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échéancier entièrement établi, y compris le plan de présentation/distribution</li> <li>• Rapport de recherche terminé</li> <li>• Travail sur le sommaire du groupe de travail en cours</li> <li>• Planification de la présentation en cours</li> </ul>											
3. Élaborer une exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un entrepreneur a été embauché pour ce travail (et pour l'ensemble du projet).</li> <li>• L'orientation de l'entrepreneur a commencé.</li> </ul>											
4. Élaborer un énoncé fondamental sur le but de l'agrément	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>											
5. Tracer la voie à suivre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>											
<b>Résumé de la priorité stratégique</b>												
<b>Notre action</b>	Nous procéderons à un examen approfondi du processus d'agrément et nous nous pencherons sur les pratiques exemplaires en matière de formation des ingénieurs, et nous travaillerons collectivement avec les organismes de réglementation et les parties prenantes pour comprendre s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un nouveau but pour l'agrément. Si tel est le cas, nous réviserons le système d'agrément.											
<b>Les indices du succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale.</li> <li>B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie.</li> <li>C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice.</li> <li>D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément.</li> <li>E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice.</li> </ul>											


PS1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation											
État : 											
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022			2023			2024				
1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités											
2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence											
3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration											
<b>Rapports trimestriels 2022</b>											
<b>TR1</b>											
1. Soutenir l'élaboration d'un énoncé de position sur l'harmonisation de la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le mandat du Groupe de travail sur la collaboration a été élaboré.</li> <li>Les consultations auprès des groupes de responsables ont été programmées (avril-juin 2022).</li> <li>Un sondage préalable à la consultation a été élaboré et sera envoyé au Groupe national des responsables de l'admission (GNRA).</li> </ul>										
2. Élaborer une carte des pouvoirs législatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il a été décidé d'utiliser des ressources internes pour effectuer ce travail.</li> </ul>										
3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>										
<b>Résumé de la priorité stratégique</b>											
<b>Notre action</b>											
Favoriser la collaboration entre toutes les zones de compétence et la cohérence des exigences, des pratiques et des processus à l'échelle nationale est au cœur de notre mandat. Nous allons travailler avec les organismes de réglementation pour comprendre ce qui favorise et ce qui entrave l'harmonisation et faciliter l'adoption d'un accord national établissant les principes d'une harmonisation pancanadienne et les domaines qu'elle visera.											
<b>Les indices du succès</b>											
<p>A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire.</p> <p>B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliore les pratiques.</p>											

PS1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public												
2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice												
<b>Rapports trimestriels 2022</b>	<b>TR1</b>											
1. Élaborer un nouveau document de recherche réglementaire sur le génie énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail n'a été fait en raison du manque de ressources.</li> </ul>											
2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés.</li> </ul>											
<b>Résultats et réussites</b>												
<b>Notre action</b>	<p>Les progrès technologiques évoluent beaucoup plus rapidement que les changements législatifs et les ingénieurs qui travaillent dans de nouveaux domaines d'exercice du génie peuvent ne pas comprendre pleinement ou ne pas prendre totalement en compte les impacts et les obligations professionnelles et éthiques à long terme. Nous fournirons aux organismes de réglementation de l'information sur les répercussions à long terme de l'exercice du génie dans de nouveaux domaines, ainsi qu'un cadre pour l'évaluation des obligations professionnelles et éthiques. De cette façon, les organismes de réglementation pourront renseigner les titulaires de permis sur ces nouveaux domaines d'exercice et réglementer plus efficacement.</p>											
<b>Les indices du succès</b>	<p>A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession.</p> <p>B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents.</p>											

PS2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Stratégie nationale de recherche												
2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation												
3. Conférence nationale annuelle 30 en 30												
4. Rapport sur les mesures nationales et régionales												
5. Mobilisation des employeurs												
6. Ressources nationales												
<b>Rapports trimestriels 2022</b>	<b>TR1</b>											
1. Stratégie nationale de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>											
2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une infolettre sur 30 en 30 et des mises à jour mensuelles sur des projets clés sont envoyées aux organismes de réglementation et au réseau des champions et championnes 30 en 30.</li> </ul>											
3. Organiser la conférence nationale annuelle 30 en 30	<ul style="list-style-type: none"> <li>La planification de la conférence est en cours. Des séances virtuelles ont eu lieu les 13, 20 et 27 avril.</li> </ul>											
4. Élaborer un rapport sur la représentation des femmes en génie à l'échelle nationale et régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons reçu des données des organismes de réglementation, et nous prévoyons embaucher du personnel supplémentaire pour les analyser.</li> </ul>											
5. Élaborer une stratégie de mobilisation des employeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une demande de propositions (DP) a été publiée et un consultant a été embauché.</li> </ul>											
6. Partager les ressources à l'échelle nationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>La DP visant la mise à jour du guide <a href="#">Gérer les transitions</a> a été publiée et un consultant a été embauché. L'étape de découverte a commencé.</li> </ul>											
Résumé de la priorité stratégique												
<b>Notre action</b>	Soutenir les progrès vers la réalisation de l'objectif 30 en 30 et développer la capacité d'Ingénieurs Canada à s'attaquer aux problèmes sous-jacents qui freinent les progrès.											
<b>Les indices du succès</b>	<p>A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice.</p> <p>B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs.</p> <p>C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.</p> <p>D. Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+.</p>											

PS2.2 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Campagne de marketing												
2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice												
3. Programmes de sensibilisation à l'intention des diplômés et des stagiaires en génie												
4. Recherche fondamentale												
<b>Rapports trimestriels 2022</b>	<b>TR1</b>											
1. Mener une campagne nationale de marketing pluriannuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les objectifs et publics cibles initiaux de la campagne ont été définis, et la préparation de la DP est en cours.</li> </ul>											
2. Élaborer un cadre de messages commun pour faire connaître la valeur du permis d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>											
3. Élaborer des programmes de sensibilisation visant les diplômés et les stagiaires en génie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>											
4. Mener des recherches fondamentales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>											
<b>Résumé de la priorité stratégique</b>												
<b>Notre action</b>	Nous comblerons cet écart au moyen d'un message national cohérent qui sensibilisera le public, les diplômés en génie, les ingénieurs stagiaires et les employeurs à la diversité au sein de la profession, à la richesse du génie aussi bien dans les disciplines nouvelles que traditionnelles, et à la valeur du permis d'exercice.											
<b>Les indices du succès</b>	A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée. B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice. C. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages, et d'outils de marketing.											



PS3.1 Maintenir notre engagement envers l'excellence												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada												
Rapports trimestriels 2022	TR1											
1. Soutenir une culture d'excellence	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les groupes de travail mis sur pied dans la foulée du sondage de 2019 sur l'engagement des employés seront prochainement dissous et reconnus.</li> <li>Un programme de mises à jour sur l'excellence a été dispensé au personnel.</li> </ul>											
2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'équipe de direction a commencé à cerner les lacunes à corriger et à élaborer les plans d'action connexes.</li> </ul>											
3. Confirmer les mesures et la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>On procède à une analyse des écarts pour la transition par rapport à la norme Or.</li> </ul>											
4. Obtenir la certification de niveau Platine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>											
Résumé de la priorité stratégique												
Notre action	Des changements sont encore demandés et nous subissons des pressions pour répondre aux besoins divers et changeants des organismes de réglementation du génie, des établissements d'enseignement supérieur et de la communauté des ingénieurs. Pour nous adapter en permanence, nous devons adopter une approche efficace et durable garantissant que nous sommes un organisme très performant. D'ici 2024, nous obtiendrons la certification de niveau Platine d'Excellence Canada en démontrant que, conformément aux exigences de la norme d'excellence, d'innovation et de mieux-être, notre performance s'améliore constamment, en plus d'être mesurable et soutenue sur une période d'au moins trois ans.											
Les indices du succès	<p>A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs.</p> <p>B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé.</p> <p>C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance.</p>											

## Résumé – Comment mesurerons-nous le succès en 2024?

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
<b>PS1. Examiner et valider le but et la portée de l'agrément</b>	A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale.	A1. Publication du rapport d'analyse comparative du système d'agrément
	B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie.	B1. Publication du rapport sur la formation en génie
	C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice.	C1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice. C2. Les organismes de réglementation reçoivent l'exigence de formation universitaire et tous les chefs de direction s'engagent à l'appliquer et à la communiquer à tous les groupes pertinents. C3. Le BCAPG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents. C4. Le BCCAG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents. C5. Les EES reçoivent l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice.
	D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément.	D1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant le but de l'agrément D2. Les organismes de réglementation reçoivent la confirmation du but de l'agrément, et tous les chefs de direction s'engagent à le communiquer à tous les groupes pertinents D3. Le BCAPG publie le but confirmé de l'agrément D4. Les membres du BCCAG reçoivent la confirmation du but de l'agrément D5. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) reçoivent la confirmation du but de l'agrément D6. Les étudiants reçoivent, par l'entremise de la FCEG, la confirmation du but de l'agrément
	E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice.	E1. Le rapport sur la voie à suivre est publié et distribué à tous les organismes de réglementation, au BCAPG, au BCCAG, au chef de la direction d'Ingénieurs Canada, à DDIC et à la FCEG.
<b>PS1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation</b>	A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire.	A1. Rapports de consultation qui documentent les points de vue de tous les organismes de réglementation. A2. Production d'un énoncé national de collaboration signé par les organismes de réglementation. A3. Les chefs de direction des organismes de réglementation définissent au moins un domaine d'intervention pour l'harmonisation future.

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
	B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliorer les pratiques	B1. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration de programmes, produits, services, informations ou processus B2. Nombre d'organismes de réglementation qui utilisent les programmes, produits, services, informations ou processus promus à l'échelle nationale.
<b>PS1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie</b>	A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et pour faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession	A1. Des documents de recherche sur les nouveaux domaines d'exercice du génie sont publiés et distribués aux organismes de réglementation. A2. Les organismes de réglementation indiquent qu'ils lisent les rapports, qu'ils en tiennent compte dans leur prise de décision ou que ces rapports les ont aidés à remplir leur mandat. A3. Valeur des documents de recherche perçue par les organismes de réglementation.
	B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents	B1. Un nouvel énoncé de principe national sur les disciplines émergentes est élaboré, si cela est approprié. B2. Nombre de contacts (consultations par écrit et rencontres en personne) avec des parlementaires ou des hauts fonctionnaires fédéraux sur des questions relatives aux nouveaux domaines d'exercice du génie
<b>PS2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30</b>	A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice	A1. Élaboration et application d'une stratégie nationale de recherche sur les données démographiques en matière de diversité, et recherche qualitative sur l'équité, la diversité et l'inclusion A2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie; qui participent à l'élaboration seulement; qui n'y participent pas. A3. Publication de rapports de recherche dans le site Web d'Ingénieurs Canada A4. Nombre de partenaires participant à l'élaboration de rapports de recherche (élaboration et participation; participation seulement; aucune participation). A5. Facilitation de la collaboration et de l'échange d'information entre les organismes de réglementation (p. ex. : coordination continue des groupes de travail 30 en 30; communications répondant aux besoins des organismes de réglementation) A6. Tenue de trois ou quatre rencontres annuelles avec les organismes de réglementation
	B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs	B1. Rapports sur les mesures nationales et régionales : • Fournir aux organismes de réglementation des outils leur permettant de faire le suivi et de produire des rapports sur les mesures relatives à 30 en 30. B2. Publication annuelle du Rapport national d'enquête sur les effectifs B3. Collecte annuelle de mesures relatives aux fiches de pointage des organismes de réglementation

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
		<p>B4. Présentation du rapport sommaire annuel sur les fiches de pointage au conseil et au Groupe des chefs de direction</p> <p>B5. Participation de trois ou quatre organismes de réglementation à l'élaboration et à l'utilisation de la cible</p>
	<p>C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.</p>	<p>C1. Parachever la mise en œuvre des recommandations du rapport d'ACG+* sur la mobilisation des employeurs.</p> <p>C2. Création d'une stratégie nationale de mobilisation des employeurs à laquelle adhèrent les organismes de réglementation, et qui table sur le réseau existant de champions et championnes 30 en 30.</p> <p>C3. Tous les organismes de réglementation contribuent à la stratégie nationale.</p> <p>C4. Reconnaissance de l'excellence des employeurs dans le cadre de l'initiative 30 en 30</p>
	<p>D. Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+</p>	<p>D1. Tenue de la Conférence annuelle 30 en 30 de 2022 à 2024, en invitant les organismes de réglementation, les EES et les employeurs à contribuer à un changement de culture au sein de la profession d'ingénieur lors d'un événement national hautement visible et largement accessible, mettant en valeur des pratiques exemplaires, des recherches importantes et des outils pratiques.</p> <p>D2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent et participent à la préparation de la conférence.</p> <p>D3. Nombre d'employeurs qui contribuent et participent à la conférence.</p> <p>D4. Création de ressources nationales qui correspondent aux recommandations et aux pratiques exemplaires décrites dans des recherches précédentes. Par exemple, une ressource basée sur le rapport d'ACG+* de 2021, que les organismes de réglementation peuvent utiliser pour améliorer leurs programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et de sensibilisation des employeurs.</p> <p>D5. Le nombre d'organismes de réglementation participants qui font la promotion des ressources nationales</p> <p>*Définition : L'ACG+ (analyse comparative axée sur le genre) est un processus d'analyse créé par Femmes et Égalité des genres Canada; utilisée partout au pays par le gouvernement fédéral et bien connu dans la plupart des secteurs; tient compte de facteurs identitaires multiples et divers qui se recoupent et ont un impact sur la façon dont différentes personnes comprennent et vivent les initiatives.</p>

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
<b>PS2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice</b>	A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée	A1. Recherche sur les perceptions des publics visés avant et après la campagne A2. Nombre d'impressions et d'actions A3. Valeur de la médiatisation méritée* A4. Nombre d'interactions en ligne et sentiments* qui s'en dégagent  *Définitions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médiatisation méritée : couverture relayée gratuitement dans les médias</li> <li>• Valeur de la médiatisation méritée : la valeur estimative de cette couverture médiatique</li> <li>• Analyse des sentiments : analyse de la tonalité des commentaires</li> </ul>
	B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice	B1. Recherche sur les perceptions des diplômés et des stagiaires en génie avant et après la campagne B2. Nombre d'impressions et d'actions B3. Nombre d'interactions en ligne et sentiments qui s'en dégagent
	C. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages et d'outils de marketing	C1. Nombre d'organismes de réglementation qui participent à l'élaboration du cadre et des outils, et nature de leur participation. C2. Les organismes de réglementation déterminent où et comment les messages et les outils seront utilisés; suivi visant à confirmer l'utilisation. C3. Réception continue de commentaires sur le projet
<b>PS3. Maintenir notre engagement envers l'excellence</b>	A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs	A1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe
	B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé	B1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe
	C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance	C1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

<b>Rapport sur les consultations</b>		<b>2.4</b>
Objet :	Fournir un compte rendu annuel des consultations menées en 2021	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil : Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Kathy Baig, administratrice représentant le Québec et présidente élue	

### Contexte

- Lancé en 2019, le programme de consultation a été élaboré en réponse à la frustration des organismes de réglementation, qui estimaient ne pas savoir ce que faisait Ingénieurs Canada et ne pas avoir suffisamment leur mot à dire sur les programmes, produits et services.
- Ce programme applique une méthode structurée et normalisée pour obtenir une rétroaction :
  - Le personnel effectue un examen pour répartir les consultations au cours de l'année (lorsque cela est possible);
  - Les organismes de réglementation sont informés des consultations à venir à l'automne;
  - Les consultations à venir sont publiées dans le site Web au début de l'année;
  - Toutes les consultations sont publiées dans le site public ou réservé aux membres, selon leur nature;
  - Les commentaires reçus sont publiés dans le site public ou réservé aux membres;
  - Un rapport annuel sur les consultations menées au cours de l'année est soumis au conseil (annexe 1).

### Rapport de situation

- Le rapport sur les consultations (annexe 1) menées en 2021 est soumis, à titre d'information, au conseil.
- Les consultations spéciales et ponctuelles qui ont été ajoutées au calendrier sont également incluses dans le rapport.

### Prochaines étapes

- Le conseil recevra la liste des consultations prévues en 2023 lors de sa réunion de décembre.

### Annexe

- **Annexe 1** : Rapport sur les consultations de 2021

## Rapport sur les consultations de 2021

### À PROPOS DU PROGRAMME DE CONSULTATION

Tel qu'indiqué dans la politique du conseil 7.11, Ingénieurs Canada doit consulter les principales parties prenantes lorsqu'il élabore de nouveaux programmes, produits et services ou apporte des modifications importantes aux programmes, produits et services existants. En cas de doute, Ingénieurs Canada consulte par défaut les principales parties prenantes. En raison de la pandémie de COVID-19, les consultations de 2021 ont été menées par courriel ou lors de réunions virtuelles. Toute l'information sur les consultations publiques et à accès restreint est disponible dans le [site Consultations](#) (connexion requise pour accéder à toutes les consultations).

### OBJECTIF

Le présent rapport sur les consultations examine les résultats du plan de consultation de 2021 et la réalisation des résultats du programme. Il s'agit du deuxième rapport d'étape après la première année complète de mise en œuvre. Étant donné que le suivi en est à sa deuxième année, il n'y a pas suffisamment d'informations pour dégager des tendances. L'an prochain, nous présenterons les tendances entre les points de données.

### RÉSULTATS

Ingénieurs Canada a tenu 15 consultations en 2021, dont 11 consultations qui étaient planifiées (73 %).

Ingénieurs Canada avait prévu de mener 21 consultations, ce qui signifie que 52 % des consultations planifiées ont été exécutées.



Les consultations sont menées par courrier électronique, lors de réunions, et en mode hybride où les deux méthodes de livraison sont utilisées. En règle générale, les consultations par courriel visent les organismes de réglementation individuellement, tandis que les consultations menées lors de réunions peuvent solliciter l'avis du groupe ainsi que celui des différents participants.

Les 15 consultations visaient à recueillir les commentaires des organismes de réglementation. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) ont également été consultés de deux façons : individuellement et collectivement. Individuellement, ils sont informés des consultations par le biais de notre site Web et des bulletins *Parlons agrément*, et collectivement, nous sollicitons les commentaires de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), des EES et de la Fédération canadienne étudiante de génie.

Huit des 15 consultations étaient des consultations du conseil, ce qui signifie qu'elles étaient menées par le conseil, le Bureau d'agrément ou le Bureau des conditions d'admission.

### RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Le programme de consultation vise les résultats stratégiques suivants :

1. Les avis et commentaires des organismes de réglementation éclairent les programmes, produits et services;
2. Les organismes de réglementation participent à l'élaboration et à la modification des programmes, produits et services d'Ingénieurs Canada;
3. Ingénieurs Canada utilise efficacement le temps et les ressources des organismes de réglementation;
4. Il y a davantage de transparence entre Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation.

De plus, le chef de la direction vise un résultat opérationnel pour le programme, soit celui de permettre à tous les secteurs d'Ingénieurs Canada de solliciter la participation de parties prenantes désignées.

### **ÉVALUATION ANNUELLE**

La section suivante présente l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux résultats souhaités énumérés ci-dessus.

#### **1. Les avis et commentaires des organismes de réglementation éclairent les programmes, produits et services**

*CELA SIGNIFIE QUE : Les avis et commentaires formulés par les organismes de réglementation lors des consultations sont pris en compte dans les versions définitives des programmes, produits et services.*

- Les avis et commentaires des organismes de réglementation ont été pris en compte dans des produits révisés et définitifs. Dans 9 des 10 tableaux de commentaires disponibles (voir la [page Consultations dans la zone membres](#), connexion requise), chaque commentaire d'un organisme de réglementation est accompagné d'une réponse, et une explication est fournie en cas de statu quo, le cas échéant.

#### **2. Les organismes de réglementation participent à l'élaboration et à la modification des programmes, produits et services d'Ingénieurs Canada**

*CELA SIGNIFIE QUE : Les organismes de réglementation ont la possibilité de fournir une rétroaction.*

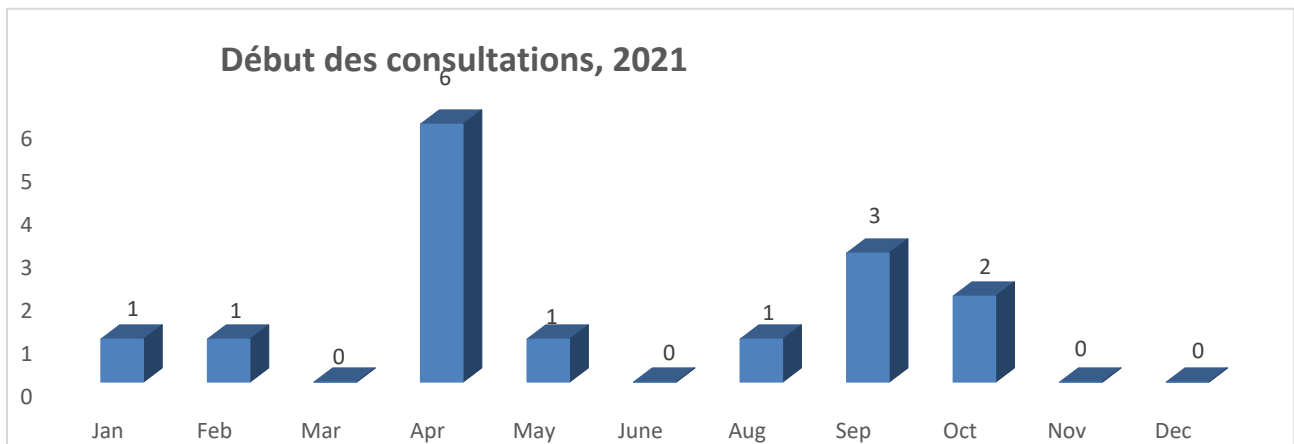
- 100 % des consultations s'adressaient à un groupe relevant des organismes de réglementation (présidents, chefs de direction, responsables du rayonnement et/ou groupes de responsables).
- Toutes les consultations des organismes de réglementation ont également été distribuées par courriel.

#### **3. Ingénieurs Canada utilise efficacement le temps et les ressources des organismes de réglementation.**

*CELA SIGNIFIE QUE : Le programme permet aux organismes de réglementation de planifier leurs ressources, est prévisible, et ne les inonde pas de consultations qui se recourent.*

- 73 % des consultations étaient planifiées.
- Les consultations portant sur des documents sont généralement ouvertes pendant au moins six semaines pour permettre aux organismes de réglementation et aux parties prenantes d'y répondre. Le graphique suivant illustre la répartition de la date de début des consultations de 2021 :





#### **4. Il y a davantage de transparence entre Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation.**

*CELA SIGNIFIE QUE : Les organismes de réglementation reçoivent en temps voulu l'information nécessaire pour participer à une consultation et ils ont accès aux résultats de chaque consultation.*

- Toutes les consultations menées auprès des organismes de réglementation ont été répertoriées dans le site Consultations, et une seule n'incluait pas le document faisant l'objet de la consultation.
- Les résultats d'une consultation ne sont publiés que lorsque la révision ou le document final est terminé et/ou approuvé. Il y a parfois de multiples consultations portant sur le même document, ce qui crée un délai important entre le moment où les organismes de réglementation participent à la consultation et celui où ils ont accès aux résultats. Néanmoins, 12 des 15 tableaux de commentaires sont disponibles, ainsi que des liens d'accès au produit final.

#### **PROCHAINES ÉTAPES**

Le personnel d'Ingénieurs Canada continuera d'améliorer le programme de consultation afin de mieux servir les organismes de réglementation et les parties prenantes. Le conseil recevra l'an prochain un autre rapport sur les consultations.

**PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA 211<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA**

25 février 2022, de 10 h à 17 h (HE), sur Zoom

<b>Administratrices et administrateurs présents :</b>	
D. Chui, président, PEO A. Arenja, PEO J. Boudreau, présidente sortante, AIGNB N. Avila, APEGA A. Baril, OIQ M. Belletête, OIQ V. Benz, APEGA G. Connolly, Engineers PEI A. English, Engineers & Geoscientists BC	N. Hill, PEO S. Jha, NAPEG T. Joseph, APEGA D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO M. Sterling, PEO N. Turgeon, OIQ M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia
<b>Administratrices absentes :</b>	
A. Anderson, Engineers Yukon K. Baig, présidente élue, OIQ	D. Spracklin-Reid, PEO J. Tink, APEGA
<b>Conseillère présente :</b>	
K. King, présidente, Groupe des chefs de direction	
<b>Subordonnés directs :</b>	
M.A. Hodges, vice-présidente, BCCAG P. G. Lafleur, président, BCAPG	G. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale
<b>Observateurs présents :</b>	
D. Abrahams, vice-président, PEO L. Beauchemin, directeur général, OIQ C. Bellini, président, PEO C. Bergeron, vice-présidente, Affaires externes, FCEG J. Bradshaw, chef de la direction, PEGNL L. Daborn, chef de la direction, AIGNB K. Darr, présidente, APEGS K. Deluzio, président, DDIC L. Doig, présidente élue, APEGA K. Dumanski, mandataire, doyenne de la FASET, SENECA K. Hogan, présidente, Engineers Yukon S. Holmes, nouvelle directrice générale, APEGS	J. Landrigan, chef de la direction et registraire, Engineers PEI L. Latham, registraire adjoint, Conformité réglementaires, PEO P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia V. McCormick, directeur général et registraire, NAPEG D. McLean, président, Engineers Nova Scotia C. McQuillan, président, Engineers PEI J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA C. Park, président, Engineers & Geoscientists BC M. Paul-Elias, présidente, AIGNB B. Pearse, président, APEGA H. Yang, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO
<b>Membres du personnel présents :</b>	
R. Gauthier, adjointe de direction B. Gibson, gestionnaire, Communications R. Melsom, gestionnaire, BCCAG D. Menard, directeur, Finances A. Murphy-Dow, administratrice de la gouvernance par intérim M. Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle C. Polyzou, gestionnaire, Équité, Diversité et Inclusion	S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires J. Sendrowicz, spécialiste en planification, événements et conduite du changement J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques H. Theelen, directrice, Planification stratégique et Excellence organisationnelle M. Warken, gestionnaire, BCAPG

**1. Ouverture de la réunion**
**1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

Le président D. Chui ouvre la séance à 10 h 07 (HE). Il accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

**Motion 2022-02-1D**

**Présentée et appuyée**

**QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.**

**Adoptée**

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

D. Chui présente une minute de sécurité portant sur l'empoisonnement au monoxyde de carbone.

D. Chui présente également un moment de diversité, soulignant que février est le Mois de l'histoire des Noirs au Canada et aux États-Unis, et qu'il s'agit d'une occasion pour les personnes de toutes origines d'en apprendre davantage sur l'histoire des Noirs au Canada et de célébrer les réalisations des Noirs. Il encourage les participants à visiter le site Web [Canada.ca/Mois de l'histoire des Noirs](https://Canada.ca/Mois de l'histoire des Noirs) pour en apprendre davantage sur l'histoire des personnes d'origine africaine au Canada, ainsi que sur l'esclavage et le mouvement antiesclavagiste au pays.

**1.1 Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

**1.2 Examen de la réunion précédente**

**a) Liste des mesures de suivi**

La liste a été distribuée à l'avance. D. Chui indique que le coût de la formation en ligne sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) pour les ingénieurs sera communiqué au conseil et à d'autres intervenants dans une prochaine mise à jour du chef de la direction avant le 31 mars. Aucune question n'est soulevée.

**b) Liste de présence des membres du conseil**

La liste a été distribuée à l'avance. Aucune question n'est soulevée.

**2. Rapports de la direction**

**2.1 Rapport du président**

Un rapport détaillé a été distribué à l'avance. Aucune question n'est soulevée.

**2.2 Rapport du chef de la direction**

G. McDonald rappelle qu'il envoie des mises à jour hebdomadaires par courriel aux parties prenantes. Il indique aussi que les bureaux d'Ingénieurs Canada ont rouvert. La fermeture la plus récente était due à une augmentation des taux d'infection à la COVID-19 à Ottawa, en plus des défis d'accès au centre-ville posés par la manifestation des camionneurs. G. McDonald signale que la présence policière est toujours élevée au centre-ville et que le personnel peut maintenant accéder aux bureaux en toute sécurité, bien que de nombreux employés continuent de travailler à distance.

**2.3 Rapport final sur le Plan stratégique 2019-2021**

G. McDonald renvoie les participants au rapport inclus dans le cahier de travail. Les commentaires suivants sont formulés :

- On soulève des préoccupations quant à la recommandation d'étendre le cycle de planification à cinq ans, indiquant que les priorités pourraient devenir désuètes et changer au cours de cette période plus longue. Le Groupe de travail sur la planification stratégique (GTPS), qui n'a pas encore été mis sur pied,

examinera cette recommandation de façon plus approfondie et préparera une recommandation à l'intention du conseil.

- Il est suggéré de réduire la période de consultation à un an, étant donné qu'au cours de cette période, il pourrait y avoir un roulement des deux tiers des administrateurs et administratrices d'Ingénieurs Canada et des membres du conseil des organismes de réglementation, et que des opinions différentes pourraient être émises une fois les nouveaux membres nommés. G. McDonald fait remarquer que cela entraînerait un grand nombre de réunions au cours d'une même année et que les organismes de réglementation pourraient trouver le volume excessif.
- Il est également mentionné que la durée du plan ne posera pas problème si un processus est en place pour l'examiner chaque année et s'assurer qu'il est toujours approprié, tout en tenant compte de tout changement survenant dans l'environnement. En réponse à cela, G. McDonald rappelle qu'un rapport d'étape stratégique est présenté à chaque réunion et qu'un examen annuel supplémentaire du plan sera effectué à l'avenir.

#### 2.4 Rapport du Groupe des chefs de direction

K. King présente le rapport, qui fait le point sur la réunion d'octobre du groupe, ainsi que sur la réunion tenue plus tôt cette semaine. Tous les organismes de réglementation y étaient représentés et la nouvelle directrice générale et registraire de la NAPEG, Stormy Holmes, a été accueillie au sein du groupe. Les commentaires suivants sont formulés :

- Au sujet de l'harmonisation des cérémonies d'engagement de l'ingénieur, on fait remarquer qu'il existe un risque pour la réputation de la profession si les problèmes de manque d'inclusivité continuent de susciter l'attention des médias. Tout manque d'inclusion dans la formulation du rite d'engagement suivi au pays a un impact sur la façon dont le génie est perçu par les jeunes femmes qui envisagent la profession et pourrait entraîner une baisse d'intérêt. K. King confirme que le Groupe des chefs de direction a discuté de la question et que, bien que plusieurs camps aient modernisé leurs cérémonies, certains sont réticents ou croient qu'ils ne peuvent pas modifier le rite d'engagement. Tous les chefs de direction des organismes de réglementation encouragent les camps à échanger de l'information dans l'espoir d'améliorer cet aspect de la cérémonie.
- G. McDonald confirme qu'il n'existe aucune relation officielle entre la Société des Sept Gardiens et Ingénieurs Canada. Il ajoute que lorsque les questions relatives aux cérémonies sont apparues dans les médias, Ingénieurs Canada a écrit à la Société des Sept Gardiens et que la réponse reçue exprimait une certaine indifférence.
- On demande si les administrateurs et administratrices peuvent communiquer proactivement avec les camps de leur zone de compétence pour encourager davantage l'inclusivité. K. King fait remarquer que les relations des organismes de réglementation avec les camps varient d'une région à l'autre du pays. Les propos suivants sont formulés à la suite d'un tour de table des chefs de direction des organismes de réglementation et des observateurs sur ce sujet :
  - Il n'existe pas de camp au Yukon.
  - La Nouvelle-Écosse compte un seul camp, qui s'efforce de moderniser le rite d'engagement pour le rendre plus inclusif, tout en conservant la tradition et l'imagerie du poème de Kipling en tant qu'élément fondamental de la cérémonie. Les gardiens du camp sont en poste depuis longtemps et partagent la même ligne de pensée. Bien qu'aucun protocole d'entente officiel ne soit en place, Engineers Nova Scotia contribue largement à la cérémonie, en déléguant généralement le conférencier principal. Cette relation est considérée comme un outil efficace pour promouvoir la valeur du permis d'exercice auprès des nouveaux diplômés.

- C'est en Saskatchewan que les écoles et les doyens entretiennent la relation la plus étroite avec le camp. On indique que les doyens, en plus des chefs de direction des organismes de réglementation, pourraient avoir un impact important dans les zones de compétence ayant des relations semblables.
- Le camp qui a initialement suscité des préoccupations concernant l'inclusivité du rite d'engagement se trouve en Colombie-Britannique. La province compte maintenant quatre camps, dont un nouveau récemment établi dans le nord de la Colombie-Britannique. Deux des trois camps les plus anciens ont accueilli favorablement la participation de l'organisme de réglementation pendant les cérémonies, notamment en permettant au chef de la direction et au président du conseil de prendre la parole, et en faisant la promotion du permis d'exercice au moyen de documents fournis sur place. Le troisième camp a récemment accueilli le président du conseil d'Engineers and Geoscientists BC qui a pris part à la dernière cérémonie. On souligne que la cérémonie était inclusive, moderne et accueillante pour tous. Des relations personnelles et pluriannuelles avec les gardiens de camp sont essentielles à l'amélioration continue.
- K. Deluzio fait remarquer qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation pour Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), qui n'a pas eu beaucoup de succès dans ce dossier jusqu'à présent. Les camps sont autonomes et les relations sont importantes pour encourager le changement. Cette question est une occasion pour DDIC, la FCEG et Ingénieurs Canada de collaborer dans l'espoir d'exercer une plus grande influence.
- À l'Île-du-Prince-Édouard, le doyen de la faculté de génie de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard entretient des liens étroits avec le camp et l'organisme de réglementation et encourage la modernisation du rite d'engagement.
- Un scénario moderne a été présenté lors de la réunion du 24 février du Groupe des chefs de direction, et il a été suggéré que tous les chefs de direction le communiquent à leurs camps locaux.
- On souligne que l'un des moyens possibles pour encourager les progrès serait que les organismes de réglementation cessent de financer les cérémonies, bien qu'il ait été indiqué que les camps ne devraient pas recevoir de soutien financier des organismes de réglementation. Les camps doivent fonctionner selon leurs moyens, et tout soutien financier reçu pourrait être considéré comme une influence indue. De nombreux camps accueillent favorablement d'autres formes de soutien et d'aide.
- On indique que le fait d'encourager les gardiens de camps à se rencontrer au niveau national pourrait favoriser les discussions sur l'amélioration continue grâce au partage d'informations.

L. Daborn assumera la présidence du Groupe des chefs de direction, et la présentation par diapos du groupe sera publiée dans la page Web des documents de réunion.

## 2.5 Rapport du Groupe des présidents

C. Bellini fait le point sur la réunion de février du groupe, où tous les organismes de réglementation étaient représentés, sauf l'OIQ et l'APEGS. Les commentaires suivants sont formulés :

- Les réunions hybrides ont accru le taux de participation, mais ont tendance à coûter plus cher. Pour les organismes de réglementation, l'expérience des réunions hybrides a été un mélange d'aspects positifs et négatifs.
- Les bénévoles sont de plus en plus sollicités pour répondre à l'augmentation du nombre de demandes, en particulier par les organismes de réglementation qui comptent sur les bénévoles pour en assurer le traitement. Il est devenu plus difficile de recruter de nouveaux bénévoles et, dans certains cas, les organismes de réglementation transfèrent le travail à des employés pour répondre à la demande accrue. On fait remarquer que l'augmentation des rassemblements virtuels et la diminution des événements en personne pourraient constituer un facteur contributif, car les bénévoles trouvent probablement plus avantageux de participer à des activités en personne.

- Le groupe a discuté de l'intelligence artificielle et d'autres disciplines émergentes, étant donné l'importance qu'y accorde le BCCAG, ainsi que la nouvelle priorité stratégique d'Ingénieurs Canada liée au soutien de ce domaine. Les organismes de réglementation aimeraient comprendre comment se concerter sur ce sujet et devenir plus efficaces.
- Les organismes de réglementation qui ont des programmes actifs de développement professionnel continu (DPC) examinent le traitement des ingénieurs non actifs. On indique qu'il existe de la confusion chez certains ingénieurs qui ne savent pas exactement quelle catégorie de permis d'exercice s'applique à leur statut. Certains organismes de réglementation sont en train de créer une catégorie de *senior engineer* comme option pour les ingénieurs non actifs et, dans ce cas, il sera important que la législation décrive clairement les exigences de DPC de la nouvelle catégorie.
- En ce qui concerne la collecte d'information sur l'EDI et le type de données que les organismes de réglementation envisagent, on indique qu'un modèle national pourrait être utile pour promouvoir la cohérence à travers le pays. On fait remarquer que l'APEGA met l'accent sur la collecte de données sur l'EDI et l'importance de la confidentialité. Les renseignements ne doivent être recueillis que s'ils sont nécessaires à l'obtention du permis d'exercice et sont pertinents, et l'on craint que, puisque les renseignements recueillis sont facultatifs, la base de données ne soit pas très robuste. Engineers and Geoscientists BC a discuté avec son gouvernement provincial du type de données qu'il envisage de recueillir et espère poursuivre cette approche collaborative. J. Southwood indique qu'Ingénieurs Canada a élaboré, en collaboration avec les organismes de réglementation, des rapports sur les fiches de pointage qui seront communiqués sous peu. Ces rapports comprennent des informations sur le type de données EDI que chaque organisme de réglementation recueille actuellement, ainsi qu'une analyse des lacunes qu'ils pourraient envisager de corriger en se basant sur les pratiques de collecte des autres organismes de réglementation. De plus, la priorité stratégique d'Ingénieurs Canada visant à accélérer l'initiative 30 en 30 comprend une stratégie de recherche nationale qui sera bientôt mise en œuvre.
- Engineers and Geoscientists BC a créé un guide d'exercice professionnel pour soutenir l'EDI qui a été publié en décembre, et a donné en janvier un webinaire sur ce nouveau guide, auquel plus de 700 personnes ont participé. Ces ressources sont disponibles dans le site d'[EGBC](#).

K. Hogan présidera la réunion du Groupe des présidents de mai 2022, et la présentation par diapos du groupe sera publiée dans la page des documents de réunion.

### 3. Ordre du jour de consentement

#### 3.1 Approbation du procès-verbal

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 13 décembre 2021 soit approuvé.

#### 3.2 Énoncés de principe nationaux

- a) QUE le nouvel énoncé de principe national suivant soit approuvé :
  - i. Déployer le potentiel du Canada : Le rôle essentiel des ingénieurs dans la croissance de la productivité
- b) QUE la version actualisée de l'énoncé de principe national suivant soit approuvée :
  - i. Sélection basée sur les compétences

#### ***Motion 2022-02-2D***

#### ***Présentée et appuyée***

***QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.2) soient approuvées au moyen d'une seule motion.***

#### ***Adoptée***

#### 4. Affaires/décisions du conseil

##### 4.1 Rapport annuel de rendement stratégique

G. McDonald présente le rapport qui sera distribué aux membres pour information lors de l'assemblée annuelle des membres (AAM), soulignant que tous les objectifs ont été atteints. Seule une priorité stratégique, la responsabilité en matière d'agrément, affiche actuellement des résultats de 90 %, et les détails pour l'achèvement futur de cette priorité sont inclus dans le rapport.

Il est suggéré d'ajouter un commentaire supplémentaire sous la PS3 pour indiquer que le pourcentage de femmes titulaires de permis d'exercice a atteint 20 % en 2020 pour la première fois.

##### **2022-02-3D**

###### ***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport annuel de rendement stratégique 2021 pour présentation aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de mai 2022.***

###### ***Adoptée***

##### 4.2 Révision des politiques du conseil

M. Wrinch présente les recommandations du Comité sur la gouvernance concernant les sept (7) politiques révisées. Aucune question n'est soulevée.

##### **Motion 2022-02-4D**

###### ***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :***

***4.8, Profil de compétences du conseil***

***4.12, Autoévaluation du conseil***

***5.3, Situation financière***

***5.7, Rémunération et avantages sociaux***

***6.1, Comités et groupes de travail du conseil***

***6.4, Mandat du Comité FAGR***

***7.12, Actifs nets***

***Adoptée par la majorité requise des deux tiers***

##### 4.3 Mandat du Groupe de travail sur la planification stratégique

M. Wrinch présente le mandat du Groupe de travail sur la planification stratégique 2025-2027, qui se modèle sur l'approche suivie pour le plan stratégique 2022-2024. Aucune question n'est soulevée.

##### **Motion 2022-02-5D**

###### ***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve la nouvelle politique du conseil 6.15, Mandat du Groupe de travail sur la planification stratégique 2025-2027.***

***Adoptée par la majorité requise des deux tiers***

##### 4.4 Mandat du Groupe de travail sur la collaboration

M. Wrinch présente le mandat du Groupe de travail sur la collaboration. À la suite de la discussion du conseil lors de sa réunion de décembre, le Comité sur la gouvernance a tenu une réunion spéciale pour réexaminer la composition proposée du groupe de travail. Le comité a convenu de supprimer du mandat les dispositions controversées relatives à la composition et de laisser le Comité RH déterminer ce qui est le plus approprié au moment de recommander des administrateurs et administratrices pour le nouveau groupe de travail.

N. Hill fait remarquer que le groupe de travail est tout à fait d'actualité pour l'Ontario, qui amorce un travail fondamental lié aux processus d'attribution de permis. Elle dit souhaiter participer aux travaux du groupe de travail.

**Motion 2022-02-6D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil approuve la nouvelle politique 6.14, Mandat du Groupe de travail sur la collaboration, sur recommandation du Comité sur la gouvernance.**

**Adoptée par la majorité requise des deux tiers**

**4.5 Modification du Règlement administratif**

M. Wrinch présente la modification recommandée par le Comité sur la gouvernance à l'article 1.1 du Règlement administratif, afin de clarifier l'exclusion des géoscientifiques et des géoscientifiques stagiaires de la définition du terme « Inscrit ». Une erreur de formatage a été signalée à la page 150 de la version anglaise du cahier de travail, où la première occurrence en rouge du mot « and » doit être biffée.

« Inscrit » désigne une personne inscrite à titre de membre au 31 décembre, à l'exception des candidats, et des étudiants et des personnes inscrites uniquement en tant que géoscientifiques ou géoscientifiques stagiaires.

Aucune question n'est soulevée.

**Motion 2022-02-7D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, recommande aux membres la modification de la définition du terme « Inscrit » dans l'article 1.1 du Règlement administratif, à des fins d'approbation à l'assemblée annuelle des membres.**

**Adoptée par la majorité requise des deux tiers**

**4.6 Objectifs du chef de la direction pour 2022**

J. Boudreau présente les objectifs, indiquant que, même s'ils sont ambitieux, G. McDonald a confirmé qu'ils sont réalisables.

**Motion 2022-02-8D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil approuve les objectifs 2022 du chef de la direction, sur recommandation du Comité RH.**

**Adoptée**

**4.7 Évaluation du conseil et des administrateurs et administratrices**

J. Boudreau présente le sondage d'évaluation, distribué à l'avance, et signale les améliorations qui y ont été apportées depuis l'an dernier. Plus particulièrement, le sondage contient maintenant des questions facultatives concernant l'engagement du conseil à l'égard du Défi 50-30 du gouvernement du Canada. La présidente élue a confirmé qu'elle remettrait les résultats des évaluations par les pairs cette année.

Les commentaires suivants sont formulés :

- On propose de changer l'échelle de notation de la question 1.3 de l'évaluation du conseil, pour passer d'un degré d'accord à un degré de satisfaction. L'échelle demeurera telle quelle pour assurer la cohérence du sondage. On rappelle aux administrateurs et administratrices que chaque question comporte une section « Commentaires » qu'ils sont encouragés à utiliser.



- On précise que chaque sondage renvoie à des politiques qui sont incluses dans le Manuel des politiques du conseil.

**2022-02-9D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, approuve le contenu des sondages d'autoévaluation du conseil et d'évaluation des administrateurs et administratrices.**

**Adoptée**

**5. Rapports**

Les comités du conseil présentent leurs comptes rendus, les présentations à l'appui étant accessibles à l'avance dans le site d'Ingénieurs Canada.

5.1 BCAPG

P. G. Lafleur présente le compte rendu au nom du BCAPG. Aucune question n'est soulevée.

5.2 BCCAG

M. A. Hodges présente le compte rendu au nom du BCCAG. Aucune question n'est soulevée.

5.3 Comité FAGR

N. Hill présente le compte rendu au nom du Comité FAGR. En plus de la présentation par diapositives, N. Hill indique que le comité s'est réuni le 24 février pour prendre connaissance du relevé du portefeuille d'investissements et procéder à l'examen approfondi du registre des risques avant la réunion d'avril du conseil. Aucune question n'est soulevée.

5.4 Comité sur la gouvernance

M. Wrinch présente le compte rendu au nom du Comité sur la gouvernance. Aucune question n'est soulevée.

5.5 Comité RH

J. Boudreau présente le compte rendu au nom du Comité RH. Elle rappelle aux membres qu'ils devraient recevoir l'appel de candidatures pour le poste de président élu dans leur boîte de réception dans les semaines à venir.

E. Spence confirme que les sondages d'évaluation du conseil et des administrateurs et administratrices seront distribués au cours de la semaine du 28 février et seront ouverts pendant exactement deux semaines. Le délai est serré, mais nécessaire, étant donné que le Comité RH se réunira le 29 mars pour examiner les résultats.

On demande si les sondages sont obligatoires. J. Boudreau répond que les réponses sont nécessaires non seulement pour nommer des membres aux comités, mais aussi parce que l'un des devoirs des administrateurs et administratrices est de s'auto-surveiller et de démontrer l'efficacité du conseil. Le sondage d'évaluation est l'un des principaux moyens dont dispose le conseil pour y parvenir, et il est donc essentiel que tous les administrateurs et administratrices y répondent. J. Boudreau les encourage à prendre le temps de participer à cette importante initiative et leur rappelle que leurs commentaires sont toujours les bienvenus.

5.6 Championne 30 en 30 du conseil

K. Reid présente le compte rendu au nom du réseau 30 en 30. Aucune question n'est soulevée.

## 6. Prochaines réunions

Les membres discutent du lieu de la réunion de mai du conseil, et le président Chui leur indique qu'ils recevront après la réunion un très court sondage leur demandant leur préférence quant au format de la réunion (en personne ou virtuelle). En réponse à un commentaire sur le statut de la nouvelle politique du conseil 7.13, *Vaccination pour les réunions en personne*, et de la Ligne directrice 1, *Réunions en personne pendant la COVID*, G. McDonald confirme que ces documents sont en vigueur et le resteront jusqu'à ce que le conseil décide de les revoir. Il indique que le conseil pourrait souhaiter annuler ou modifier l'un ou l'autre de ces documents, compte tenu des éventuels changements de situation, mais précise que l'assouplissement des restrictions provinciales et fédérales n'entraîne pas automatiquement l'invalidation de la politique et de la ligne directrice du conseil.

On fait remarquer que le conseil s'est révélé efficace dans l'environnement virtuel et que le coût des réunions virtuelles est nettement inférieur à celui des réunions en personne. La Ligne directrice 1 prévoit la possibilité de passer en mode virtuel si la plupart des administrateurs et administratrices ne souhaitent pas ou ne peuvent pas assister aux réunions en personne. Ce point devrait être pris en considération lorsque le conseil discutera de ces questions en avril.

Prochaines réunions du conseil d'Ingénieurs Canada :

- 6 avril 2022 (virtuelle)
- 27 et 28 mai 2022 (Toronto, ON)
- 20 et 21 juin 2022 (Mont-Tremblant, QC)
- 29 septembre 2022 (Ottawa, ON)
- 12 décembre 2022 (virtuelle)
- 23 février 2023 (Ottawa, ON)

Prochaines réunions des comités 2021-2022 :

- Comité sur la gouvernance : 14 mars 2022 (virtuelle)
- Comité FAGR : 16 mars 2022 (virtuelle)
- Comité RH : 29 mars 2022 (virtuelle)
- Comité FAGR : 12 mai 2022 (virtuelle)

## 7. Séances à huis clos

7.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel

**Motion 2022-02-10D**

**Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, la conseillère du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale, l'administratrice de la gouvernance, la vice-présidente directrice, Affaires réglementaires, et la gestionnaire, Agrément.**

**Adoptée**

7.1a Statut des observateurs aux réunions du BCAPG

**Motion 2022-02-11D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil charge le Comité sur la gouvernance de réviser la politique du conseil 6.9, BCAPG, afin qu'un droit de parole aux réunions du BCAPG soit accordé à un représentant de DDIC et à un représentant de la FCEG, tout en maintenant leur statut d'observateur.**

**Adoptée par la majorité requise des deux tiers**

7.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

**Motion 2022-02-12D**

**Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.**

**Adoptée**

7.3 Administrateurs et administratrices seulement

**Motion 2022-02-13D**

**Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et les membres du Comité RH.**

**Adoptée**

**8. Clôture**

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 15 h 47 (HE).

*Procès-verbal rédigé par A. Murphy-Dow pour :*

Danny Chui, P.Eng., FEC, président

Evelyn Spence, LL.B., CIC.C, secrétaire générale

**PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA 212<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA**

6 avril 2022 | 11 h – 14 h (HE) par Zoom

<b>Administratrices et administrateurs présents :</b>	
D. Chui, président, PEO J. Boudreau, présidente sortante, AIGNB A. Anderson, Engineers Yukon A. Arenja, PEO N. Avila, APEGA K. Baig, présidente élue, OIQ E. Barber, APEGS A. Baril, OIQ M. Belletête, OIQ V. Benz, APEGA G. Connolly, Engineers PEI	A. English, Engineers & Geoscientists BC N. Hill, PEO S. Jha, NAPEG T. Joseph, APEGA D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO D. Spracklin-Reid, PEGNL N. Turgeon, OIQ M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia
<b>Administratrices absentes :</b>	
M. Sterling, PEO	J. Tink, APEGA
<b>Conseillère du Groupe des chefs de direction, absente :</b>	
L. Daborn, présidente, Groupe des chefs de direction	
<b>Subordonnés directs :</b>	
M. A. Hodges, vice-présidente, BCCAG P. G. Lafleur, président, BCAPG	G. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate générale et secrétaire générale
<b>Observateurs présents :</b>	
C. Bellini, président, PEO K. Darr, présidente, APEGS K. Deluzio, président, DDIC L. Doig, présidente élue, APEGA S. Holmes, directrice générale, APEGS P. Klink, vice-présidente, BCAPG	J. Landrigan, chef de la direction et registraire, Engineers PEI P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia D. McLean, président, Engineers Nova Scotia M. Paul-Elias, présidente, AIGNB B. Pearse, président, APEGA
<b>Membres du personnel présents :</b>	
E. David, spécialiste en planification, événements et conduite du changement S. Francoeur, directrice des ressources humaines R. Gauthier, adjointe de direction L. Go, avocat-conseil C. Mash, administratrice de la gouvernance R. Melsom, gestionnaire, BCCAG D. Menard, directeur, Finances M. Ouellette, Gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	C. Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires J. Sendrowicz, spécialiste en planification, événements et conduite du changement J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques H. Theelen, directrice, Planification stratégique et Excellence organisationnelle M. Warken, gestionnaire, BCAPG

**1. Ouverture de la réunion**
**1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

Le président D. Chui ouvre la réunion à 11 h 05 (HE). Il accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

**Motion 2022-04-1D**

**Présentée et appuyée**

**QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président de la séance soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.**

**Adoptée**

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

**2. Affaires/décisions du conseil**

2.1 États financiers audités de 2021

N. Hill présente les états financiers, qui ont été distribués à l'avance. En réponse à une question concernant la diminution des revenus de rayonnement entre 2020 et 2021, D. Menard explique que les revenus de rayonnement de 2020 étaient liés à la subvention reçue pour le programme Défi de la formation en génie au Canada (DFGC). Les revenus ont diminué en 2021 lorsque le programme a été mis en suspens. Il indique également que les revenus liés au programme DFGC sont de type « entrées-sorties », c'est-à-dire qu'Ingénieurs Canada reçoit la subvention et verse l'argent à l'organisme hôte du programme. Aucune autre question n'est soulevée.

**2022-04-2D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité FAGR, les états financiers d'Ingénieurs Canada pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, tels qu'audités par KPMG LLP, et que ces états financiers soient présentés aux membres à leur assemblée annuelle de 2022.**

**Adoptée**

2.2 Profil de risques de l'organisation

N. Hill présente le Profil de risques de l'organisation et donne un aperçu du processus, soulignant les aspects qui ont changé depuis que le document a été approuvé par le conseil en 2021.

P. G. Lafleur est invité à commenter le risque lié à l'agrément. Il indique que la décision du conseil d'accorder un droit de parole aux représentants de DDIC et de la FCEG lors des réunions du Bureau d'agrément permettra à ces groupes d'y participer plus activement.

Les commentaires suivants sur le Profil de risques de l'organisation sont formulés :

- Les titres actuels des risques ne reflètent pas les risques à gérer. On suggère plutôt de les reformuler pour définir le problème qu'Ingénieurs Canada tente de résoudre. Par exemple, dans le cas du risque actuel intitulé « Agrément », le problème défini est le « Rejet de l'agrément ».
- La première entrée figurant sous le risque Agrément devrait être reformulée pour refléter le fait que l'agrément est une norme nationale, et non un mécanisme permettant aux diplômés d'éviter les examens d'admission à l'exercice.

On confirme que le Comité FAGR se penchera sur ces suggestions lors d'une future réunion.

2.3 Annulation de la ligne directrice concernant les réunions en personne

M. Wrinch présente la recommandation faite par le Comité sur la gouvernance d'annuler la *Ligne directrice 1, Réunions en personne pendant la COVID-19*. On explique que la ligne directrice a d'abord

été mise en place pour donner au personnel des orientations pour la planification des événements. L'annulation de la ligne directrice procurerait plus de souplesse pour planifier les réunions en personne sans d'abord consulter par sondage les membres du conseil pour connaître leurs plans de participation. M. Wrinch indique également que le Comité sur la gouvernance a examiné l'applicabilité continue de la politique du conseil 7.13, *Vaccination pour les réunions en personne* et décidé qu'il serait prudent de la maintenir pour continuer d'assurer la santé et la sécurité des bénévoles, du personnel et du grand public.

Les commentaires suivants sont formulés :

- Un intervenant est en faveur du maintien des réunions hybrides, car elles sont plus inclusives pour de nombreuses raisons, notamment pour les personnes ayant des problèmes de garde d'enfants et les personnes en situation de handicap. On explique que les réunions hybrides n'ont pas été prévues dans le budget, mais que les administrateurs et administratrices qui ne peuvent pas assister aux réunions en personne continueront de disposer d'options de connexion à distance.
- Certains administrateurs font remarquer qu'il est trop tôt pour envisager cette décision, compte tenu de la persistance de la pandémie et de la difficulté de voyager au Canada. On souligne que l'application de la ligne directrice se limite à déterminer le format des réunions du conseil et de ses comités, c'est-à-dire virtuellement ou en personne. Ingénieurs Canada restera vigilant et tiendra compte des lignes directrices nationales et des directives provinciales au fur et à mesure que l'environnement continuera d'évoluer.
- Un autre commentaire est formulé concernant l'opportunité de dépenser des sommes importantes pour des réunions en personne qui pourraient n'attirer que 50 p. cent des administrateurs et administratrices.

**2022-04-3D**

***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil annule, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, la Ligne directrice 1, Réunions en personne pendant la COVID-19.***

***Adoptée par la majorité requise des deux tiers***

### **3. Prochaines réunions**

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 27 mai 2022 (Toronto, ON, en personne avec options de connexion virtuelle)
- 20 et 21 juin 2022 (Mont-Tremblant, QC)
- 29 septembre 2022 (Ottawa, ON)
- 12 décembre 2022 (virtuelle)
- 23 février 2023 (Ottawa, ON)
- 5 avril 2023 (virtuelle)

Dernière réunion de comités de 2021-2022 :

- Comité FAGR : 12 mai 2022 (virtuelle)

Réunions de comités de 2022-2023 :

- Comité RH : 28 mai 2022 (Toronto, ON, en personne avec options de connexion virtuelle)
- Tous les comités et groupes de travail de 2022-2023 : 20 juin 2022 (Mont-Tremblant, QC)

On remercie les participants d'avoir assisté à la réunion, et on souligne le soutien et la gestion des présentations par diapos assurés par R. Gauthier.

#### 4. Séances à huis clos

##### 4.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel

###### **Motion 2022-04-4D**

###### **Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale et l'administratrice de la gouvernance.**

###### **Adoptée**

##### 4.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

###### **Motion 2022-04-5D**

###### **Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.**

###### **Adoptée**

##### 4.3 Administrateurs et administratrices seulement

###### **Motion 2022-04-6D**

###### **Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.**

###### **Adoptée**

#### 5. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 12 h 22 (HE).

Procès-verbal rédigé par C. Mash pour :

Danny Chui, P.Eng., FEC, président

Evelyn Spence, LL.B., CIC.C, GPC.D, secrétaire générale

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Énoncés de principe nationaux		3.2
Objet :	Approuver un nouvel énoncé de principe et un énoncé actualisé	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Collaboration nationale Réputation Pérennité de la réglementation du génie	
Motion(s) à examiner :	a) <i>QUE le nouvel énoncé de principe national suivant soit approuvé :</i> i. <i>Rôle des Ingénieurs dans la construction d'un Canada sécuritaire et résilient</i> b) <i>QUE l'énoncé de principe actualisé suivant soit approuvé :</i> i. <i>Approvisionnement</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joey Taylor, gestionnaire, Affaires publiques	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

### Définition du problème/de l'enjeu

- Les énoncés de principe nationaux (EPN) sont des positions sur des enjeux clés d'intérêt public. Il s'agit des positions consensuelles des organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux. Ces énoncés :
  - Représentent la position collective de la profession d'ingénieur
  - Influent sur les politiques publiques
  - Facilitent la discussion avec le gouvernement
  - Fournissent de l'information à nos membres et aux membres de la profession d'ingénieur
- Le Comité consultatif des affaires publiques (le « Comité consultatif ») d'Ingénieurs Canada est chargé d'élaborer les EPN. Ce comité est composé de bénévoles d'horizons et d'expertises multidisciplinaires.
- Chaque année, le Comité consultatif élabore des EPN sur les enjeux nouveaux et existants auxquels la profession d'ingénieur est confrontée. Le comité se charge aussi d'actualiser les EPN existants pour s'assurer qu'ils demeurent actuels et pertinents. Cela permet de s'assurer que les parlementaires et le gouvernement fédéral tiennent compte de l'expertise de la profession dans l'élaboration des politiques.
- La procédure actuelle pour décider des sujets auxquels le Comité s'attellera au cours de l'année commence par une discussion sur les enjeux potentiels au cours de la réunion de mai du Comité. Ce processus consiste à examiner tous les EPN existants et à déterminer lesquels ont besoin d'être actualisés dans le cadre du cycle annuel de révision. Les sujets cernés par le Comité sont soumis à l'approbation du conseil et du Groupe des chefs de direction. Une fois les sujets approuvés, le Comité consultatif élabore ou met à jour les EPN devant être soumis à l'examen et à l'approbation du conseil et des organismes de réglementation. L'ensemble de ce processus, qui est appuyé par les organismes de réglementation, est décrit dans la politique du conseil 9.3 Énoncés de principe nationaux.
- Les EPN devant être examinés à cette réunion sont liés à l'Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral dans le cadre du Plan stratégique 2022-2024. Ils comprennent :
  - Un nouvel énoncé de principe :
    - Rôle des Ingénieurs dans la construction d'un Canada sécuritaire et résilient
  - Énoncé actualisé :
    - Approvisionnement



### Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve les EPN présentés en annexe.
- Une fois approuvés, ces EPN seront publiés dans le site public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin par le personnel et les bénévoles lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

### Autres options envisagées

- S./o.

### Risques

- Si les EPN ne sont pas approuvés, cela aura une incidence sur la stratégie de représentation jusqu'à ce qu'une approche unifiée soit établie.

### Répercussions financières

- S./o.

### Avantages

- Pour les organismes de réglementation :
  - L'adoption d'une position nationale sur des enjeux importants est bénéfique, car ces enjeux ont des incidences sur eux et sur la réglementation de la profession d'ingénieur. Les organismes de réglementation bénéficient grandement d'une position nationale unifiée.
  - Ingénieurs Canada aura une position unifiée sur des enjeux envers lesquels le gouvernement fédéral s'est fortement engagé, ce qui pourrait accroître notre visibilité auprès des parlementaires et des hauts fonctionnaires fédéraux.
- Pour la profession d'ingénieur :
  - Ces énoncés de principe permettent de clarifier le rôle que joue la profession dans le traitement de ces enjeux.
- Pour d'autres groupes (public, gouvernement, établissements d'enseignement supérieur, ingénieurs, etc.) :
  - Ces énoncés de principe informeront le gouvernement fédéral des enjeux auxquels Ingénieurs Canada travaille actuellement et qui sont liés à son mandat.

### Consultations

- Notre Comité consultatif multidisciplinaire, les organismes de réglementation (par l'entremise de leurs chefs de direction) et les membres du conseil d'Ingénieurs Canada ont été invités, par courriel, à examiner, commenter et actualiser les EPN présentés; cinq des 12 organismes de réglementation et un membre du conseil d'Ingénieurs Canada ont fourni des commentaires par courriel.
- Aucune objection ou préoccupation n'a été soulevée au sujet de la position de la profession d'ingénieur présentée dans les EPN à l'étude.

### Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Les EPN seront publiés dans le site Web public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

### Annexe

- **Annexe 1** : EPN pour approbation – versions avec suivi des modifications et versions propres



# Énoncés de principe nationaux

---

Le rôle des ingénieurs dans la construction d'un Canada sécuritaire et résilient .....2

Approvisionnement des biens et services .....5

# Le rôle des ingénieurs dans la construction d'un Canada sécuritaire et résilient

---

## Position de la profession d'ingénieur

- La sécurité du public sera menacée et les intérêts environnementaux, sociaux et économiques seront inadéquatement protégés si des ingénieurs ne participent pas directement aux initiatives d'infrastructure nécessitant l'application de l'expertise en ingénierie.
- Dans le cadre de l'exercice quotidien de leur profession, alors qu'ils appliquent la technologie de façon créative dans l'intérêt de la société, les ingénieurs jouent un rôle de premier plan dans l'édification de collectivités sécuritaires et résilientes partout au Canada.
- Les ingénieurs évaluent, gèrent et surveillent les risques, favorisent la stabilité de l'économie, établissent les priorités, cernent les problèmes et tirent parti des possibilités permettant de bâtir, de façon proactive et créative, un Canada sécuritaire et résilient.
- L'intégration de la responsabilité d'un ingénieur dans la législation et la réglementation fédérale permet d'inscrire le processus de réglementation du génie dans les pratiques gouvernementales et d'assurer la sécurité de la population canadienne. L'expertise des ingénieurs est essentielle à la construction et la reconstruction d'un Canada sécuritaire et résilient.

## Enjeu

Pour être sécuritaire et résilient, le Canada doit pouvoir surmonter efficacement les chocs et les facteurs de stress, c'est-à-dire s'y préparer, les prévenir, y répondre et s'en remettre, et prospérer par la suite. Selon la Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR)<sup>1</sup>, plusieurs qualités favorisent la résilience, à savoir :

- La capacité d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques.
- La capacité d'offrir une panoplie de débouchés économiques favorisant la stabilité de l'économie, des services et des infrastructures durables – notamment dans le secteur du logement, du transport, de l'électricité, de l'eau et des systèmes d'assainissement.
- La capacité de repérer les problèmes, d'établir des priorités et d'agir de manière proactive pour les régler lorsqu'ils se présentent.
- La capacité de connecter les collectivités.

Ces qualités témoignent d'un souci pour la santé et le bien-être de l'être humain. Les besoins de l'être humain sont sans aucun doute au premier rang des paramètres de la planification, de la conception et de l'exploitation des systèmes techniques. Les ingénieurs jouent un rôle de premier plan dans l'édification de collectivités sécuritaires et résilientes dans le cadre de l'exercice quotidien de leur profession, qui exige d'eux qu'ils appliquent la technologie de façon créative, dans l'intérêt de la société. La santé et la sécurité du public sont menacées **et les intérêts environnementaux, sociaux et économiques ne sont pas adéquatement protégés** si

---

<sup>1</sup> Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. (2011). « Characteristics of a Safe and Resilient Community. Community Based Disaster Risk Reduction Study ». Consulté le 8 octobre 2021 : [https://preparecenter.org/wp-content/sites/default/files/final\\_characteristics\\_report.pdf](https://preparecenter.org/wp-content/sites/default/files/final_characteristics_report.pdf).

des ingénieurs ne participent pas directement à la planification, la conception, l'examen, la mise en œuvre, l'entretien et la maintenance des projets et initiatives qui nécessitent l'application des principes d'ingénierie. Les ingénieurs renforcent la sécurité et la résilience des collectivités partout au Canada dans la mesure où ils offrent des solutions novatrices à des problèmes complexes. De plus, ces solutions permettent de protéger les biens fédéraux, provinciaux et territoriaux, de connecter les collectivités et de favoriser la reprise économique du pays tout en gérant les risques.

Les ingénieurs ont toujours montré leur capacité à bâtir un pays sécuritaire et résilient, dans toutes les zones de compétence fédérale. Citons par exemple les équipements de protection individuelle conçus pendant la [pandémie de COVID-19](#) afin d'atténuer les risques pour la santé publique; l'expertise impartiale offerte en matière d'[adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets](#) en vue de protéger les infrastructures publiques; les collectivités reliées grâce à une [technologie numérique à large bande durable](#); la [collaboration avec les dirigeants autochtones](#) afin de renforcer les infrastructures dans les communautés des Premières Nations; l'amélioration de l'[innovation et la productivité](#) partout au pays grâce à l'adoption de pratiques favorisant la [diversité, l'équité et l'inclusion](#) au sein de la profession; le renforcement de la [cybersécurité](#) nationale contre les accès non autorisés ou les attaques visant l'exploitation; le développement de la technologie du génie de l'intelligence artificielle dans les [véhicules autonomes et connectés](#).

### Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada reconnaît l'importance d'un engagement actif auprès du gouvernement fédéral en ce qui concerne les initiatives qui ont une incidence sur le travail des ingénieurs et qui portent sur des activités pouvant comprendre des travaux d'ingénierie. Nous avons établi des relations de travail solides et ouvertes avec le gouvernement fédéral, à la fois avec les parlementaires et les hauts fonctionnaires chargés de l'application des lois fédérales.

En collaboration avec les 12 organismes de réglementation du génie des provinces et territoires, Ingénieurs Canada a contribué, par son expertise impartiale, à renforcer la sécurité et la résilience des collectivités partout au Canada. Les initiatives comprennent :

- L'élaboration d'[énoncés de principe nationaux](#) qui font ressortir les positions de la profession sur des enjeux d'intérêt public importants.
- La contribution aux [initiatives fédérales](#) en fournissant des recommandations fondées sur des preuves au gouvernement fédéral.
- L'élaboration de [guides nationaux](#) et de documents qui répondent aux besoins des organismes de réglementation, des ingénieurs et des candidats au permis d'exercice.
- Le maintien de normes d'[agrément](#) au sein des programmes canadiens de premier cycle en génie, ce qui permet de protéger le public, car pour exercer et offrir leurs services, les ingénieurs doivent suivre une formation soumise à des exigences qui sont les mêmes partout au pays.
- Renforcer la sécurité publique grâce à des [pratiques d'équité, de diversité et d'inclusion](#), notamment par le biais de l'[initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada](#), qui favorise la pensée novatrice pour résoudre des problèmes sociaux complexes.

## Recommandation au gouvernement fédéral

La volonté du gouvernement fédéral de coordonner les efforts et de collaborer avec la profession d'ingénieur est essentielle pour assurer la sécurité et la résilience du Canada. Les ingénieurs possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour conseiller adéquatement le gouvernement fédéral au sujet des défis, aussi bien présents que futurs, et y répondre. Qu'il s'agisse de fournir des avis pour renforcer la production novatrice du Canada, de protéger l'intégrité structurelle de l'infrastructure physique, de protéger l'environnement naturel, de renforcer les initiatives de diversité et d'inclusion, de contribuer aux initiatives et aux programmes éducatifs nationaux ou de protéger l'économie nationale, les principes et l'expertise en génie s'appliquent à tous les ministères fédéraux. L'expertise en génie est essentielle pour soutenir les projets et les initiatives du gouvernement fédéral qui protègent et renforcent les collectivités.

Le gouvernement fédéral devrait :

- S'assurer que les lois et les règlements qui font mention de travaux d'ingénierie exigent l'intervention d'un ingénieur titulaire conformément aux lois sur les ingénieurs des provinces et des territoires.
- Adopter une politique à l'échelle du gouvernement pour s'assurer que les travaux d'ingénierie sont effectués par des personnes qui sont autorisées à le faire, ce qui encourage le respect des lois relatives à la réglementation professionnelle, qui garantissent que les personnes titulaires d'un permis d'exercice sont responsables de leurs travaux d'ingénierie.

## Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de :

- Surveiller le programme du gouvernement, les initiatives législatives et les règlements et activités proposés afin de présenter des recommandations au gouvernement fédéral lorsqu'il faut avoir une expertise en génie que les ingénieurs titulaires sont les seuls à posséder.
- Faire des représentations auprès des décideurs politiques pour que la législation, les initiatives et la réglementation du gouvernement fédéral conservent des mentions explicites de l'inclusion d'ingénieurs titulaires d'un permis délivré par les organismes de réglementation provinciaux, dans l'intérêt de la sécurité du public dans tout le Canada.
- Continuer de veiller à ce que les normes d'agrément des ingénieurs canadiens mises au point par Ingénieurs Canada, qui déterminent les normes de formation des ingénieurs formés au Canada, tiennent compte de l'expertise la plus récente en matière de génie, notamment en ce qui concerne la sécurité et la résilience des infrastructures canadiennes.
- Fournir l'avis des ingénieurs en ce qui concerne les initiatives, les lois et les règlements fédéraux lorsque les travaux d'ingénierie sont dans l'intérêt du public.
- Soutenir le travail des organismes de réglementation du génie pour faire appliquer les lois provinciales et territoriales sur les ingénieurs dans la mesure où elles concernent l'exercice des disciplines du génie ayant un impact sur la sécurité et la résilience des communautés du Canada.

# Approvisionnement des biens et services

## Position de la profession d'ingénieur

- Lorsque le gouvernement fédéral fait l'acquisition de biens et de services dans le secteur du génie, il est essentiel de mobiliser et de consulter des ingénieurs titulaires d'un permis, qu'il s'agisse d'ingénieurs employés par le gouvernement ou de consultants, afin de s'assurer que la population canadienne reçoit la meilleure valeur possible pour des biens et des services qui sont sûrs et conformes aux normes et aux codes.
- Pendant le processus d'approvisionnement fédéral, toutes les décisions ayant trait à l'ingénierie doivent devaient être prises par un ingénieur titulaire d'un permis délivré par un organisme de réglementation provincial ou territorial.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux devraient consulter la profession et collaborer avec celle-ci en ce qui a trait aux décisions gouvernementales visant l'approvisionnement en biens ou services d'ingénierie, et ce, dans l'intérêt de la sécurité du public, de l'économie, de l'environnement et pour le mieux-être des collectivités partout au Canada.

## Enjeu

Le gouvernement du Canada est l'un des plus importants acheteurs publics de biens et de services au Canada. Chaque année, il conclut des marchés d'environ 22 milliards de dollars au nom des ministères et organismes fédéraux<sup>2</sup>. À l'heure actuelle, le processus concurrentiel vise à obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour les Canadiens, tout en favorisant l'accès, la concurrence et l'équité. La plupart des contrats attribués à des petites et moyennes entreprises le sont sur une base concurrentielle, ce qui en fait le processus le plus couramment utilisé par le gouvernement<sup>3</sup>. Or, il demeure d'importantes lacunes sur le plan de la concertation entre les gouvernements et les professions réglementées, en particulier la profession d'ingénieur, dans le cadre des processus d'approvisionnement autant concurrentiels que non concurrentiels au Canada. Ces lacunes entraînent souvent l'exclusion d'ingénieurs de la prise de décisions importantes en matière d'ingénierie.

Pourtant, les ingénieurs ont un rôle important à jouer dans le processus d'approvisionnement au Canada. Afin de veiller à la sécurité du public et d'assurer la protection des intérêts économiques ainsi que les milieux naturels du pays, Ingénieurs Canada est convaincu que les ingénieurs doivent participer notamment à :

1. La préparation des documents d'ingénierie qui seront utilisés pour l'exécution de travaux de construction ou la mise en œuvre de projets.
2. La supervision de projets.
3. La préparation de contrats tout au long du processus d'approvisionnement.
4. La prestation de services de soutien tout au long du processus d'approvisionnement lorsque des décisions en matière d'ingénierie sont requises.

Les ingénieurs connaissent également en profondeur le coût du cycle de vie concernant les quatre étapes du processus d'acquisition, depuis la planification et l'acquisition jusqu'à l'utilisation et à l'élimination. Le calcul des coûts du cycle de vie est une approche qui permet d'évaluer le coût total d'un actif au cours de son cycle de vie, y compris les coûts d'investissement initiaux, les coûts d'entretien, les coûts d'exploitation et la valeur

<sup>2</sup> Gouvernement du Canada – *Le processus d'approvisionnement* (2020). <https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/le-processus-d-approvisionnement>

<sup>3</sup> *Ibid*

résiduelle de l'actif à la fin de sa durée de service.<sup>4</sup> Les effets positifs associés à la prise en compte des coûts du cycle de vie comprennent la réduction des coûts d'entretien et d'exploitation et l'augmentation de la durée de vie d'un actif, ce qui réduit les coûts de remplacement. L'établissement des coûts du cycle de vie est donc essentiel étant donné que les projets d'infrastructures publiques sont des investissements à long terme financés par des fonds publics.

## Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Les décisions en matière d'ingénierie visant l'approvisionnement de biens et de services d'ingénierie doivent être prises par des ingénieurs. Les ministères et organismes fédéraux veulent obtenir le meilleur rapport qualité-prix relativement à leurs besoins pour la réalisation de projets en faisant appel au processus d'approvisionnement. ~~En ayant cet objectif à l'esprit, il est important que~~ Les services d'ingénierie ~~soient~~ doivent être vus comme un investissement au lieu ~~de strictement d'~~ une dépense.

Enfin, Ingénieurs Canada participe aux consultations sur les lois et règlements susceptibles d'avoir une incidence sur le travail des ingénieurs ou qui portent sur des activités pouvant comprendre des travaux d'ingénierie. Ingénieurs Canada continuera d'établir des rapports professionnels ouverts et transparents avec le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que les ingénieurs participent activement aux prises de décisions tout au long du processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral.

## Recommandation au gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que les décisions ayant trait à l'ingénierie soient prises par des ingénieurs titulaires d'un permis, car cela permettra de garantir la sécurité et le bien-être du public et de promouvoir l'innovation. Le gouvernement fédéral devrait aussi :

- Collaborer activement avec la profession d'ingénieur tout au long des diverses phases du processus d'approvisionnement.
- Veiller à ce que toute décision d'ingénierie requise dans le cadre d'un projet d'approvisionnement du gouvernement fédéral soit prise par un ingénieur.

## Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de :

- Participer à des consultations officielles du gouvernement, à des tables rondes nationales et de comparaître devant les comités permanents de la Chambre des communes et du Sénat pour promouvoir la participation des ingénieurs, à titre de décideurs, aux processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral dans le secteur de l'ingénierie.
- formuler des avis et proposer les libellés requis dans le cadre des processus d'approvisionnement fédéraux liés à l'ingénierie afin de faciliter la mise au point de textes législatifs et de cadres réglementaires favorisant l'innovation et l'optimisation du rendement dans le cadre de projets d'approvisionnement.
- Travailler de concert avec les divers ordres de gouvernement et les organismes de réglementation du génie afin de promouvoir l'idée d'inclure les ingénieurs à toutes les étapes du processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral et de sensibiliser ce dernier de même que les autres ordres de gouvernement à l'importance de cet enjeu.

---

<sup>4</sup> Whole Building Design Guide (2016). *Life-Cycle Cost Analysis (LCCA)* <https://www.wbdg.org/resources/life-cycle-cost-analysis-lcca>.



# Énoncés de principe nationaux

---

Le rôle des ingénieurs dans la construction d'un Canada sécuritaire et résilient .....2

Approvisionnement des biens et services .....5



# Le rôle des ingénieurs dans la construction d'un Canada sécuritaire et résilient

---

## Position de la profession d'ingénieur

- La sécurité du public sera menacée et les intérêts environnementaux, sociaux et économiques seront inadéquatement protégés si des ingénieurs ne participent pas directement aux initiatives d'infrastructure nécessitant l'application de l'expertise en ingénierie.
- Dans le cadre de l'exercice quotidien de leur profession, alors qu'ils appliquent la technologie de façon créative dans l'intérêt de la société, les ingénieurs jouent un rôle de premier plan dans l'édification de collectivités sécuritaires et résilientes partout au Canada.
- Les ingénieurs évaluent, gèrent et surveillent les risques, favorisent la stabilité de l'économie, établissent les priorités, cernent les problèmes et tirent parti des possibilités permettant de bâtir, de façon proactive et créative, un Canada sécuritaire et résilient.
- L'intégration de la responsabilité d'un ingénieur dans la législation et la réglementation fédérale permet d'inscrire le processus de réglementation du génie dans les pratiques gouvernementales et d'assurer la sécurité de la population canadienne. L'expertise des ingénieurs est essentielle à la construction et la reconstruction d'un Canada sécuritaire et résilient.

## Enjeu

Pour être sécuritaire et résilient, le Canada doit pouvoir surmonter efficacement les chocs et les facteurs de stress, c'est-à-dire s'y préparer, les prévenir, y répondre et s'en remettre, et prospérer par la suite. Selon la Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR)<sup>1</sup>, plusieurs qualités favorisent la résilience, à savoir :

- La capacité d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques.
- La capacité d'offrir une panoplie de débouchés économiques favorisant la stabilité de l'économie, des services et des infrastructures durables – notamment dans le secteur du logement, du transport, de l'électricité, de l'eau et des systèmes d'assainissement.
- La capacité de repérer les problèmes, d'établir des priorités et d'agir de manière proactive pour les régler lorsqu'ils se présentent.
- La capacité de connecter les collectivités.

Ces qualités témoignent d'un souci pour la santé et le bien-être de l'être humain. Les besoins de l'être humain sont sans aucun doute au premier rang des paramètres de la planification, de la conception et de l'exploitation des systèmes techniques. Les ingénieurs jouent un rôle de premier plan dans l'édification de collectivités sécuritaires et résilientes dans le cadre de l'exercice quotidien de leur profession, qui exige d'eux qu'ils appliquent la technologie de façon créative, dans l'intérêt de la société. La santé et la sécurité du public sont menacées si des ingénieurs ne participent pas directement à la planification, la conception, l'examen, la mise

---

<sup>1</sup> Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. (2011). « Characteristics of a Safe and Resilient Community. Community Based Disaster Risk Reduction Study ». Consulté le 8 octobre 2021 : [https://preparecenter.org/wp-content/sites/default/files/final\\_characteristics\\_report.pdf](https://preparecenter.org/wp-content/sites/default/files/final_characteristics_report.pdf).

en œuvre, l'entretien et la maintenance des projets et initiatives qui nécessitent l'application des principes d'ingénierie. Les ingénieurs renforcent la sécurité et la résilience des collectivités partout au Canada dans la mesure où ils offrent des solutions novatrices à des problèmes complexes. De plus, ces solutions permettent de protéger les biens fédéraux, provinciaux et territoriaux, de connecter les collectivités et de favoriser la reprise économique du pays tout en gérant les risques.

Les ingénieurs ont toujours montré leur capacité à bâtir un pays sécuritaire et résilient, dans toutes les zones de compétence fédérale. Citons par exemple les équipements de protection individuelle conçus pendant la [pandémie de COVID-19](#) afin d'atténuer les risques pour la santé publique; l'expertise impartiale offerte en matière d'[adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets](#) en vue de protéger les infrastructures publiques; les collectivités reliées grâce à une [technologie numérique à large bande durable](#); la [collaboration avec les dirigeants autochtones](#) afin de renforcer les infrastructures dans les communautés des Premières Nations; l'amélioration de l'[innovation et la productivité](#) partout au pays grâce à l'adoption de pratiques favorisant la [diversité, l'équité et l'inclusion](#) au sein de la profession; le renforcement de la [cybersécurité](#) nationale contre les accès non autorisés ou les attaques visant l'exploitation; le développement de la technologie du génie de l'intelligence artificielle dans les [véhicules autonomes et connectés](#).

### **Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu**

Ingénieurs Canada reconnaît l'importance d'un engagement actif auprès du gouvernement fédéral en ce qui concerne les initiatives qui ont une incidence sur le travail des ingénieurs et qui portent sur des activités pouvant comprendre des travaux d'ingénierie. Nous avons établi des relations de travail solides et ouvertes avec le gouvernement fédéral, à la fois avec les parlementaires et les hauts fonctionnaires chargés de l'application des lois fédérales.

En collaboration avec les 12 organismes de réglementation du génie des provinces et territoires, Ingénieurs Canada a contribué, par son expertise impartiale, à renforcer la sécurité et la résilience des collectivités partout au Canada. Les initiatives comprennent :

- L'élaboration d'[énoncés de principe nationaux](#) qui font ressortir les positions de la profession sur des enjeux d'intérêt public importants.
- La contribution aux [initiatives fédérales](#) en fournissant des recommandations fondées sur des preuves au gouvernement fédéral.
- L'élaboration de [guides nationaux](#) et de documents qui répondent aux besoins des organismes de réglementation, des ingénieurs et des candidats au permis d'exercice.
- Le maintien de normes d'[agrément](#) au sein des programmes canadiens de premier cycle en génie, ce qui permet de protéger le public, car pour exercer et offrir leurs services, les ingénieurs doivent suivre une formation soumise à des exigences qui sont les mêmes partout au pays.
- Renforcer la sécurité publique grâce à des [pratiques d'équité, de diversité et d'inclusion](#), notamment par le biais de l'[initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada](#), qui favorise la pensée novatrice pour résoudre des problèmes sociaux complexes.

### **Recommandation au gouvernement fédéral**

La volonté du gouvernement fédéral de coordonner les efforts et de collaborer avec la profession d'ingénieur est essentielle pour assurer la sécurité et la résilience du Canada. Les ingénieurs possèdent les compétences

et les connaissances nécessaires pour conseiller adéquatement le gouvernement fédéral au sujet des défis, aussi bien présents que futurs, et y répondre. Qu'il s'agisse de fournir des avis pour renforcer la production novatrice du Canada, de protéger l'intégrité structurelle de l'infrastructure physique, de protéger l'environnement naturel, de renforcer les initiatives de diversité et d'inclusion, de contribuer aux initiatives et aux programmes éducatifs nationaux ou de protéger l'économie nationale, les principes et l'expertise en génie s'appliquent à tous les ministères fédéraux. L'expertise en génie est essentielle pour soutenir les projets et les initiatives du gouvernement fédéral qui protègent et renforcent les collectivités.

Le gouvernement fédéral devrait :

- S'assurer que les lois et les règlements qui font mention de travaux d'ingénierie exigent l'intervention d'un ingénieur titulaire conformément aux lois sur les ingénieurs des provinces et des territoires.
- Adopter une politique à l'échelle du gouvernement pour s'assurer que les travaux d'ingénierie sont effectués par des personnes qui sont autorisées à le faire, ce qui encourage le respect des lois relatives à la réglementation professionnelle, qui garantissent que les personnes titulaires d'un permis d'exercice sont responsables de leurs travaux d'ingénierie.

## Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de :

- Surveiller le programme du gouvernement, les initiatives législatives et les règlements et activités proposés afin de présenter des recommandations au gouvernement fédéral lorsqu'il faut avoir une expertise en génie que les ingénieurs titulaires sont les seuls à posséder.
  - Faire des représentations auprès des décideurs politiques pour que la législation, les initiatives et la réglementation du gouvernement fédéral conservent des mentions explicites de l'inclusion d'ingénieurs titulaires d'un permis délivré par les organismes de réglementation provinciaux, dans l'intérêt de la sécurité du public dans tout le Canada.
  - Continuer de veiller à ce que les normes d'agrément des ingénieurs canadiens mises au point par Ingénieurs Canada, qui déterminent les normes de formation des ingénieurs formés au Canada, tiennent compte de l'expertise la plus récente en matière de génie, notamment en ce qui concerne la sécurité et la résilience des infrastructures canadiennes.
  - Fournir l'avis des ingénieurs en ce qui concerne les initiatives, les lois et les règlements fédéraux lorsque les travaux d'ingénierie sont dans l'intérêt du public.
  - Soutenir le travail des organismes de réglementation du génie pour faire appliquer les lois provinciales et territoriales sur les ingénieurs dans la mesure où elles concernent l'exercice des disciplines du génie ayant un impact sur la sécurité et la résilience des communautés du Canada.
-

# Approvisionnement des biens et services

---

## Position de la profession d'ingénieur

- Lorsque le gouvernement fédéral fait l'acquisition de biens et de services dans le secteur du génie, il est essentiel de mobiliser et de consulter des ingénieurs titulaires d'un permis, qu'il s'agisse d'ingénieurs employés par le gouvernement ou de consultants, afin de s'assurer que la population canadienne reçoit la meilleure valeur possible pour des biens et des services qui sont sûrs et conformes aux normes et aux codes.
- Pendant le processus d'approvisionnement fédéral, toutes les décisions ayant trait à l'ingénierie devraient être prises par un ingénieur titulaire d'un permis délivré par un organisme de réglementation provincial ou territorial.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux devraient consulter la profession et collaborer avec celle-ci en ce qui a trait aux décisions gouvernementales visant l'approvisionnement en biens ou services d'ingénierie, et ce, dans l'intérêt de la sécurité du public, de l'économie, de l'environnement et pour le mieux-être des collectivités partout au Canada.

## Enjeu

Le gouvernement du Canada est l'un des plus importants acheteurs publics de biens et de services au Canada. Chaque année, il conclut des marchés d'environ 22 milliards de dollars au nom des ministères et organismes fédéraux<sup>2</sup>. À l'heure actuelle, le processus concurrentiel vise à obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour les Canadiens, tout en favorisant l'accès, la concurrence et l'équité. La plupart des contrats attribués à des petites et moyennes entreprises le sont sur une base concurrentielle, ce qui en fait le processus le plus couramment utilisé par le gouvernement<sup>3</sup>. Or, il demeure d'importantes lacunes sur le plan de la concertation entre les gouvernements et les professions réglementées, en particulier la profession d'ingénieur, dans le cadre des processus d'approvisionnement autant concurrentiels que non concurrentiels au Canada. Ces lacunes entraînent souvent l'exclusion d'ingénieurs de la prise de décisions importantes en matière d'ingénierie.

Pourtant, les ingénieurs ont un rôle important à jouer dans le processus d'approvisionnement au Canada. Afin de veiller à la sécurité du public et d'assurer la protection des intérêts économiques ainsi que les milieux naturels du pays, Ingénieurs Canada est convaincu que les ingénieurs doivent participer notamment à :

1. La préparation des documents d'ingénierie qui seront utilisés pour l'exécution de travaux de construction ou la mise en œuvre de projets.
2. La supervision de projets.
3. La préparation de contrats tout au long du processus d'approvisionnement.
4. La prestation de services de soutien tout au long du processus d'approvisionnement lorsque des décisions en matière d'ingénierie sont requises.

Les ingénieurs connaissent également en profondeur le coût du cycle de vie concernant les quatre étapes du processus d'acquisition, depuis la planification et l'acquisition jusqu'à l'utilisation et à l'élimination. Le calcul des coûts du cycle de vie est une approche qui permet d'évaluer le coût total d'un actif au cours de son cycle de vie, y compris les coûts d'investissement initiaux, les coûts d'entretien, les coûts d'exploitation et la valeur

---

<sup>2</sup> Gouvernement du Canada – *Le processus d'approvisionnement* (2020). <https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/le-processus-d-approvisionnement>

<sup>3</sup> *Ibid*

résiduelle de l'actif à la fin de sa durée de service.<sup>4</sup> Les effets positifs associés à la prise en compte des coûts du cycle de vie comprennent la réduction des coûts d'entretien et d'exploitation et l'augmentation de la durée de vie d'un actif, ce qui réduit les coûts de remplacement. L'établissement des coûts du cycle de vie est donc essentiel étant donné que les projets d'infrastructures publiques sont des investissements à long terme financés par des fonds publics.

## Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Les décisions en matière d'ingénierie visant l'approvisionnement de biens et de services d'ingénierie doivent être prises par des ingénieurs. Les ministères et organismes fédéraux veulent obtenir le meilleur rapport qualité-prix relativement à leurs besoins pour la réalisation de projets en faisant appel au processus d'approvisionnement. Les services d'ingénierie doivent être vus comme un investissement au lieu d'une dépense.

Enfin, Ingénieurs Canada participe aux consultations sur les lois et règlements susceptibles d'avoir une incidence sur le travail des ingénieurs ou qui portent sur des activités pouvant comprendre des travaux d'ingénierie. Ingénieurs Canada continuera d'établir des rapports professionnels ouverts et transparents avec le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que les ingénieurs participent activement aux prises de décisions tout au long du processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral.

## Recommandation au gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que les décisions ayant trait à l'ingénierie soient prises par des ingénieurs titulaires d'un permis, car cela permettra de garantir la sécurité et le bien-être du public et de promouvoir l'innovation. Le gouvernement fédéral devrait aussi :

- Collaborer activement avec la profession d'ingénieur tout au long des diverses phases du processus d'approvisionnement.
- Veiller à ce que toute décision d'ingénierie requise dans le cadre d'un projet d'approvisionnement du gouvernement fédéral soit prise par un ingénieur.

## Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de :

- Participer à des consultations officielles du gouvernement, à des tables rondes nationales et de comparaître devant les comités permanents de la Chambre des communes et du Sénat pour promouvoir la participation des ingénieurs, à titre de décideurs, aux processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral dans le secteur de l'ingénierie.
- formuler des avis et proposer les libellés requis dans le cadre des processus d'approvisionnement fédéraux liés à l'ingénierie afin de faciliter la mise au point de textes législatifs et de cadres réglementaires favorisant l'innovation et l'optimisation du rendement dans le cadre de projets d'approvisionnement.
- Travailler de concert avec les divers ordres de gouvernement et les organismes de réglementation du génie afin de promouvoir l'idée d'inclure les ingénieurs à toutes les étapes du processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral et de sensibiliser ce dernier de même que les autres ordres de gouvernement à l'importance de cet enjeu.

---

<sup>4</sup> Whole Building Design Guide (2016). *Life-Cycle Cost Analysis (LCCA)* <https://www.wbdg.org/resources/life-cycle-cost-analysis-lcca>.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Nominations au BCAPG		3.3
Objet :	Approuver la nomination d'une nouvelle membre hors cadre, la nomination d'un nouveau représentant régional, et trois prolongations de mandat de membres du BCAPG pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Impératif opérationnel 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie	
Lien avec le profil de risque de l'organisation :	Fonctions de gouvernance	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE les nominations suivantes au BCAPG soient approuvées pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Waguih ElMaraghy, membre hors cadre (second mandat)</li> <li>• Ray Gosine, membre hors cadre (troisième mandat)</li> <li>• John Allen Stewart, membre hors cadre (second mandat)</li> <li>• Diane Kennedy, membre hors cadre (nouvelle membre)</li> <li>• Nicholas Krouglicof, représentant de la région de l'Atlantique (nouveau membre)</li> </ul>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence:	Séance ouverte	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Tim Joseph, administrateur représentant l'Alberta et administrateur le plus ancien nommé au BCAPG	

### Définition du problème/de l'enjeu

- En vertu des dispositions de l'ancienne politique du conseil *Bureau canadien d'agrément des programmes de génie* (BCAPG), Ray Gosine est admissible à un troisième mandat de trois ans.
- En vertu de l'actuelle Politique du conseil 6.9, *Bureau canadien d'agrément des programmes de génie* (BCAPG), Waguih ElMaraghy et John Allen Stewart sont admissibles à un second mandat de trois ans.
- Le soutien de tous les renouvellements de mandats a été confirmé par le Comité des candidatures du Bureau d'agrément et les organismes de réglementation des membres concernés ont confirmé leur statut de membres en règle, conformément au processus décrit dans la Politique du conseil 6.9.
- Un appel de candidatures pour la région de l'Atlantique a été envoyé aux chefs de la direction de PEGNL, de l'AIGNB, d'Engineers PEI et d'Engineers Nova Scotia le 8 décembre 2021. Les organismes de réglementation ont soumis une seule candidature, soit celle de Nick Krouglicof. Le secrétariat a contacté Nick Krouglicof pour confirmer son intérêt, ce qu'il a fait. Le Comité des candidatures appuie cette nomination.
- Travaillant en collaboration avec Engineers Yukon et la NAPEG, le Comité des candidatures du BCAPG a sollicité la candidature d'un représentant du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut, tel que suggéré dans la Politique du conseil 6.9, mais aucune candidature n'a été proposée. Le poste demeurera vacant jusqu'à ce qu'une candidate ou un candidat soit identifié.
- Après la démission en mi-mandat d'un membre du BCAPG, un appel national à manifestation d'intérêt pour un poste de membre hors cadre du Bureau d'agrément a été lancé le 1<sup>er</sup> mars 2022. L'appel a été publié dans le [site d'Ingénieurs Canada](#) et réitéré dans le bulletin *Parlons agrément*. Cet appel a également été envoyé à tous les organismes de réglementation, aux membres de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) et aux membres du Bureau d'agrément, qui ont été invités à le faire circuler dans leurs réseaux. Le

Comité des candidatures a examiné toutes les candidatures déposées et déterminé que Diane Kennedy correspondait le mieux au profil désiré de membre hors cadre. Diane Kennedy a confirmé qu'elle était disposée à faire partie du BCAPG si elle est nommée par le conseil d'Ingénieurs Canada, et PEO et EGBC ont confirmé son statut de membre en règle.

### **Action ou recommandation proposée**

- Que le conseil approuve les candidatures pour les mandats indiqués.

### **Autres options envisagées**

- Aucune.

### **Risques**

- Étant donné que tous les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation et/ou obtenu la confirmation de leur statut de membre en règle, il n'y a aucun risque associé à leur nomination.

### **Répercussions financières**

- Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

### **Avantages**

- Le Bureau d'agrément disposera d'une équipe complète pour l'épauler dans son travail.

### **Consultations**

- Les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation respectif et/ou la confirmation de leur statut de membre en règle.

### **Prochaines étapes (si la motion est approuvée)**

- Le président du Comité des candidatures et administrateur le plus ancien nommé au BCAPG, Tim Joseph, informera les personnes concernées de leur nomination.

### **Annexe**

- **Annexe 1** : Profils des nouveaux membres (brèves notes biographiques)



**Profils des nouveaux membres  
Nominations au BCAGP – 2022**

Brèves notes biographiques – Nick Krouglicof, PhD, P.Eng., FEC :

- Professeur titulaire, Faculté de génie de la conception durable, Université de l'Île-du-Prince-Édouard (UPEI)
- A été le premier doyen de la Faculté de génie de la conception durable à l'UPEI (de mars 2015 à août 2020).
- Maîtrise l'anglais et le français.

Brèves notes biographiques – Diane Kennedy :

- Professeure (retraîtée), Département de génie et technologie électriques, British Columbia Institute of Technology, de 2006 à 2021. Ayant dirigé la conception du programme de génie électrique de quatre ans, M<sup>me</sup> Kennedy apportera au BCAPG un point de vue non universitaire.
- A participé à quatre visites d'agrément et participera à trois visites au cours du cycle 2022-2023.
- Maîtrise l'anglais et parle le français.



## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Nominations au BCCAG		3.4
Objet :	Approuver les renouvellements de mandat de deux membres du BCCAG pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE les renouvellements de mandat suivants au BCCAG soient approuvés pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nadia Lehoux, représentante du Québec (deuxième mandat)</i></li> <li>• <i>Ian Sloman, représentant de la Saskatchewan et du Manitoba (troisième mandat)</i></li> </ul>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence:	Séance ouverte	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Chris Zinck, administrateur représentant la Nouvelle-Écosse et administrateur le plus ancien nommé au BCCAG	

### Définition du problème ou de l'enjeu

- En vertu des dispositions de l'ancienne politique du conseil *Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)*, Ian Sloman est admissible à un troisième mandat de trois ans.
- En vertu de l'actuelle politique du conseil 6.10, *Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCA)*, Nadia Lehoux est admissible à un second mandat de trois ans.
- L'appui à ces deux renouvellements a été confirmé par le Comité des candidatures du BCCAG, et les organismes de réglementation d'attache des deux membres (l'APEGS et l'OIQ) ont confirmé leur statut de membres en règle, conformément au processus de nomination décrit dans la politique du conseil 6.10.
- Travaillant en collaboration avec Engineers Yukon et la NAPEG, le Comité des candidatures du BCCAG a sollicité la nomination d'un représentant ou d'une représentante du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut, tel qu'il est proposé dans la politique du conseil 6.10, mais n'a pas réussi à obtenir de nomination. Le poste demeurera vacant jusqu'à ce qu'un candidat ou une candidate soit identifié.e.

### Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les renouvellements de mandat pour la période indiquée.

### Autres options envisagées

- Aucune.

### Risques

- Étant donné que tous les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation, il n'y a aucun risque associé à leur nomination.

### Répercussions financières

- Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

### **Avantages**

- Le BCCAG disposera d'une équipe complète pour l'épauler dans son travail.

### **Consultations**

- Les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation respectif.

### **Prochaines étapes (si la motion est approuvée)**

- Le président du Comité des candidatures et administrateur nommé le plus ancien nommé au BCCAG, Chris Zinck, informera les personnes concernées de leur nomination.

### **Annexe**

- Aucune.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

<b>Processus d’approbation des hypothèses budgétaires</b>		<b>4.1</b>
Objet :	Approuver le nouveau processus d’approbation des hypothèses budgétaires	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée.	
Lien avec le profil de risques de l’organisation :	Conformité financière Viabilité financière à long terme	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité FAGR, approuve le processus d’approbation des hypothèses budgétaires.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Derek Menard, directeur, Finances	
Présenté par :	Nancy Hill, administrateur représentant l’Ontario, présidente du Comité FAGR	

### Définition du problème/de l’enjeu

- La préparation du budget annuel d’Ingénieurs Canada commence chaque année en juin par la détermination, par le personnel, des initiatives particulières qui seront menées au cours de l’année suivante, afin de s’aligner sur les priorités stratégiques et opérationnelles de l’organisme. L’ébauche de budget est ensuite examinée par le comité FAGR lors d’une réunion en août, et la première version est ensuite présentée au conseil lors de sa réunion de septembre/octobre.
- Au cours du processus d’examen et d’approbation du budget de 2022, on a constaté que certaines hypothèses budgétaires devaient être redéfinies et qu’il serait avantageux de mettre en place un nouveau processus selon lequel les hypothèses de l’enveloppe budgétaire seraient élaborées par le personnel, puis examinées et approuvées par le Comité FAGR avant la préparation annuelle de la première ébauche du budget. Dans le cadre de ce nouveau processus d’approbation des hypothèses budgétaires :
  - Le Comité FAGR approuverait les hypothèses relatives à l’enveloppe budgétaire lors de sa réunion de juin;
  - Une fois les hypothèses approuvées, l’équipe de direction d’Ingénieurs Canada préparerait et examinerait les estimations de revenus et de coûts avant que la première ébauche du budget soit soumise à l’examen du Comité FAGR à sa réunion du mois d’août.

### Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve le nouveau processus proposé d’approbation des hypothèses budgétaires.

### Autres options envisagées

- Aucune.

### Risques

- Aucune.

## Répercussions financières

- Aucune.

## Avantages

- Les hypothèses budgétaires présentent les principales hypothèses relatives aux revenus, aux dépenses d'exploitation et aux dépenses associées aux projets prévus dans le plan stratégique qui sont liées à la première ébauche du budget d'Ingénieurs Canada.
- L'approbation, par le Comité FAGR, des hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire ne constitue aucunement l'approbation d'une quelconque section du budget, mais doit plutôt servir de guide de haut niveau pour le chef de la direction et le personnel dans l'élaboration de la première ébauche du budget.

## Consultations

- Le Comité FAGR a examiné et recommande le processus proposé d'approbation des hypothèses budgétaires.

## Prochaines étapes

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le Comité FAGR prendra les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le nouveau processus d'approbation des hypothèses budgétaires, ce qui nécessitera qu'il examine et approuve les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire de 2023 (dont un exemple figure à l'Annexe 1).
- Par la suite, le Comité sur la gouvernance sera chargé de réviser la politique du conseil 6.4, *Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)*, afin d'y inclure le nouveau processus. Les révisions de la politique seront soumises à l'approbation du conseil en septembre.

## Annexe

- **Annexe 1** : Exemple d'hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire de 2023, telles qu'elles seraient présentées au Comité FAGR en juin 2023



**[EXEMPLE]**

**Hypothèses relatives au budget d'exploitation  
de 2023 d'Ingénieurs Canada**

La préparation du budget annuel d'Ingénieurs Canada commence par la détermination des initiatives particulières qui seront entreprises au cours de l'année à venir. Ces initiatives sont proposées par la haute direction pour assurer leur alignement sur les priorités stratégiques et opérationnelles. Par la suite, les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire sont préparées et soumises à l'approbation du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) lors de sa première réunion en juin. Une fois les hypothèses approuvées, les estimations de revenus et de coûts sont préparées et examinées par l'équipe de direction, et une ébauche est ensuite soumise à l'examen du Comité FAGR lors de sa réunion d'août.

Ce document présente les principales hypothèses relatives aux revenus, aux dépenses d'exploitation et aux dépenses associées aux projets prévus dans le Plan stratégique se rapportant au budget de 2023 d'Ingénieurs Canada.

## 1. Hypothèses générales

- Les projets liés aux priorités stratégiques sont financés à partir des réserves non affectées.
- Les déficits d'exploitation sont compensés par les réserves non affectées.

## 2. Hypothèses relatives aux revenus

- **Revenus provenant des cotisations annuelles des membres** : Ces revenus sont calculés sur la base des projections d'effectifs fournies par les organismes de réglementation dans le cadre du processus d'enquête annuelle. La cotisation par personne établie à 10,21 \$ pour l'exercice 2023.
- **Revenus provenant des programmes (d'affinité) nationaux** : Ces revenus sont calculés sur la base des projections fournies directement par les différents partenaires affinitaires. La partie du programme de TD Assurance revenant à PEO ne sera pas incluse dans le budget, car PEO a l'option de se joindre au programme à la fin de chaque année.
- **Revenus provenant des investissements** : Ces revenus sont calculés sur la base d'une combinaison du rendement ciblé dans les lignes directrices de la politique sur les investissements et du taux de rendement historique du portefeuille. Le rendement budgété pour 2023 est de XX %.

## 3. Hypothèses relatives aux dépenses d'exploitation

- **Salaires et employés à temps plein (ETP)** : Le budget des ressources humaines (qui fait partie du portefeuille Services intégrés) comprend les hypothèses suivantes :
  - 50 employés à temps plein (ETP), soit une augmentation de XX par rapport à 2022.
  - Les augmentations de salaire sont basées sur l'examen de l'échelle salariale pour les employés qui ne sont pas dans la fourchette de taux de leur poste. Les employés qui se situent dans la fourchette de taux correspondant à leur poste recevront une augmentation X,X % en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC). Le taux de X,X % de l'IPC de Statistique Canada s'applique à la période de 12 mois se terminant en avril 2022.
- **Autres dépenses d'exploitation** : Le reste des dépenses d'exploitation déclarées par initiative peut fluctuer en fonction des initiatives dont l'exécution est prévue au cours de l'exercice, mais les dépenses globales n'augmenteront pas plus que le taux de X,X % de l'IPC. Le taux de X,X % de l'IPC de Statistique Canada s'applique à la période de 12 mois se terminant en avril 2022.

## 4. Dépenses associées aux projets prévus dans le Plan stratégique (2022-2024)

Les dépenses associées aux projets prévus dans le Plan stratégique pour 2023 s'établissent à 3,7 millions \$ et correspondent aux estimations présentées au conseil à la fin de 2020.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Révision des politiques du conseil		4.2
Objet :	Approuver les révisions des politiques du conseil	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <p><i>i. 6.9, BCAPG</i> <span style="float: right;"><i>iii. 7.2, Liens du conseil avec la FCEG</i></span></p> <p><i>ii. 6.10, BCCAG</i> <span style="float: right;"><i>iv. 7.3, Liens du conseil avec DDIC</i></span></p>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Evelyn Spence, avocate générale et secrétaire générale	
Présenté par :	Mike Wrinch, administrateur représentant la Colombie-Britannique et président du Comité sur la gouvernance	

### Définition du problème/de l'enjeu

- Quatre politiques sont présentées aujourd'hui pour approbation. Deux d'entre elles décrivent les mandats respectifs du BCAPG et du BCCAG, et des révisions sont proposées sur les deux sujets suivants :
  - **Processus d'élection du vice-président ou de la vice-présidente** : Après les réunions d'automne du BCAPG et du BCCAG, il a été jugé nécessaire de modifier le processus d'élection à la vice-présidence car (a) le processus actuel prend beaucoup de temps (avec quatre candidats, il a fallu trois tours de scrutin au BCAPG) et (b) le processus d'élimination d'un candidat à chaque tour de scrutin signifiait que tous les participants à la réunion savaient qui était le candidat « le moins populaire ». Cela a été jugé défavorable pour le moral ou la cohésion du groupe.
  - **Statut des représentants de DDIC et de la FCEG lors des réunions du Bureau d'agrément** : Conformément aux discussions tenues à huis clos par le conseil lors de sa réunion du 25 février, le Comité sur la gouvernance a été chargé de réviser le mandat du BCAPG pour donner suite à la préférence du conseil d'accorder un droit de parole à un représentant de DDIC et un représentant de la FCEG lors des réunions du BCAPG, tout en maintenant leur statut d'observateurs.
- Les révisions de la politique du conseil 6.9 ont entraîné la mise à jour de deux autres politiques, 7.2 et 7.3, en particulier des clauses qui définissent les liens du BCAPG avec la FCEG et DDIC. Les révisions correspondent aux nouveaux énoncés contenus dans la politique 6.9 et reflètent le statut des représentants de la FCEG et de DDIC lors des réunions du Bureau d'agrément.

### Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les révisions proposées des politiques existantes.

### Autres options envisagées

- Aucune.

## Risques

- Fonctionner en l'absence de politiques claires et à jour expose les administrateurs et l'organisme à des risques pour la conformité et le maintien de la mémoire institutionnelle. Ce risque est atténué, en partie, par l'examen régulier et continu des politiques.

## Répercussions financières

- Aucune.

## Avantages

- Le conseil et ses principales parties prenantes ont accès à des politiques claires qui établissent les exigences et les procédures relatives aux activités et à la gouvernance d'Ingénieurs Canada.

## Consultations

- Lors de sa réunion du 5 février, le BCAPG a convenu d'adopter l'approche proposée concernant le statut de la FCEG et de DDIC lors de ses réunions. Par la suite, lors de sa réunion de février, le conseil a étudié la recommandation du BCAPG et chargé le Comité sur la gouvernance d'y donner suite.
- Le BCAPG a fait appel à un parlementaire professionnel enregistré pour trouver des solutions aux préoccupations exprimées au sujet du processus d'élection des vice-présidents. Les comités exécutifs du BCAPG et du BCCAG et leurs secrétariats respectifs ont été consultés et ont examiné les révisions proposées du processus d'élection, telles que rédigées par le parlementaire.

## Prochaines étapes

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le manuel des politiques sera mis à jour pour inclure les politiques révisées.

## Annexe

- **Annexe 1** : Politiques pour approbation – versions avec suivi des modifications et versions propres



## 6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

### 6.9 Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)

*Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)*

*Périodicité de révision : annuelle*

*Date de la dernière modification : 28 mai 2021 (motion 2021-05-5D)*

*Date de la dernière révision : 28 mai 2021*

#### 6.9.1 Mandat

Le BCAPG accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées à l'agrément des programmes de génie de niveau universitaire.

##### *A. But/Produits*

- (1) Le BCAPG produit les informations dont le conseil d'Ingénieurs Canada a besoin pour prendre des décisions sur les questions liées à la formation en génie au Canada et à l'étranger. Le BCAPG effectue l'évaluation des programmes de génie de niveau universitaire pour déterminer s'ils répondent aux normes d'agrément approuvées par le conseil. Il accorde l'agrément aux programmes qui répondent aux normes.
- (2) À l'appui de ce but et de ces produits, le BCAPG doit :
  - a) Examiner, sur une base régulière, les normes, politiques et procédures qui sont utilisées pour évaluer les programmes de génie à des fins d'agrément ou d'équivalence substantielle.
  - b) Entreprendre, à la demande des établissements d'enseignement supérieur et en se fondant sur les normes approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada, l'évaluation des programmes de génie à des fins d'agrément.
  - c) Déterminer l'équivalence des systèmes d'agrément d'autres pays d'après les normes approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada.
  - d) Conclure des accords internationaux de reconnaissance mutuelle négociés au plan de la formation, selon les instructions du conseil.
  - e) Fournir des rapports périodiques au conseil en ce qui concerne l'état des accords internationaux de reconnaissance mutuelle liés à la formation en génie.
  - f) Maintenir des liens efficaces avec les organismes d'agrément des programmes de génie des autres pays, avec les organismes d'agrément des autres professions et avec d'autres organismes pertinents.
  - g) Fournir de l'information au conseil et, s'il y a lieu, lui présenter les options adéquates et leurs



conséquences, en ce qui concerne les questions internationales liées à l'agrément et à la formation en génie, notamment la mise en œuvre et le maintien des accords internationaux relatifs à l'agrément.

- h) Fournir des conseils sur l'agrément aux établissements d'enseignement supérieur canadiens.
- i) Accepter les commentaires des organismes canadiens pertinents en ce qui concerne le système canadien d'agrément des programmes de génie.
- j) S'assurer que les administrateurs des programmes de génie évalués sont au fait des limites de l'évaluation et des responsabilités qui en découlent, notamment :
  - i. L'établissement d'enseignement supérieur qui offre le programme de génie doit respecter sans exception les normes et les règles d'agrément, présenter, documents pertinents à l'appui, tous les aspects du programme et aviser immédiatement le BCAPG de tout changement important apporté à son ou ses programmes agréés.
  - ii. Il n'y a aucun droit légal en ce qui a trait à l'agrément. Le BCAPG n'est aucunement redevable envers les étudiants, les diplômés ni tout autre tiers susceptibles d'être touchés par le refus, la fin ou le retrait de l'agrément et n'assume aucune responsabilité à cet égard.
- k) S'assurer que les administrateurs des programmes évalués comme étant insuffisants pour être agréés sont au courant des raisons et de la procédure à suivre pour demander une réévaluation ou interjeter appel.

## B. *Pouvoirs*

- (1) Les pouvoirs qui sont conférés au BCAPG lui permettent d'assister le conseil dans son travail. En plus des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la politique 6.1, le BCAPG :
  - a) agréé les programmes de génie du Canada ou détermine l'équivalence des programmes de génie d'autres pays conformément aux normes et procédures d'agrément approuvées par le conseil;
  - b) peut créer des comités ou des groupes de travail pour l'aider à accomplir son travail;
  - c) peut traiter directement avec des organisations et des personnes;
  - d) Le représentant du BCAPG aux réunions des signataires de l'Accord de Washington est autorisé à voter au nom d'Ingénieurs Canada.
- (2) Le BCAPG n'a pas le pouvoir :
  - a) de modifier les politiques du conseil;
  - b) d'approuver les modifications apportées aux normes et procédures d'agrément, sauf celles qui sont de nature administrative;
  - c) de conclure des accords financiers;
  - d) de dépenser ni d'engager d'autres fonds de l'organisme, à moins que ces fonds aient été expressément affectés par le conseil;
  - e) de faire des déclarations quant à l'admissibilité au permis d'exercice des diplômés de



programmes agréés;

- f) d'effectuer une visite d'agrément d'un programme avant d'avoir reçu une demande d'agrément de la part de l'établissement d'enseignement supérieur en question;
- g) d'effectuer, sans l'autorisation expresse du conseil, des visites d'équivalence substantielle de programmes de génie dans d'autres pays si les coûts de ces visites ne sont pas assumés par les établissements d'enseignement supérieur concernés;
- h) de prétendre qu'il cernerait chaque aspect d'un programme de génie évalué qui ne répond pas à ses normes et à ses règles d'agrément

### C. *Composition*

- (1) Le BCAPG comprend le président, le vice-président, le président sortant. De plus, le BCAPG doit comprendre un membre de chacune des régions suivantes :

- Colombie-Britannique
- Alberta
- Saskatchewan ou Manitoba
- Ontario
- Québec
- Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse ou Nouveau-Brunswick

Et devrait comprendre un membre provenant :

- Du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut.

- (2) Le BCAPG comprend également des membres hors cadre. Le nombre total de membres est basé sur la charge de travail future prévue.
- (3) Deux administrateurs du conseil d'Ingénieurs Canada doivent être nommés au BCAPG par le conseil.
- (4) Les membres du BCAPG doivent tous être des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice au Canada.
- (5) Le quorum est fixé à 50 % des membres + 1.
- (6) Le président, le vice-président et le président sortant constituent le comité exécutif du BCAPG.
- (7) Idéalement, le BCAPG doit être composé comme suit :
  - a) Deux tiers de ses membres occupent ou ont occupé un poste au sein du corps professoral d'un établissement d'enseignement supérieur;
  - b) Un tiers de ses membres exerce ou a exercé la profession d'ingénieur, comme il est décrit ci-dessous.
- (8) En ce qui concerne la part des membres du BCAPG qui ne proviennent pas du milieu universitaire, il conviendrait de considérer des candidats qui possèdent une ou plusieurs des qualités suivantes :



- a) Expérience en vérification ou en approbation de travaux d'ingénierie préparés par d'autres, à titre d'employé d'un organisme gouvernemental, d'une société d'État ou d'une autorité réglementaire.
  - b) Expérience en examen technique de travaux d'ingénierie préparés par d'autres.
  - c) Expérience en supervision, mentorat ou formation d'ingénieurs stagiaires ou récemment admis au plein titre.
- (9) Dans la sélection des membres du BCAPG, tous les efforts raisonnables doivent être déployés afin que le BCAPG soit composé d'un groupe diversifié représentatif de la population canadienne. Ce faisant, les organismes de réglementation seront encouragés à envisager de nommer des candidats pour faire en sorte que le BCAPG :
- a) Comprenne au moins 30 % de femmes, dans l'objectif à long terme d'atteindre une parité de genres représentative de la population canadienne;
  - b) Incline les points de vue d'ingénieurs autochtones, noirs, de couleur et formés à l'étranger.
- ~~(10)(1) Le BCAPG peut inviter des observateurs à assister à ses réunions, dont un membre du BCCAG. Les observateurs n'ont pas le droit de vote.~~
- ~~(11)~~(10) Le secrétariat du BCAPG, nommé par le chef de la direction, appuie le BCAPG, et ses membres sont des participants sans droit de vote aux réunions du BCAPG et de ses sous-comités.

#### D. *Limites des mandats*

- (1) Les membres du BCAPG sont nommés pour une période de trois (3) ans. Le mandat d'un membre pourrait, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada, être reconduit pour une autre période de trois ans, pour un total de six (6) ans.
- (2) Les limites susmentionnées ne s'appliquent pas à un membre qui est élu ou confirmé, selon le cas, au poste de vice-président, président ou président sortant avant l'expiration de son second mandat, auquel cas il peut continuer à siéger jusqu'à la fin de son mandat comme président sortant.
- (3) Le conseil d'Ingénieurs Canada peut aussi, dans des circonstances exceptionnelles, proroger la nomination d'autres membres du BCAPG au-delà de la limite de six ans, jusqu'à un maximum de neuf ans à ce comité. Pour que cette prorogation soit étudiée, il faut fournir au conseil d'Ingénieurs Canada les motifs à l'appui.
- (4) La durée des mandats aux postes de président, vice-président et président sortant du BCAPG est d'un (1) an.

#### E. *Planification*

- (1) Le BCAPG doit préparer un plan de travail et un plan de recrutement et de relève de bénévoles, et mener ses activités en fonction de ces plans.



- a) Le BCAPG doit produire et tenir à jour un plan de travail comportant la liste des travaux en cours et indiquant les ressources bénévoles nécessaires pour réaliser ce plan.
  - b) Le BCAPG doit tenir à jour un tableau de ses membres indiquant leur poste et la date de leur nomination. Cette information est utilisée pour la préparation d'un plan de recrutement et de relève dans lequel doivent figurer les profils recherchés en vue des nouvelles nominations.
- (2) Les plans doivent être soumis chaque année à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

#### F. Observateurs présents lors des réunions

(1) Le BCAPG doit inviter à ses réunions, à titre d'observateurs, les représentants suivants qui se verront accorder le droit de parole pendant les séances ouvertes :

- a) Le président ou la présidente de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) ou son mandataire;
- b) Le président ou la présidente de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) ou son mandataire.

(+)(2) Le BCAPG peut inviter des observateurs à assister à ses réunions, dont un membre du BCCAG. Les observateurs n'ont pas le droit de vote et se voient seulement accorder un droit de parole, à la discrétion du président de la réunion.

### **6.9.2 Rôle du président du BCAPG**

Le président du BCAPG joue un rôle essentiel au succès d'Ingénieurs Canada. Il est directement redevable au conseil d'Ingénieurs Canada des réalisations du BCAPG.

#### *A. Responsabilités*

- (1) Le président travaille en étroite collaboration avec le secrétariat et les autres membres du personnel d'Ingénieurs Canada, et fournit du leadership au BCAPG pour la prestation de services, de produits et d'outils qui sont utiles aux organismes de réglementation. En plus des responsabilités exigées de tous les présidents dans la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*, le président doit également :
- a) Présider le comité exécutif et participer au Sous-comité des candidatures.
  - b) Examiner le plan de recrutement et de relève de bénévoles élaboré par le secrétariat.
  - c) Examiner le budget (élaboré par le secrétariat) et collaborer avec le chef de la direction d'Ingénieurs Canada pour exécuter le plan de travail dans les limites du budget et des ressources approuvés par le conseil.
  - d) Collaborer avec le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et le secrétariat pour élaborer des rapports provisoires d'évaluation du rendement et le rapport annuel d'évaluation du rendement à l'intention du conseil d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
  - e) Assister aux réunions du conseil d'Ingénieurs Canada.



- f) Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'exécution du plan stratégique d'Ingénieurs Canada.
- g) Connaître le mandat du BCAPG et soutenir l'exécution de ses activités.
- h) S'assurer que les membres respectent leurs propres règles et celles qui leur sont imposées par le conseil d'Ingénieurs Canada, notamment s'efforcer d'établir un consensus sur les questions et objectifs, tout en maintenant une perspective nationale.

### *B. Compétences*

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le président devrait posséder les compétences, les connaissances et les capacités définies pour tous les présidents de comité dans la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*. En outre, le président du BCAPG doit avoir une connaissance approfondie de l'agrément et une bonne compréhension de l'application des normes et processus du BCAPG.

## **6.9.3 Procédure de nomination des membres du BCAPG**

### *A. Conditions générales*

- (1) Le Sous-comité des candidatures s'assure que les organismes de réglementation consultés disposent d'assez de temps pour traiter les demandes de candidats potentiels conformément à leurs politiques et procédures.
- (2) Le Sous-comité des candidatures ne doit pas prendre en considération les candidats qui n'ont pas reçu l'appui de leur organisme de réglementation d'attache ni les recommander au conseil d'Ingénieurs Canada.
- (3) Les procédures présentées ci-dessous doivent être suivies dans l'ordre indiqué.
- (4) Toutes les nominations au BCAPG sont assujetties à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

### *B. Sous-comité des candidatures*

- (1) Le Sous-comité des candidatures est composé du président, du président sortant et de deux administrateurs nommés. Le plus ancien administrateur nommé (celui qui siège depuis le plus longtemps au BCAPG) est le président du Sous-comité des candidatures.
- (2) Les administrateurs nommés ont un droit de vote au Sous-comité des candidatures. Tous les candidats doivent recevoir le soutien majoritaire du Sous-comité des candidatures. En cas d'égalité des voix des membres, la motion est défaite.
- (3) Toute l'information étudiée par le Sous-comité des candidatures doit être gardée confidentielle.

### *C. Nouvelles nominations et postes vacants*

- (1) Le Sous-comité des candidatures sélectionne, parmi les candidatures soumises par les organismes de réglementation, le candidat qui, selon lui, correspond le mieux au profil recherché.
- (2) Le Sous-comité des candidatures communique avec le candidat pour s'assurer qu'il est disposé à faire partie du BCAPG s'il est nommé par le conseil d'Ingénieurs Canada.



- (3) Le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la nomination du candidat intéressé retenu.
- (4) Le Sous-comité des candidatures communique avec les candidats non retenus pour les remercier de leur candidature, leur expliquer le processus de sélection et préciser que leur candidature est conservée et sera considérée si de nouveaux postes se libèrent.
- (5) En plus de ces exigences, le Sous-comité des candidatures doit exécuter les étapes suivantes pour tous les types de candidatures :

**a) Membres représentant les régions**

- i. Les organismes de réglementation de chaque région reçoivent le profil souhaité du ou des candidats recherchés.
- ii. Les organismes de réglementation de chaque région sont invités à soumettre jusqu'à trois (3) candidatures qu'ils soutiennent pour pourvoir au poste. Ils doivent ensuite indiquer leur choix ou classer toutes les candidatures par ordre de préférence, s'ils le souhaitent. Le Sous-comité des candidatures examine toute cette information à titre confidentiel

**b) Membres hors cadre**

- i. Tous les organismes de réglementation reçoivent le profil souhaité du ou des candidats recherchés.
- ii. Les organismes de réglementation sont invités à soumettre les noms des candidats qu'ils soutiennent pour pourvoir au poste. Ils peuvent soumettre le nombre de noms qu'ils désirent. Ils doivent ensuite indiquer leur choix ou classer toutes les candidatures par ordre de préférence, s'ils le désirent. Le sous-comité des candidatures examine toute cette information à titre confidentiel.
- iii. Le Sous-comité des candidatures prépare un appel à manifestation d'intérêt qui sera affiché dans le site d'Ingénieurs Canada, publié dans son bulletin et distribué à d'autres parties prenantes concernées, tel que le déterminera le Sous-comité des candidatures. L'appel à manifestation d'intérêt doit contenir le profil souhaité des candidats recherchés.
- iv. Les noms de tous les candidats qualifiés présentés au Sous-comité des candidatures par des groupes et des personnes autres que les organismes de réglementation doivent être transmis aux organismes de réglementation de ces candidats potentiels, qui indiqueront lesquels, parmi les candidats de leur zone de compétence, ils appuient en vue de pourvoir au poste.

*D. Postes vacants*

- (1) Si un poste se libère au sein du BCAPG au cours de l'exercice et/ou avant l'expiration d'un mandat, le Sous-comité des candidatures choisit un candidat parmi une liste fournie par les organismes de réglementation et une liste de candidats approuvés par leur organisme de réglementation, listes qui ont été compilées au cours des plus récents cycles de nomination au poste en question.
- (2) S'il n'y a pas de liste de candidats ayant reçu l'appui de leur organisme de réglementation pour pourvoir au poste vacant, le Sous-comité des candidatures suit la procédure établie pour les nouvelles nominations.



- (3) Si un poste devient vacant, le candidat sélectionné pour pourvoir ce poste est nommé pour le mandat initial, qui se termine le 30 juin trois (3) ans ou plus après sa.

*E. Reconduction de mandat*

- (1) Lorsqu'il évalue la reconduction du mandat d'un membre, le Sous-comité des candidatures fonde sa décision sur les besoins indiqués dans le plan de recrutement et de relève de bénévoles, notamment le profil recherché pour le poste et le rendement antérieur du membre.
- (2) Le secrétariat communique avec tous les membres admissibles au renouvellement de leur mandat pour leur demander s'ils souhaitent que leur mandat soit reconduit, s'ils sont choisis. Il explique le processus de reconduction de mandat et précise clairement que leur mandat ne sera pas nécessairement renouvelé, conformément à de nombreux facteurs, tel qu'il est indiqué dans le processus.
- (3) Le secrétariat fait parvenir au Sous-comité des candidatures les noms de tous les membres qui souhaitent se représenter en vue de la reconduction éventuelle de leur mandat.
- (4) Le Sous-comité des candidatures examine le rendement de chacun des membres qui souhaitent se représenter par rapport au profil établi dans le plan de recrutement et de relève de bénévoles et détermine si la reconduction de leur mandat est justifiée.
- (5) Chaque année, le Sous-comité des candidatures distribue aux organismes de réglementation une liste des membres inscrits dans leur territoire de compétence et la durée de leur mandat en cours. Le Sous-comité indique également si les membres qui arrivent à la fin de leur mandat et qui sont admissibles au renouvellement désirent effectivement que leur mandat soit reconduit et si le Sous-comité recommande qu'il le soit, selon le rendement de ce membre.
- (6) Dans le cas d'un membre hors cadre, tous les organismes de réglementation où le candidat est inscrit sont invités à confirmer qu'il s'agit d'un membre en règle. Dans le cas d'un membre représentant une région, l'organisme de réglementation de ce membre est invité à confirmer s'il appuie ou non cette reconduction. L'organisme de réglementation n'a pas à justifier sa décision.
- (7) Si l'organisme de réglementation n'appuie pas le renouvellement du mandat, le membre est informé que son mandat se terminera sans reconduction et il est remercié pour ses années de service.
- (8) Si l'organisme de réglementation appuie le renouvellement, le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la reconduction du mandat du candidat.

#### **6.9.4 Procédure de nomination au comité exécutif du BCAPG**

- (1) Le conseil d'Ingénieurs Canada doit approuver toutes les nominations au comité exécutif du BCAPG.
- (2) À la fin de leurs mandats, le vice-président devient président, et le président devient président sortant, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.





#### A. *Mise en candidature*

- (1) Le Sous-comité des candidatures est responsable d'organiser le processus de mise en candidature et d'élections au poste de vice-président.
- (2) Le sous-comité des candidatures doit, dans la mesure du possible, retenir plusieurs candidats au poste de vice-président.
- (3) Le président du Sous-comité des candidatures invite tous les membres éligibles du BCAPG à déclarer leur intention de présenter leur candidature au poste de vice-président au moins deux mois avant la date des élections.
- (4) Les membres qui souhaitent se présenter aux élections doivent signifier leur intérêt et fournir l'appui de leur organisme d'attache par écrit au Sous-comité des candidatures au moins un (1) mois avant la date des élections.
- (5) Si aucune déclaration d'intérêt n'est reçue, le Sous-comité des candidatures détermine une façon de pourvoir aux vacances.
- (6) Les noms de tous les candidats au poste de vice-président sont distribués aux membres du BCAPG au moins deux (2) semaines avant la date des élections.

#### B. *Élections*

- (1) Le vice-président est élu à scrutin secret par les membres du BCAPG qui ont le droit de vote. Le vote peut se tenir en personne ou au moyen de bulletins de vote électroniques.
- (2) Chaque membre présent dispose d'une voix. Les votes par procuration ne sont pas autorisés.
- (3) Les bulletins de vote annulés sont jetés, et les bulletins déposés après la clôture de l'élection ne sont pas comptés.
- (4) Le secrétaire du BCAPG et l'observateur du BCCAG présent à la réunion (ou toute autre partie neutre convenue par le Sous-comité des candidatures) assument la fonction de scrutateurs.
- (5) S'il n'y a qu'un seul candidat au poste de vice-président, le président sortant dépose un second bulletin de vote. Les membres du BCAPG votent et indiquent s'ils appuient ou non le candidat, en inscrivant « oui » ou « non ».
  - a) Si le « oui » recueille la majorité des suffrages exprimés, le candidat est déclaré élu.
  - b) En cas d'égalité, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe contenant le bulletin de vote du président sortant et utilisent le vote qu'elle contient.
  - c) Si le « non » recueille la majorité des suffrages exprimés, le Sous-comité des candidatures lance un autre appel de candidatures et de nouvelles élections seront tenues. Le candidat rejeté n'est pas éligible à ces nouvelles élections.



- d) S'il n'y a aucun autre candidat intéressé, la question est renvoyée au conseil d'Ingénieurs Canada, qui a le pouvoir de nommer quelqu'un ou de prendre les mesures qu'il juge appropriées pour dénouer l'impasse.
- (6) S'il y a deux candidats au poste de vice-président, le président sortant dépose un second bulletin de vote pour l'un des candidats.
- a) Le candidat qui recueille la majorité des suffrages exprimés est déclaré élu.
- b) En cas d'égalité des voix, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe contenant le bulletin de vote du président sortant et utilisent le vote qu'il contient.
- (7) S'il y a trois candidats ou plus au poste de vice-président, les membres déposent un bulletin de vote comportant une liste de candidats à classer (également appelé bulletin de vote préférentiel), en classant chaque candidat figurant sur le bulletin dans l'ordre indiqué par les scrutateurs. Les bulletins seront considérés comme nuls et rejetés si les candidats n'y sont pas tous classés, si les candidats n'y sont pas classés dans l'ordre séquentiel indiqué ou si on y trouve des classements en double. Le plus ancien administrateur nommé et le président sortant du BCAPG remplissent~~déposent~~ chacun un second bulletin de vote préférentiel qu'ils placent ~~pour tous les candidats sauf un et placent leurs bulletins~~ dans des enveloppes cachetées; ~~ces bulletins ne sont examinés et comptés qu'au besoin, tel qu'indiqué ci-dessous.~~
- a) Le candidat qui recueille la majorité (50 % + 1) des premiers bulletins de vote préférentiels~~suffrages exprimés~~ est déclaré élu.
- b) Si aucun candidat ne recueille la majorité des premiers votes préférentiels, ~~'est élu au terme du premier scrutin,~~ celui qui a recueilli le plus petit nombre de voix lors de n'importe quel tour de scrutin est éliminé des tours de scrutin suivants et tous les votes en faveur de ce candidat sont attribués au candidat restant le mieux classé. Ce processus est répété jusqu'à ce qu'un candidat recueille la majorité des voix. En cas d'égalité des voix entre deux candidats, les scrutateurs ouvrent d'abord l'enveloppe cachetée du président sortant et déclarent gagnant le candidat restant qui est le mieux classé sur le bulletin de vote du président sortant. Si l'égalité persiste (par exemple, en cas de bulletin de vote annulé), les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée du plus ancien administrateur nommé et déclarent gagnant le candidat restant qui est le mieux classé sur le bulletin de vote de l'administrateur. Si l'égalité persiste toujours, les scrutateurs déterminent le gagnant par tirage au sort~~et l'on procède à de nouveaux tours de scrutin jusqu'à ce qu'un candidat recueille la majorité des voix.~~
- c) Si, lors d'un tour de scrutin, il y a ~~En cas d'~~égalité des voix entre deux ou plusieurs candidats ayant recueilli le plus petit nombre de voix, ~~tel que déterminé par les scrutateurs, de sorte qu'il n'est pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant,~~ les scrutateurs commencent par ouvrir l'enveloppe cachetée du président sortant et éliminent le candidat le moins bien classé du tour de scrutin suivant. ~~comptent les votes qu'elle contient.~~ S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat (par exemple, en cas d'un bulletin de vote annulé) ~~en vue du tour de scrutin suivant,~~ les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée du plus ancien administrateur nommé et éliminent le candidat le moins bien classé du tour de scrutin suivant. ~~comptent les votes qu'elle~~



~~contient.~~ S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat, les scrutateurs déterminent par tirage au sort lequel des candidats *ex aequo* est éliminé~~l'impasse est déclarée et il faut procéder à un nouveau tour de scrutin ou plus avec tous les candidats restants jusqu'au dénouement de l'impasse.~~

- (8) Les scrutateurs donnent le nom du candidat ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés au président du Comité des candidatures. Ils ne précisent pas le total des votes ni s'ils ont eu recours aux enveloppes cachetées.
- (9) Le président du Comité des candidatures annonce ensuite le candidat vainqueur.
- (10) Une fois les élections terminées, le président du Comité des candidatures demande une motion portant sur la destruction des bulletins de vote déposés en personne. Cela pourrait ne pas être nécessaire si des bulletins de vote électroniques sont utilisés.

### 6.9.5 Administrateurs nommés par Ingénieurs Canada au BCAPG

Le conseil d'Ingénieurs Canada nomme au BCAPG deux administrateurs qui agiront à titre d'« administrateurs nommés ». Les administrateurs nommés remplissent un mandat de deux ans et sont nommés en alternance tous les deux ans pour assurer la continuité.

#### A. Responsabilités des administrateurs nommés

- (1) Les administrateurs nommés sont les représentants du conseil d'Ingénieurs Canada au BCAPG. Ils jouent un rôle clé en aidant le conseil d'Ingénieurs Canada à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent de :
  - « se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil »
  - « fournir une orientation stratégique continue et appropriée »
- (2) Les administrateurs nommés doivent assister à toutes les réunions du BCAPG.
- (3) Les administrateurs nommés doivent fournir au BCAPG des conseils et des orientations en ce qui a trait au plan stratégique ainsi qu'aux politiques et orientations du conseil d'Ingénieurs Canada.
- (4) Les administrateurs nommés doivent fournir au conseil d'Ingénieurs Canada des conseils et des orientations en ce qui a trait aux activités du BCAPG et au rendement de son président.
- (5) Le plus ancien administrateur nommé exerce la fonction de président du Sous-comité des candidatures.
- (6) Le plus ancien administrateur nommé doit aussi assister aux réunions du Comité des politiques et des procédures à titre d'observateur.



*B. Pouvoirs des administrateurs nommés*

- (1) Les administrateurs nommés ont le droit de vote au BCAPG et à tout sous-comité dont ils font partie.
- (2) Les administrateurs nommés par Ingénieurs Canada peuvent assister, en tant qu'observateurs, aux réunions des sous-comités du BCAPG.

*C. Restrictions de pouvoirs des administrateurs nommés*

Le président du BCAPG relève de l'ensemble du conseil. Les administrateurs nommés n'ont pas le pouvoir de diriger le BCAPG.

## 6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

### 6.9 Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)

*Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)*

*Périodicité de révision : annuelle*

*Date de la dernière modification : 28 mai 2021 (motion 2021-05-5D)*

*Date de la dernière révision : 28 mai 2021*

#### 6.9.1 Mandat

Le BCAPG accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées à l'agrément des programmes de génie de niveau universitaire.

##### *A. But/Produits*

- (1) Le BCAPG produit les informations dont le conseil d'Ingénieurs Canada a besoin pour prendre des décisions sur les questions liées à la formation en génie au Canada et à l'étranger. Le BCAPG effectue l'évaluation des programmes de génie de niveau universitaire pour déterminer s'ils répondent aux normes d'agrément approuvées par le conseil. Il accorde l'agrément aux programmes qui répondent aux normes.
- (2) À l'appui de ce but et de ces produits, le BCAPG doit :
  - a) Examiner, sur une base régulière, les normes, politiques et procédures qui sont utilisées pour évaluer les programmes de génie à des fins d'agrément ou d'équivalence substantielle.
  - b) Entreprendre, à la demande des établissements d'enseignement supérieur et en se fondant sur les normes approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada, l'évaluation des programmes de génie à des fins d'agrément.
  - c) Déterminer l'équivalence des systèmes d'agrément d'autres pays d'après les normes approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada.
  - d) Conclure des accords internationaux de reconnaissance mutuelle négociés au plan de la formation, selon les instructions du conseil.
  - e) Fournir des rapports périodiques au conseil en ce qui concerne l'état des accords internationaux de reconnaissance mutuelle liés à la formation en génie.
  - f) Maintenir des liens efficaces avec les organismes d'agrément des programmes de génie des autres pays, avec les organismes d'agrément des autres professions et avec d'autres organismes pertinents.
  - g) Fournir de l'information au conseil et, s'il y a lieu, lui présenter les options adéquates et leurs



conséquences, en ce qui concerne les questions internationales liées à l'agrément et à la formation en génie, notamment la mise en œuvre et le maintien des accords internationaux relatifs à l'agrément.

- h) Fournir des conseils sur l'agrément aux établissements d'enseignement supérieur canadiens.
- i) Accepter les commentaires des organismes canadiens pertinents en ce qui concerne le système canadien d'agrément des programmes de génie.
- j) S'assurer que les administrateurs des programmes de génie évalués sont au fait des limites de l'évaluation et des responsabilités qui en découlent, notamment :
  - i. L'établissement d'enseignement supérieur qui offre le programme de génie doit respecter sans exception les normes et les règles d'agrément, présenter, documents pertinents à l'appui, tous les aspects du programme et aviser immédiatement le BCAPG de tout changement important apporté à son ou ses programmes agréés.
  - ii. Il n'y a aucun droit légal en ce qui a trait à l'agrément. Le BCAPG n'est aucunement redevable envers les étudiants, les diplômés ni tout autre tiers susceptibles d'être touchés par le refus, la fin ou le retrait de l'agrément et n'assume aucune responsabilité à cet égard.
- k) S'assurer que les administrateurs des programmes évalués comme étant insuffisants pour être agréés sont au courant des raisons et de la procédure à suivre pour demander une réévaluation ou interjeter appel.

#### *B. Pouvoirs*

- (1) Les pouvoirs qui sont conférés au BCAPG lui permettent d'assister le conseil dans son travail. En plus des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la politique 6.1, le BCAPG :
  - a) agréé les programmes de génie du Canada ou détermine l'équivalence des programmes de génie d'autres pays conformément aux normes et procédures d'agrément approuvées par le conseil;
  - b) peut créer des comités ou des groupes de travail pour l'aider à accomplir son travail;
  - c) peut traiter directement avec des organisations et des personnes;
  - d) Le représentant du BCAPG aux réunions des signataires de l'Accord de Washington est autorisé à voter au nom d'Ingénieurs Canada.
- (2) Le BCAPG n'a pas le pouvoir :
  - a) de modifier les politiques du conseil;
  - b) d'approuver les modifications apportées aux normes et procédures d'agrément, sauf celles qui sont de nature administrative;
  - c) de conclure des accords financiers;
  - d) de dépenser ni d'engager d'autres fonds de l'organisme, à moins que ces fonds aient été expressément affectés par le conseil;
  - e) de faire des déclarations quant à l'admissibilité au permis d'exercice des diplômés de



programmes agréés;

- f) d'effectuer une visite d'agrément d'un programme avant d'avoir reçu une demande d'agrément de la part de l'établissement d'enseignement supérieur en question;
- g) d'effectuer, sans l'autorisation expresse du conseil, des visites d'équivalence substantielle de programmes de génie dans d'autres pays si les coûts de ces visites ne sont pas assumés par les établissements d'enseignement supérieur concernés;
- h) de prétendre qu'il cernerait chaque aspect d'un programme de génie évalué qui ne répond pas à ses normes et à ses règles d'agrément

### C. *Composition*

- (1) Le BCAPG comprend le président, le vice-président, le président sortant. De plus, le BCAPG doit comprendre un membre de chacune des régions suivantes :

- Colombie-Britannique
- Alberta
- Saskatchewan ou Manitoba
- Ontario
- Québec
- Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse ou Nouveau-Brunswick

Et devrait comprendre un membre provenant :

- Du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut.

- (2) Le BCAPG comprend également des membres hors cadre. Le nombre total de membres est basé sur la charge de travail future prévue.
- (3) Deux administrateurs du conseil d'Ingénieurs Canada doivent être nommés au BCAPG par le conseil.
- (4) Les membres du BCAPG doivent tous être des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice au Canada.
- (5) Le quorum est fixé à 50 % des membres + 1.
- (6) Le président, le vice-président et le président sortant constituent le comité exécutif du BCAPG.
- (7) Idéalement, le BCAPG doit être composé comme suit :
  - a) Deux tiers de ses membres occupent ou ont occupé un poste au sein du corps professoral d'un établissement d'enseignement supérieur;
  - b) Un tiers de ses membres exerce ou a exercé la profession d'ingénieur, comme il est décrit ci-dessous.
- (8) En ce qui concerne la part des membres du BCAPG qui ne proviennent pas du milieu universitaire, il conviendrait de considérer des candidats qui possèdent une ou plusieurs des qualités suivantes :



- a) Expérience en vérification ou en approbation de travaux d'ingénierie préparés par d'autres, à titre d'employé d'un organisme gouvernemental, d'une société d'État ou d'une autorité réglementaire.
  - b) Expérience en examen technique de travaux d'ingénierie préparés par d'autres.
  - c) Expérience en supervision, mentorat ou formation d'ingénieurs stagiaires ou récemment admis au plein titre.
- (9) Dans la sélection des membres du BCAPG, tous les efforts raisonnables doivent être déployés afin que le BCAPG soit composé d'un groupe diversifié représentatif de la population canadienne. Ce faisant, les organismes de réglementation seront encouragés à envisager de nommer des candidats pour faire en sorte que le BCAPG :
- a) Comprenne au moins 30 % de femmes, dans l'objectif à long terme d'atteindre une parité de genres représentative de la population canadienne;
  - b) Incline les points de vue d'ingénieurs autochtones, noirs, de couleur et formés à l'étranger.
- (10) Le secrétariat du BCAPG, nommé par le chef de la direction, appuie le BCAPG, et ses membres sont des participants sans droit de vote aux réunions du BCAPG et de ses sous-comités.

#### *D. Limites des mandats*

- (1) Les membres du BCAPG sont nommés pour une période de trois (3) ans. Le mandat d'un membre pourrait, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada, être reconduit pour une autre période de trois ans, pour un total de six (6) ans.
- (2) Les limites susmentionnées ne s'appliquent pas à un membre qui est élu ou confirmé, selon le cas, au poste de vice-président, président ou président sortant avant l'expiration de son second mandat, auquel cas il peut continuer à siéger jusqu'à la fin de son mandat comme président sortant.
- (3) Le conseil d'Ingénieurs Canada peut aussi, dans des circonstances exceptionnelles, proroger la nomination d'autres membres du BCAPG au-delà de la limite de six ans, jusqu'à un maximum de neuf ans à ce comité. Pour que cette prorogation soit étudiée, il faut fournir au conseil d'Ingénieurs Canada les motifs à l'appui.
- (4) La durée des mandats aux postes de président, vice-président et président sortant du BCAPG est d'un (1) an.

#### *E. Planification*

- (1) Le BCAPG doit préparer un plan de travail et un plan de recrutement et de relève de bénévoles, et mener ses activités en fonction de ces plans.
  - a) Le BCAPG doit produire et tenir à jour un plan de travail comportant la liste des travaux en cours et indiquant les ressources bénévoles nécessaires pour réaliser ce plan.





- b) Le BCAPG doit tenir à jour un tableau de ses membres indiquant leur poste et la date de leur nomination. Cette information est utilisée pour la préparation d'un plan de recrutement et de relève dans lequel doivent figurer les profils recherchés en vue des nouvelles nominations.
- (2) Les plans doivent être soumis chaque année à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

#### *F. Observateurs présents lors des réunions*

- (1) Le BCAPG doit inviter à ses réunions, à titre d'observateurs, les représentants suivants qui se verront accorder le droit de parole pendant les séances ouvertes :
- a) Le président ou la présidente de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) ou son mandataire;
  - b) Le président ou la présidente de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) ou son mandataire.
- (2) Le BCAPG peut inviter des observateurs à assister à ses réunions, dont un membre du BCCAG. Les observateurs n'ont pas le droit de vote et se voient seulement accorder un droit de parole, à la discrétion du président de la réunion.

### **6.9.2 Rôle du président du BCAPG**

Le président du BCAPG joue un rôle essentiel au succès d'Ingénieurs Canada. Il est directement redevable au conseil d'Ingénieurs Canada des réalisations du BCAPG.

#### *A. Responsabilités*

- (1) Le président travaille en étroite collaboration avec le secrétariat et les autres membres du personnel d'Ingénieurs Canada, et fournit du leadership au BCAPG pour la prestation de services, de produits et d'outils qui sont utiles aux organismes de réglementation. En plus des responsabilités exigées de tous les présidents dans la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*, le président doit également :
- a) Présider le comité exécutif et participer au Sous-comité des candidatures.
  - b) Examiner le plan de recrutement et de relève de bénévoles élaboré par le secrétariat.
  - c) Examiner le budget (élaboré par le secrétariat) et collaborer avec le chef de la direction d'Ingénieurs Canada pour exécuter le plan de travail dans les limites du budget et des ressources approuvés par le conseil.
  - d) Collaborer avec le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et le secrétariat pour élaborer des rapports provisoires d'évaluation du rendement et le rapport annuel d'évaluation du rendement à l'intention du conseil d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
  - e) Assister aux réunions du conseil d'Ingénieurs Canada.
  - f) Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'exécution du plan stratégique d'Ingénieurs Canada.



- g) Connaître le mandat du BCAPG et soutenir l'exécution de ses activités.
- h) S'assurer que les membres respectent leurs propres règles et celles qui leur sont imposées par le conseil d'Ingénieurs Canada, notamment s'efforcer d'établir un consensus sur les questions et objectifs, tout en maintenant une perspective nationale.

### *B. Compétences*

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le président devrait posséder les compétences, les connaissances et les capacités définies pour tous les présidents de comité dans la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*. En outre, le président du BCAPG doit avoir une connaissance approfondie de l'agrément et une bonne compréhension de l'application des normes et processus du BCAPG.

## **6.9.3 Procédure de nomination des membres du BCAPG**

### *A. Conditions générales*

- (1) Le Sous-comité des candidatures s'assure que les organismes de réglementation consultés disposent d'assez de temps pour traiter les demandes de candidats potentiels conformément à leurs politiques et procédures.
- (2) Le Sous-comité des candidatures ne doit pas prendre en considération les candidats qui n'ont pas reçu l'appui de leur organisme de réglementation d'attache ni les recommander au conseil d'Ingénieurs Canada.
- (3) Les procédures présentées ci-dessous doivent être suivies dans l'ordre indiqué.
- (4) Toutes les nominations au BCAPG sont assujetties à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

### *B. Sous-comité des candidatures*

- (1) Le Sous-comité des candidatures est composé du président, du président sortant et de deux administrateurs nommés. Le plus ancien administrateur nommé (celui qui siège depuis le plus longtemps au BCAPG) est le président du Sous-comité des candidatures.
- (2) Les administrateurs nommés ont un droit de vote au Sous-comité des candidatures. Tous les candidats doivent recevoir le soutien majoritaire du Sous-comité des candidatures. En cas d'égalité des voix des membres, la motion est défaite.
- (3) Toute l'information étudiée par le Sous-comité des candidatures doit être gardée confidentielle.

### *C. Nouvelles nominations et postes vacants*

- (1) Le Sous-comité des candidatures sélectionne, parmi les candidatures soumises par les organismes de réglementation, le candidat qui, selon lui, correspond le mieux au profil recherché.
- (2) Le Sous-comité des candidatures communique avec le candidat pour s'assurer qu'il est disposé à faire partie du BCAPG s'il est nommé par le conseil d'Ingénieurs Canada.
- (3) Le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la nomination du candidat intéressé retenu.



- (4) Le Sous-comité des candidatures communique avec les candidats non retenus pour les remercier de leur candidature, leur expliquer le processus de sélection et préciser que leur candidature est conservée et sera considérée si de nouveaux postes se libèrent.
- (5) En plus de ces exigences, le Sous-comité des candidatures doit exécuter les étapes suivantes pour tous les types de candidatures :

**a) Membres représentant les régions**

- i. Les organismes de réglementation de chaque région reçoivent le profil souhaité du ou des candidats recherchés.
- ii. Les organismes de réglementation de chaque région sont invités à soumettre jusqu'à trois (3) candidatures qu'ils soutiennent pour pourvoir au poste. Ils doivent ensuite indiquer leur choix ou classer toutes les candidatures par ordre de préférence, s'ils le souhaitent. Le Sous-comité des candidatures examine toute cette information à titre confidentiel

**b) Membres hors cadre**

- i. Tous les organismes de réglementation reçoivent le profil souhaité du ou des candidats recherchés.
- ii. Les organismes de réglementation sont invités à soumettre les noms des candidats qu'ils soutiennent pour pourvoir au poste. Ils peuvent soumettre le nombre de noms qu'ils désirent. Ils doivent ensuite indiquer leur choix ou classer toutes les candidatures par ordre de préférence, s'ils le désirent. Le sous-comité des candidatures examine toute cette information à titre confidentiel.
- iii. Le Sous-comité des candidatures prépare un appel à manifestation d'intérêt qui sera affiché dans le site d'Ingénieurs Canada, publié dans son bulletin et distribué à d'autres parties prenantes concernées, tel que le déterminera le Sous-comité des candidatures. L'appel à manifestation d'intérêt doit contenir le profil souhaité des candidats recherchés.
- iv. Les noms de tous les candidats qualifiés présentés au Sous-comité des candidatures par des groupes et des personnes autres que les organismes de réglementation doivent être transmis aux organismes de réglementation de ces candidats potentiels, qui indiqueront lesquels, parmi les candidats de leur zone de compétence, ils appuient en vue de pourvoir au poste.

*D. Postes vacants*

- (1) Si un poste se libère au sein du BCAPG au cours de l'exercice et/ou avant l'expiration d'un mandat, le Sous-comité des candidatures choisit un candidat parmi une liste fournie par les organismes de réglementation et une liste de candidats approuvés par leur organisme de réglementation, listes qui ont été compilées au cours des plus récents cycles de nomination au poste en question.
- (2) S'il n'y a pas de liste de candidats ayant reçu l'appui de leur organisme de réglementation pour pourvoir au poste vacant, le Sous-comité des candidatures suit la procédure établie pour les nouvelles nominations.
- (3) Si un poste devient vacant, le candidat sélectionné pour pourvoir ce poste est nommé pour le mandat initial, qui se termine le 30 juin trois (3) ans ou plus après sa.



### *E. Reconduction de mandat*

- (1) Lorsqu'il évalue la reconduction du mandat d'un membre, le Sous-comité des candidatures fonde sa décision sur les besoins indiqués dans le plan de recrutement et de relève de bénévoles, notamment le profil recherché pour le poste et le rendement antérieur du membre.
- (2) Le secrétariat communique avec tous les membres admissibles au renouvellement de leur mandat pour leur demander s'ils souhaitent que leur mandat soit reconduit, s'ils sont choisis. Il explique le processus de reconduction de mandat et précise clairement que leur mandat ne sera pas nécessairement renouvelé, conformément à de nombreux facteurs, tel qu'il est indiqué dans le processus.
- (3) Le secrétariat fait parvenir au Sous-comité des candidatures les noms de tous les membres qui souhaitent se représenter en vue de la reconduction éventuelle de leur mandat.
- (4) Le Sous-comité des candidatures examine le rendement de chacun des membres qui souhaitent se représenter par rapport au profil établi dans le plan de recrutement et de relève de bénévoles et détermine si la reconduction de leur mandat est justifiée.
- (5) Chaque année, le Sous-comité des candidatures distribue aux organismes de réglementation une liste des membres inscrits dans leur territoire de compétence et la durée de leur mandat en cours. Le Sous-comité indique également si les membres qui arrivent à la fin de leur mandat et qui sont admissibles au renouvellement désirent effectivement que leur mandat soit reconduit et si le Sous-comité recommande qu'il le soit, selon le rendement de ce membre.
- (6) Dans le cas d'un membre hors cadre, tous les organismes de réglementation où le candidat est inscrit sont invités à confirmer qu'il s'agit d'un membre en règle. Dans le cas d'un membre représentant une région, l'organisme de réglementation de ce membre est invité à confirmer s'il appuie ou non cette reconduction. L'organisme de réglementation n'a pas à justifier sa décision.
- (7) Si l'organisme de réglementation n'appuie pas le renouvellement du mandat, le membre est informé que son mandat se terminera sans reconduction et il est remercié pour ses années de service.
- (8) Si l'organisme de réglementation appuie le renouvellement, le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la reconduction du mandat du candidat.

### **6.9.4 Procédure de nomination au comité exécutif du BCAPG**

- (1) Le conseil d'Ingénieurs Canada doit approuver toutes les nominations au comité exécutif du BCAPG.
- (2) À la fin de leurs mandats, le vice-président devient président, et le président devient président sortant, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.



#### A. *Mise en candidature*

- (1) Le Sous-comité des candidatures est responsable d'organiser le processus de mise en candidature et d'élections au poste de vice-président.
- (2) Le sous-comité des candidatures doit, dans la mesure du possible, retenir plusieurs candidats au poste de vice-président.
- (3) Le président du Sous-comité des candidatures invite tous les membres éligibles du BCAPG à déclarer leur intention de présenter leur candidature au poste de vice-président au moins deux mois avant la date des élections.
- (4) Les membres qui souhaitent se présenter aux élections doivent signifier leur intérêt et fournir l'appui de leur organisme d'attache par écrit au Sous-comité des candidatures au moins un (1) mois avant la date des élections.
- (5) Si aucune déclaration d'intérêt n'est reçue, le Sous-comité des candidatures détermine une façon de pourvoir aux vacances.
- (6) Les noms de tous les candidats au poste de vice-président sont distribués aux membres du BCAPG au moins deux (2) semaines avant la date des élections.

#### B. *Élections*

- (1) Le vice-président est élu à scrutin secret par les membres du BCAPG qui ont le droit de vote. Le vote peut se tenir en personne ou au moyen de bulletins de vote électroniques.
- (2) Chaque membre présent dispose d'une voix. Les votes par procuration ne sont pas autorisés.
- (3) Les bulletins de vote annulés sont jetés, et les bulletins déposés après la clôture de l'élection ne sont pas comptés.
- (4) Le secrétaire du BCAPG et l'observateur du BCCAG présent à la réunion (ou toute autre partie neutre convenue par le Sous-comité des candidatures) assument la fonction de scrutateurs.
- (5) S'il n'y a qu'un seul candidat au poste de vice-président, le président sortant dépose un second bulletin de vote. Les membres du BCAPG votent et indiquent s'ils appuient ou non le candidat, en inscrivant « oui » ou « non ».
  - a) Si le « oui » recueille la majorité des suffrages exprimés, le candidat est déclaré élu.
  - b) En cas d'égalité, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe contenant le bulletin de vote du président sortant et utilisent le vote qu'elle contient.
  - c) Si le « non » recueille la majorité des suffrages exprimés, le Sous-comité des candidatures lance un autre appel de candidatures et de nouvelles élections seront tenues. Le candidat rejeté n'est pas éligible à ces nouvelles élections.



- d) S'il n'y a aucun autre candidat intéressé, la question est renvoyée au conseil d'Ingénieurs Canada, qui a le pouvoir de nommer quelqu'un ou de prendre les mesures qu'il juge appropriées pour dénouer l'impasse.
- (6) S'il y a deux candidats au poste de vice-président, le président sortant dépose un second bulletin de vote pour l'un des candidats.
- a) Le candidat qui recueille la majorité des suffrages exprimés est déclaré élu.
  - b) En cas d'égalité des voix, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe contenant le bulletin de vote du président sortant et utilisent le vote qu'il contient.
- (7) S'il y a trois candidats ou plus au poste de vice-président, les membres déposent un bulletin de vote comportant une liste de candidats à classer (également appelé bulletin de vote préférentiel), en classant chaque candidat figurant sur le bulletin dans l'ordre indiqué par les scrutateurs. Les bulletins seront considérés comme nuls et rejetés si les candidats n'y sont pas tous classés, si les candidats n'y sont pas classés dans l'ordre séquentiel indiqué ou si on y trouve des classements en double. Le plus ancien administrateur nommé et le président sortant du BCAPG remplissent chacun un second bulletin de vote préférentiel qu'ils placent dans des enveloppes cachetées; ces bulletins ne sont examinés et comptés qu'au besoin, tel qu'indiqué ci-dessous.
- a) Le candidat qui recueille la majorité (50 % + 1) des premiers bulletins de vote préférentiels est déclaré élu.
  - b) Si aucun candidat ne recueille la majorité des premiers votes préférentiels, celui qui a recueilli le plus petit nombre de voix lors de n'importe quel tour de scrutin est éliminé des tours de scrutin suivants et tous les votes en faveur de ce candidat sont attribués au candidat restant le mieux classé. Ce processus est répété jusqu'à ce qu'un candidat recueille la majorité des voix. En cas d'égalité des voix entre deux candidats, les scrutateurs ouvrent d'abord l'enveloppe cachetée du président sortant et déclarent gagnant le candidat restant qui est le mieux classé sur le bulletin de vote du président sortant. Si l'égalité persiste (par exemple, en cas de bulletin de vote annulé), les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée du plus ancien administrateur nommé et déclarent gagnant le candidat restant qui est le mieux classé sur le bulletin de vote de l'administrateur. Si l'égalité persiste toujours, les scrutateurs déterminent le gagnant par tirage au sort.
  - c) Si, lors d'un tour de scrutin, il y a égalité des voix entre deux ou plusieurs candidats ayant recueilli le plus petit nombre de voix, les scrutateurs commencent par ouvrir l'enveloppe cachetée du président sortant et éliminent le candidat le moins bien classé du tour de scrutin suivant. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat (par exemple, en cas d'un bulletin de vote annulé), les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée du plus ancien administrateur nommé et éliminent le candidat le moins bien classé du tour de scrutin suivant. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat, les scrutateurs déterminent par tirage au sort lequel des candidats *aequo* est éliminé.



- (8) Les scrutateurs donnent le nom du candidat ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés au président du Comité des candidatures. Ils ne précisent pas le total des votes ni s'ils ont eu recours aux enveloppes cachetées.
- (9) Le président du Comité des candidatures annonce ensuite le candidat vainqueur.
- (10) Une fois les élections terminées, le président du Comité des candidatures demande une motion portant sur la destruction des bulletins de vote déposés en personne. Cela pourrait ne pas être nécessaire si des bulletins de vote électroniques sont utilisés.

### 6.9.5 Administrateurs nommés par Ingénieurs Canada au BCAPG

Le conseil d'Ingénieurs Canada nomme au BCAPG deux administrateurs qui agiront à titre d'« administrateurs nommés ». Les administrateurs nommés remplissent un mandat de deux ans et sont nommés en alternance tous les deux ans pour assurer la continuité.

#### A. *Responsabilités des administrateurs nommés*

- (1) Les administrateurs nommés sont les représentants du conseil d'Ingénieurs Canada au BCAPG. Ils jouent un rôle clé en aidant le conseil d'Ingénieurs Canada à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent de :
  - « se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil »
  - « fournir une orientation stratégique continue et appropriée »
- (2) Les administrateurs nommés doivent assister à toutes les réunions du BCAPG.
- (3) Les administrateurs nommés doivent fournir au BCAPG des conseils et des orientations en ce qui a trait au plan stratégique ainsi qu'aux politiques et orientations du conseil d'Ingénieurs Canada.
- (4) Les administrateurs nommés doivent fournir au conseil d'Ingénieurs Canada des conseils et des orientations en ce qui a trait aux activités du BCAPG et au rendement de son président.
- (5) Le plus ancien administrateur nommé exerce la fonction de président du Sous-comité des candidatures.
- (6) Le plus ancien administrateur nommé doit aussi assister aux réunions du Comité des politiques et des procédures à titre d'observateur.

#### B. *Pouvoirs des administrateurs nommés*

- (1) Les administrateurs nommés ont le droit de vote au BCAPG et à tout sous-comité dont ils font partie.
- (2) Les administrateurs nommés par Ingénieurs Canada peuvent assister, en tant qu'observateurs, aux réunions des sous-comités du BCAPG.



*C. Restrictions de pouvoirs des administrateurs nommés*

Le président du BCAPG relève de l'ensemble du conseil. Les administrateurs nommés n'ont pas le pouvoir de diriger le BCAPG.



## 6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

### 6.10 Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)

*Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)*

*Périodicité de révision : annuelle*

*Date de la dernière modification : 28 mai 2021 (motion 2021-05-5D)*

*Date de la dernière révision : 28 mai 2021*

#### 6.10.1 Mandat

Le Bureau des conditions d'admission accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux conditions d'admission et à l'exercice du génie.

##### *A. But/Produits*

- (1) Le BCCAG fournit aux organismes de réglementation, par l'intermédiaire du conseil d'Ingénieurs Canada, des services et des outils qui permettent l'évaluation des qualifications en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.
- (2) Il produit des recherches, des guides et des documents, et fournit des orientations sur les sujets suivants :
  - a) Admission
  - b) Reconnaissance des titres de compétences étrangers
  - c) Examen sur l'exercice de la profession
  - d) Ingénieurs stagiaires/juniors
  - e) Maintien de la compétence et développement professionnel continu
  - f) Exercice de la profession
  - g) Développement durable et environnement
  - h) Code de déontologie
  - i) Autres questions d'importance nationale signalées par les organismes de réglementation

Tous ces produits sont élaborés en coopération avec les organismes de réglementation conformément à la politique 9.2, *Guides du Bureau des conditions d'admission*.

- (3) Le BCCAG maintient un programme d'examens pour les candidats diplômés d'un programme autre qu'un programme agréé ou reconnu par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie



(BCAPG). Les programmes reconnus par le BCAPG sont des programmes offerts à l'étranger que le BCAPG a évalués et jugés substantiellement équivalents.

### B. *Pouvoirs*

- (1) Les pouvoirs qui sont conférés au BCCAG lui permettent d'assister le conseil dans son travail. En plus des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*, le BCCAG peut :
  - a) Créer des comités ou des groupes de travail pour l'aider à accomplir son travail.
  - b) Traiter directement avec des organisations et des personnes.
  - c) Approuver les programmes d'examens.
  - d) Maintenir des procédures internes pour des activités comme l'élaboration et la tenue à jour de documents, les communications, les consultations, etc.
- (2) Le BCCAG n'a pas le pouvoir :
  - a) De modifier les politiques du conseil.
  - b) De conclure des accords financiers.
  - c) De dépenser ni d'engager d'autres fonds de l'organisme, à moins que ces fonds aient été expressément affectés par le conseil.

### C. *Composition*

- (1) Le BCCAG se compose d'un président, d'un vice-président et d'un président sortant, et doit comprendre un membre de chacune des régions suivantes :
  - Colombie-Britannique
  - Alberta
  - Saskatchewan ou Manitoba
  - Ontario
  - Québec
  - Terre-Neuve-et-Labrador, île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse ou Nouveau-Brunswick et devrait comprendre un membre provenant :
    - du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, ou du Nunavut
- (2) Le BCCAG comprend également des membres hors cadre. Le nombre total de membres est basé sur la charge de travail prévue.
- (3) Deux administrateurs du conseil d'Ingénieurs Canada doivent être nommés au BCCAG par le conseil.
- (4) Les membres doivent tous être des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice au Canada.
- (5) Le quorum est fixé à 50 % des membres + 1.



- (6) Le président, le vice-président, le président sortant forment le comité exécutif du BCCAG.
- (7) Idéalement, le BCCAG doit être composé comme suit :
- a) Un tiers de ses membres occupe ou a occupé un poste au sein du corps professoral d'un établissement d'enseignement supérieur;
  - b) Deux tiers de ses membres exercent ou ont exercé la profession d'ingénieur, comme il est décrit ci-dessous.
- (8) En ce qui concerne la part des membres du BCCAG qui ne proviennent pas du milieu universitaire, il conviendrait de considérer des candidats qui possèdent une ou plusieurs des qualités suivantes :
- a) Expérience en examen technique de travaux d'ingénierie préparés par d'autres.
  - b) Expérience en embauche, supervision, mentorat ou formation d'ingénieurs stagiaires ou récemment admis au plein titre.
  - c) Expérience en vérification ou en approbation de travaux d'ingénierie préparés par d'autres, à titre d'employé d'un organisme gouvernemental, d'une société d'État ou d'une autorité réglementaire.
- (9) Lors de la sélection des membres du BCCAG, on doit étudier la possibilité de nommer des personnes qui sont ou ont été membres d'un comité d'examineurs (ou de son équivalent) et on s'efforce d'obtenir une représentation provenant de diverses disciplines du génie.
- (10) Dans la sélection des membres du BCCAG, tous les efforts raisonnables doivent être déployés afin que le BCCAG soit composé d'un groupe diversifié représentatif de la population canadienne. Ce faisant, les organismes de réglementation seront encouragés à envisager de nommer des candidats pour faire en sorte que le BCCAG :
- a) Comprene au moins 30 % de femmes, dans l'objectif à long terme d'atteindre une parité de genres représentative de la population canadienne;
  - b) Inclue les points de vue d'ingénieurs autochtones, noirs, de couleur et formés à l'étranger.
- (11) Le BCCAG peut inviter des observateurs à assister à ses réunions, dont un membre du BCAPG. Les observateurs n'ont pas le droit de vote.
- (12) Le secrétariat du BCCAG, nommé par le chef de la direction, appuie le BCCAG et ses membres sont des participants sans droit de vote aux réunions du BCCAG et à celles de ses sous-comités.

#### *D. Limites des mandats*

- (1) Les membres du BCCAG sont nommés pour une période de trois (3) ans. Le mandat d'un membre pourrait, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada, être reconduit pour une autre période de trois ans, pour un total de six (6) ans.



- (2) Les limites susmentionnées ne s'appliquent pas à un membre qui est élu ou confirmé, selon le cas, au poste de vice-président, président ou président sortant avant l'expiration de son second mandat, auquel cas il peut continuer à siéger jusqu'à la fin de son mandat comme président sortant.
- (3) Le conseil d'Ingénieurs Canada peut aussi, dans des circonstances exceptionnelles, proroger la nomination d'autres membres du BCCAG au-delà de la limite de six ans, jusqu'à un maximum de neuf (9) ans au BCCAG. Pour que cette prorogation soit étudiée, il faut fournir au conseil d'Ingénieurs Canada les motifs à l'appui.
- (4) La durée des mandats aux postes de vice-président, président et président sortant du BCCAG est d'un (1) an.

#### *E. Planification*

- (1) Le BCCAG doit préparer un plan de travail et un plan de recrutement et de relève de bénévoles, et mener ses activités en fonction de ces plans.
  - a) Le BCCAG doit produire et tenir à jour un plan de travail comportant la liste des travaux en cours et indiquant les ressources bénévoles nécessaires pour réaliser ce plan.
  - b) Le BCCAG doit tenir à jour un tableau de ses membres indiquant leur poste et la date de leur nomination. Cette information est utilisée pour la préparation d'un plan de recrutement et de relève dans lequel doivent figurer les profils recherchés en vue des nouvelles nominations.
- (2) Les plans doivent être soumis chaque année à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

### **6.10.2 Rôle du président du BCCAG**

Le président du BCCAG joue un rôle essentiel au succès d'Ingénieurs Canada. Il est directement redevable au conseil d'Ingénieurs Canada des réalisations du BCCAG.

#### *A. Responsabilités*

- (1) Le président travaille en étroite collaboration avec le secrétariat et les autres membres du personnel d'Ingénieurs Canada, et fournit du leadership au BCCAG pour la prestation de services, de produits et d'outils qui sont utiles aux organismes de réglementation du génie. En plus des responsabilités exigées de tous les présidents dans la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*, le président doit également :
  - a) Présider le comité exécutif et participer au Sous-comité des candidatures.
  - b) Examiner le plan de recrutement et de relève de bénévoles élaboré par le secrétariat.
  - c) Examiner le budget (élaboré par le secrétariat) et collaborer avec le chef de la direction d'ingénieurs Canada pour exécuter le plan de travail dans les limites du budget et des ressources approuvés par le conseil.



- d) Collaborer avec le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et le secrétariat pour élaborer des rapports provisoires d'évaluation du rendement et le rapport annuel d'évaluation du rendement à l'intention du conseil d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- e) Assister aux réunions du conseil d'Ingénieurs Canada.
- f) Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'exécution du plan stratégique d'Ingénieurs Canada.
- g) Connaître le mandat du BCCAG et soutenir l'exécution de ses activités.
- h) S'assurer que les membres respectent leurs propres règles et celles qui leur sont imposées par le conseil d'Ingénieurs Canada, notamment s'efforcer d'établir un consensus sur les questions et objectifs, tout en maintenant une perspective nationale.

### *B. Compétences*

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le président devrait posséder les compétences, les connaissances et les capacités définies pour tous les présidents de comité dans la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*. En outre, le président du BCCAG doit avoir une connaissance approfondie de la réglementation et de l'exercice du génie et une bonne compréhension de l'application des processus du BCCAG.

## **6.10.3 Procédure de nomination des membres du BCCAG**

### *A. Conditions générales*

- (1) Le Sous-comité des candidatures s'assure que les organismes de réglementation consultés disposent d'assez de temps pour traiter les demandes de candidats potentiels conformément à leurs politiques et procédures.
- (2) Le Sous-comité des candidatures ne doit pas prendre en considération les candidats qui n'ont pas reçu l'appui de leur organisme de réglementation d'attache ni les recommander au conseil d'Ingénieurs Canada.
- (3) Les procédures présentées ci-dessous doivent être suivies dans l'ordre indiqué.
- (4) Toutes les nominations au BCCAG sont assujetties à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

### *B. Sous-comité des candidatures*

- (1) Le Sous-comité des candidatures est composé du président, du président sortant et de deux administrateurs nommés. Le plus ancien administrateur nommé (celui qui siège depuis le plus longtemps au BCCAG) est le président du Sous-comité des candidatures.



- (2) Les administrateurs nommés ont un droit de vote au Sous-comité des candidatures. Tous les candidats doivent recevoir le soutien majoritaire du Sous-comité des candidatures. En cas d'égalité des voix des membres, la motion est défaite.
- (3) Toute l'information étudiée par le Sous-comité des candidatures doit être gardée confidentielle.

### *C. Nouvelles nominations et postes vacants*

- (1) Le Sous-comité des candidatures sélectionne, parmi les candidatures soumises par les organismes de réglementation, le candidat qui, selon lui, correspond le mieux au profil recherché.
- (2) Le Sous-comité des candidatures communique avec le candidat pour s'assurer qu'il est disposé à faire partie du BCCAG s'il est nommé par le conseil d'Ingénieurs Canada.
- (3) Le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la nomination du candidat intéressé retenu.
- (4) Le Sous-comité des candidatures communique avec les candidats non retenus pour les remercier de leur candidature, leur expliquer le processus de sélection et préciser que leur candidature est conservée et sera considérée si de nouveaux postes se libèrent.
- (5) En plus de ces exigences, le Sous-comité des candidatures doit exécuter les étapes suivantes pour tous les types de candidatures :

#### **a) Membres représentant les régions**

- i. Les organismes de réglementation de chaque région reçoivent le profil souhaité du ou des candidats recherchés.
- ii. Les organismes de réglementation de chaque région sont invités à soumettre jusqu'à trois (3) candidatures qu'ils soutiennent pour pourvoir au poste. Ils doivent ensuite indiquer leur choix ou classer toutes les candidatures par ordre de préférence, s'ils le souhaitent. Le Sous-comité des candidatures examine toute cette information à titre confidentiel.

#### **b) Membres hors cadre**

- i. Tous les organismes de réglementation reçoivent le profil souhaité du ou des candidats recherchés.
- ii. Les organismes de réglementation sont invités à soumettre les noms des candidats qu'ils soutiennent pour pourvoir au poste. Ils peuvent soumettre le nombre de noms qu'ils désirent. Ils doivent ensuite indiquer leur choix ou classer toutes les candidatures par ordre de préférence, s'ils le désirent. Le sous-comité des candidatures examine toute cette information à titre confidentiel.
- iii. Le Sous-comité des candidatures prépare un appel à manifestation d'intérêt qui sera affiché dans le site d'Ingénieurs Canada, publié dans son bulletin et distribué à d'autres parties prenantes concernées, tel que le déterminera le Sous-comité des candidatures. L'appel à manifestation d'intérêt doit contenir le profil souhaité des candidats recherchés.
- iv. Les noms de tous les candidats qualifiés présentés au Sous-comité des candidatures par des



groupes et des personnes autres que les organismes de réglementation doivent être transmis aux organismes de réglementation de ces candidats potentiels, qui indiqueront lesquels, parmi les candidats de leur zone de compétence, ils appuient en vue de pourvoir au poste.

#### *D. Postes vacants*

- (1) Si un poste se libère au sein du BCCAG au cours de l'exercice et/ou avant l'expiration d'un mandat, le Sous-comité des candidatures choisit un candidat parmi une liste fournie par les organismes de réglementation et une liste de candidats approuvés par leur organisme de réglementation, listes qui ont été compilées au cours des plus récents cycles de nomination au poste en question.
- (2) S'il n'y a pas de liste de candidats ayant reçu l'appui de leur organisme de réglementation pour pourvoir au poste vacant, le Sous-comité des candidatures suit la procédure établie pour les nouvelles nominations.
- (3) Si un poste devient vacant, le candidat sélectionné pour pourvoir ce poste est nommé pour le mandat initial, qui se termine le 30 juin trois (3) ans ou plus après sa nomination.

#### *E. Reconduction de mandat*

- (1) Lorsqu'il évalue la reconduction du mandat d'un membre, le Sous-comité des candidatures fonde sa décision sur les besoins indiqués dans le plan de recrutement et de relève de bénévoles, notamment le profil recherché pour le poste et le rendement antérieur du membre.
- (2) Le secrétariat communique avec tous les membres admissibles au renouvellement de leur mandat pour leur demander s'ils souhaitent que leur mandat soit reconduit, s'ils sont choisis. Il explique le processus de reconduction de mandat et précise clairement que leur mandat ne sera pas nécessairement renouvelé, conformément à de nombreux facteurs, tel qu'il est indiqué dans le processus.
- (3) Le secrétariat fait parvenir au Sous-comité des candidatures les noms de tous les membres qui souhaitent se représenter en vue de la reconduction éventuelle de leur mandat.
- (4) Le Sous-comité des candidatures examine le rendement de chacun des membres qui souhaitent se représenter par rapport au profil établi dans le plan de recrutement et de relève de bénévoles et détermine si la reconduction de leur mandat est justifiée.
- (5) Chaque année, le Sous-comité des candidatures distribue aux organismes de réglementation une liste des membres inscrits dans leur territoire de compétence et la durée de leur mandat en cours. Le Sous-comité indique également si les membres qui arrivent à la fin de leur mandat et qui sont admissibles au renouvellement désirent effectivement que leur mandat soit reconduit et si le Sous-comité recommande qu'il le soit, selon le rendement de ce membre.
- (6) Dans le cas d'un membre hors cadre, tous les organismes de réglementation où le candidat est inscrit sont invités à confirmer qu'il s'agit d'un membre en règle. Dans le cas d'un membre



représentant une région, l'organisme de réglementation de ce membre est invité à confirmer s'il appuie ou non cette reconduction. L'organisme de réglementation n'a pas à justifier sa décision.

- (7) Si l'organisme de réglementation n'appuie pas le renouvellement du mandat, le membre est informé que son mandat se terminera sans reconduction et il est remercié pour ses années de service.
- (8) Si l'organisme de réglementation appuie le renouvellement, le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la reconduction du mandat du candidat.

#### **6.10.4 Procédure de nomination au comité exécutif du BCCAG**

- (1) Le conseil d'Ingénieurs Canada doit approuver toutes les nominations au comité exécutif du BCCAG.
- (2) À la fin de leurs mandats, le vice-président devient et président devient président sortant, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

##### *A. Mise en candidature*

- (1) Le Sous-comité des candidatures est responsable d'organiser le processus de mise en candidature et d'élections au poste de vice-président.
- (2) Le Sous-comité des candidatures doit, dans la mesure du possible, retenir plusieurs candidats au poste de vice-président.
- (3) Le président du Sous-comité des candidatures invite tous les membres éligibles du BCCAG à déclarer leur intention de présenter leur candidature au poste de vice-président au moins deux mois avant la date des élections.
- (4) Les membres qui souhaitent se présenter aux élections doivent confirmer leur intérêt et fournir l'appui de leur organisme d'attache par écrit au Sous-comité des candidatures au moins un (1) mois avant la date des élections.
- (5) Si aucune déclaration d'intérêt n'est reçue, le Sous-comité des candidatures détermine une façon de pourvoir aux vacances.
- (6) Les noms de tous les candidats au poste de vice-président sont distribués aux membres du BCCAG au moins deux (2) semaines avant la date des élections.

##### *B. Élections*

- (1) Le vice-président est élu à scrutin secret par les membres du BCCAG qui ont le droit de vote. Le vote peut se tenir en personne ou au moyen de bulletins de vote électroniques.
- (2) Chaque membre présent dispose d'une voix. Les votes par procuration ne sont pas autorisés.





- (3) Les bulletins de vote annulés sont jetés, et les bulletins déposés après la clôture de l'élection ne sont pas comptés.
- (4) Le secrétaire du BCCAG et l'observateur du BCAPG présent à la réunion (ou toute autre partie neutre convenue par le Sous-comité des candidatures) assument la fonction de scrutateurs.
- (5) S'il n'y a qu'un seul candidat au poste de vice-président, le président sortant dépose un second bulletin de vote. Les membres du BCCAG votent et indiquent s'ils appuient ou non le candidat, en inscrivant « oui » ou « non ».
- Si le « oui » recueille la majorité des suffrages exprimés, le candidat est déclaré élu.
  - En cas d'égalité, les scrutateurs utilisent le second vote du président sortant.
  - Si le « non » recueille la majorité des suffrages exprimés, le Sous-comité des candidatures lance un autre appel de candidatures et de nouvelles élections seront tenues. Le candidat rejeté n'est pas éligible à ces nouvelles élections.
  - S'il n'y a aucun autre candidat intéressé, la question est renvoyée au conseil d'Ingénieurs Canada, qui aura le pouvoir de nommer quelqu'un ou de prendre les mesures qu'il juge appropriées pour dénouer l'impasse.
- (6) S'il y a deux candidats au poste de vice-président, le président sortant dépose un second bulletin de vote pour l'un des candidats.
- Le candidat qui recueille la majorité des suffrages exprimés est déclaré élu.
  - En cas d'égalité des voix, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe contenant le bulletin de vote du président sortant et utilisent le vote qu'il contient.
- (7) S'il y a trois candidats ou plus au poste de vice-président, les membres déposent un bulletin de vote comportant une liste de candidats à classer (également appelé bulletin de vote préférentiel), en classant chaque candidat figurant sur le bulletin dans l'ordre indiqué par les scrutateurs. Les bulletins seront considérés comme nuls et rejetés si les candidats n'y sont pas tous classés, si les candidats ne sont pas classés dans l'ordre séquentiel indiqué ou si on y trouve des classements en double. Le plus ancien administrateur nommé et le président sortant du BCCAG remplissent ~~déposent~~ chacun un second bulletin de vote préférentiel qu'ils ~~pour tous les candidats~~ ~~sauf un et~~ placent ~~leurs bulletins~~ dans des enveloppes cachetées; ces bulletins ne sont examinés et comptés qu'au besoin, tel qu'indiqué ci-dessous.
- Le candidat qui recueille la majorité (50 % + 1) des premiers bulletins de vote préférentiels ~~des suffrages exprimés~~ est déclaré élu.
  - Si aucun candidat ne recueille la majorité des premiers votes préférentiels, celui qui a recueilli le plus petit nombre de voix lors de n'importe quel tour de scrutin est éliminé des tours de scrutin suivants et tous les votes en faveur de ce candidat sont attribués au candidat restant qui est le



mieux classé. Ce processus est répété jusqu'à ce qu'un candidat recueille la majorité des voix. En cas d'égalité des voix entre deux candidats, les scrutateurs ouvrent d'abord l'enveloppe cachetée du président sortant et déclarent gagnant le candidat restant qui est le mieux classé sur le bulletin de vote du président sortant. Si l'égalité persiste (par exemple, en cas de bulletin de vote annulé), les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée du plus ancien administrateur nommé et déclarent gagnant le candidat restant qui est le mieux classé sur le bulletin de vote de l'administrateur. Si l'égalité persiste toujours, les scrutateurs déterminent le gagnant par tirage au sort n'est élu au terme du premier scrutin, celui qui a recueilli le plus petit nombre de voix est éliminé et l'on procède à de nouveaux tours de scrutin jusqu'à ce qu'un candidat recueille la majorité des voix.

- c) Si, lors d'un tour de scrutin, il y a En cas d'égalité des voix entre deux ou plusieurs candidats ayant recueilli le plus petit nombre de voix, tel que déterminé par les scrutateurs, de sorte qu'il n'est pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs commencent par ouvrir l'enveloppe cachetée du président sortant et éliminent le candidat le moins bien classé du tour de scrutin suivant. comptent les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat (par exemple, en cas d'un bulletin de vote annulé) en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée du plus ancien administrateur nommé et éliminent le candidat le moins bien classé du tour de scrutin suivant. comptent les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat, les scrutateurs déterminent par tirage au sort lequel des candidats ex aequo est éliminé l'impasse est déclarée et il faut procéder à un nouveau tour de scrutin ou plus avec tous les candidats restants jusqu'au dénouement de l'impasse.

- (8) Les scrutateurs donnent le nom du candidat ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés au président du Comité des candidatures. Ils ne précisent pas le total des votes ni s'ils ont eu recours aux enveloppes cachetées.
- (9) Le président du Comité des candidatures annonce ensuite le candidat vainqueur.
- (10) Une fois les élections terminées, le président du Comité des candidatures demande une motion portant sur la destruction des bulletins de vote déposés en personne. Cela pourrait ne pas être nécessaire si des bulletins de vote électroniques sont utilisés.

### 6.10.5 Administrateurs nommés par Ingénieurs Canada au BCCAG

Le conseil d'Ingénieurs Canada nomme au BCCAG deux administrateurs qui agiront à titre d'« administrateurs nommés ». Les administrateurs nommés remplissent un mandat de deux ans et sont nommés en alternance tous les deux ans pour assurer la continuité.

#### A. Responsabilités des administrateurs nommés

- (1) Les administrateurs nommés sont les représentants du conseil d'Ingénieurs Canada au BCCAG, dont ils sont membres à part entière. Ils jouent un rôle clé en aidant le conseil d'Ingénieurs Canada à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent de :
- « se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil »
  - « fournir une orientation stratégique continue et appropriée »



- (2) Les administrateurs nommés doivent assister à toutes les réunions du BCCAG.
- (3) Les administrateurs nommés doivent fournir au BCCAG des conseils et des orientations en ce qui a trait au plan stratégique ainsi qu'aux politiques et orientations du conseil d'Ingénieurs Canada.
- (4) Les administrateurs nommés doivent fournir au conseil d'Ingénieurs Canada des conseils et des orientations en ce qui a trait aux activités du BCCAG et au rendement de son président.
- (5) Le plus ancien administrateur nommé exerce la fonction de président du Sous-comité des candidatures.

*B. Pouvoirs des administrateurs nommés*

- (1) Les administrateurs nommés ont le droit de vote au BCCAG et à tout sous-comité dont ils font partie.
- (2) Les administrateurs nommés par Ingénieurs Canada peuvent assister, en tant qu'observateurs, aux réunions des sous-comités du BCCAG.

*C. Restrictions de pouvoirs des administrateurs nommés*

Le président du BCCAG relève de l'ensemble du conseil. Les administrateurs nommés n'ont pas le pouvoir de diriger le BCCAG.

## 6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

### 6.10 Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)

*Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)*

*Périodicité de révision : annuelle*

*Date de la dernière modification : 28 mai 2021 (motion 2021-05-5D)*

*Date de la dernière révision : 28 mai 2021*

#### 6.10.1 Mandat

Le Bureau des conditions d'admission accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux conditions d'admission et à l'exercice du génie.

##### *A. But/Produits*

- (1) Le BCCAG fournit aux organismes de réglementation, par l'intermédiaire du conseil d'Ingénieurs Canada, des services et des outils qui permettent l'évaluation des qualifications en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.
- (2) Il produit des recherches, des guides et des documents, et fournit des orientations sur les sujets suivants :
  - a) Admission
  - b) Reconnaissance des titres de compétences étrangers
  - c) Examen sur l'exercice de la profession
  - d) Ingénieurs stagiaires/juniors
  - e) Maintien de la compétence et développement professionnel continu
  - f) Exercice de la profession
  - g) Développement durable et environnement
  - h) Code de déontologie
  - i) Autres questions d'importance nationale signalées par les organismes de réglementation

Tous ces produits sont élaborés en coopération avec les organismes de réglementation conformément à la politique 9.2, *Guides du Bureau des conditions d'admission*.

- (3) Le BCCAG maintient un programme d'examens pour les candidats diplômés d'un programme autre qu'un programme agréé ou reconnu par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie



(BCAPG). Les programmes reconnus par le BCAPG sont des programmes offerts à l'étranger que le BCAPG a évalués et jugés substantiellement équivalents.

### *B. Pouvoirs*

- (1) Les pouvoirs qui sont conférés au BCCAG lui permettent d'assister le conseil dans son travail. En plus des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*, le BCCAG peut :
  - a) Créer des comités ou des groupes de travail pour l'aider à accomplir son travail.
  - b) Traiter directement avec des organisations et des personnes.
  - c) Approuver les programmes d'examens.
  - d) Maintenir des procédures internes pour des activités comme l'élaboration et la tenue à jour de documents, les communications, les consultations, etc.
- (2) Le BCCAG n'a pas le pouvoir :
  - a) De modifier les politiques du conseil.
  - b) De conclure des accords financiers.
  - c) De dépenser ni d'engager d'autres fonds de l'organisme, à moins que ces fonds aient été expressément affectés par le conseil.

### *C. Composition*

- (1) Le BCCAG se compose d'un président, d'un vice-président et d'un président sortant, et doit comprendre un membre de chacune des régions suivantes :
  - Colombie-Britannique
  - Alberta
  - Saskatchewan ou Manitoba
  - Ontario
  - Québec
  - Terre-Neuve-et-Labrador, île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse ou Nouveau-Brunswick et devrait comprendre un membre provenant :
    - du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, ou du Nunavut
- (2) Le BCCAG comprend également des membres hors cadre. Le nombre total de membres est basé sur la charge de travail prévue.
- (3) Deux administrateurs du conseil d'Ingénieurs Canada doivent être nommés au BCCAG par le conseil.
- (4) Les membres doivent tous être des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice au Canada.
- (5) Le quorum est fixé à 50 % des membres + 1.



- (6) Le président, le vice-président, le président sortant forment le comité exécutif du BCCAG.
- (7) Idéalement, le BCCAG doit être composé comme suit :
- a) Un tiers de ses membres occupe ou a occupé un poste au sein du corps professoral d'un établissement d'enseignement supérieur;
  - b) Deux tiers de ses membres exercent ou ont exercé la profession d'ingénieur, comme il est décrit ci-dessous.
- (8) En ce qui concerne la part des membres du BCCAG qui ne proviennent pas du milieu universitaire, il conviendrait de considérer des candidats qui possèdent une ou plusieurs des qualités suivantes :
- a) Expérience en examen technique de travaux d'ingénierie préparés par d'autres.
  - b) Expérience en embauche, supervision, mentorat ou formation d'ingénieurs stagiaires ou récemment admis au plein titre.
  - c) Expérience en vérification ou en approbation de travaux d'ingénierie préparés par d'autres, à titre d'employé d'un organisme gouvernemental, d'une société d'État ou d'une autorité réglementaire.
- (9) Lors de la sélection des membres du BCCAG, on doit étudier la possibilité de nommer des personnes qui sont ou ont été membres d'un comité d'examineurs (ou de son équivalent) et on s'efforce d'obtenir une représentation provenant de diverses disciplines du génie.
- (10) Dans la sélection des membres du BCCAG, tous les efforts raisonnables doivent être déployés afin que le BCCAG soit composé d'un groupe diversifié représentatif de la population canadienne. Ce faisant, les organismes de réglementation seront encouragés à envisager de nommer des candidats pour faire en sorte que le BCCAG :
- a) Comprene au moins 30 % de femmes, dans l'objectif à long terme d'atteindre une parité de genres représentative de la population canadienne;
  - b) Inclue les points de vue d'ingénieurs autochtones, noirs, de couleur et formés à l'étranger.
- (11) Le BCCAG peut inviter des observateurs à assister à ses réunions, dont un membre du BCAPG. Les observateurs n'ont pas le droit de vote.
- (12) Le secrétariat du BCCAG, nommé par le chef de la direction, appuie le BCCAG et ses membres sont des participants sans droit de vote aux réunions du BCCAG et à celles de ses sous-comités.

#### *D. Limites des mandats*

- (1) Les membres du BCCAG sont nommés pour une période de trois (3) ans. Le mandat d'un membre pourrait, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada, être reconduit pour une autre période de trois ans, pour un total de six (6) ans.



- (2) Les limites susmentionnées ne s'appliquent pas à un membre qui est élu ou confirmé, selon le cas, au poste de vice-président, président ou président sortant avant l'expiration de son second mandat, auquel cas il peut continuer à siéger jusqu'à la fin de son mandat comme président sortant.
- (3) Le conseil d'Ingénieurs Canada peut aussi, dans des circonstances exceptionnelles, proroger la nomination d'autres membres du BCCAG au-delà de la limite de six ans, jusqu'à un maximum de neuf (9) ans au BCCAG. Pour que cette prorogation soit étudiée, il faut fournir au conseil d'Ingénieurs Canada les motifs à l'appui.
- (4) La durée des mandats aux postes de vice-président, président et président sortant du BCCAG est d'un (1) an.

#### *E. Planification*

- (1) Le BCCAG doit préparer un plan de travail et un plan de recrutement et de relève de bénévoles, et mener ses activités en fonction de ces plans.
  - a) Le BCCAG doit produire et tenir à jour un plan de travail comportant la liste des travaux en cours et indiquant les ressources bénévoles nécessaires pour réaliser ce plan.
  - b) Le BCCAG doit tenir à jour un tableau de ses membres indiquant leur poste et la date de leur nomination. Cette information est utilisée pour la préparation d'un plan de recrutement et de relève dans lequel doivent figurer les profils recherchés en vue des nouvelles nominations.
- (2) Les plans doivent être soumis chaque année à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

### **6.10.2 Rôle du président du BCCAG**

Le président du BCCAG joue un rôle essentiel au succès d'Ingénieurs Canada. Il est directement redevable au conseil d'Ingénieurs Canada des réalisations du BCCAG.

#### *A. Responsabilités*

- (1) Le président travaille en étroite collaboration avec le secrétariat et les autres membres du personnel d'Ingénieurs Canada, et fournit du leadership au BCCAG pour la prestation de services, de produits et d'outils qui sont utiles aux organismes de réglementation du génie. En plus des responsabilités exigées de tous les présidents dans la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*, le président doit également :
  - a) Présider le comité exécutif et participer au Sous-comité des candidatures.
  - b) Examiner le plan de recrutement et de relève de bénévoles élaboré par le secrétariat.
  - c) Examiner le budget (élaboré par le secrétariat) et collaborer avec le chef de la direction d'ingénieurs Canada pour exécuter le plan de travail dans les limites du budget et des ressources approuvés par le conseil.



- d) Collaborer avec le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et le secrétariat pour élaborer des rapports provisoires d'évaluation du rendement et le rapport annuel d'évaluation du rendement à l'intention du conseil d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- e) Assister aux réunions du conseil d'Ingénieurs Canada.
- f) Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'exécution du plan stratégique d'Ingénieurs Canada.
- g) Connaître le mandat du BCCAG et soutenir l'exécution de ses activités.
- h) S'assurer que les membres respectent leurs propres règles et celles qui leur sont imposées par le conseil d'Ingénieurs Canada, notamment s'efforcer d'établir un consensus sur les questions et objectifs, tout en maintenant une perspective nationale.

### *B. Compétences*

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le président devrait posséder les compétences, les connaissances et les capacités définies pour tous les présidents de comité dans la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*. En outre, le président du BCCAG doit avoir une connaissance approfondie de la réglementation et de l'exercice du génie et une bonne compréhension de l'application des processus du BCCAG.

## **6.10.3 Procédure de nomination des membres du BCCAG**

### *A. Conditions générales*

- (1) Le Sous-comité des candidatures s'assure que les organismes de réglementation consultés disposent d'assez de temps pour traiter les demandes de candidats potentiels conformément à leurs politiques et procédures.
- (2) Le Sous-comité des candidatures ne doit pas prendre en considération les candidats qui n'ont pas reçu l'appui de leur organisme de réglementation d'attache ni les recommander au conseil d'Ingénieurs Canada.
- (3) Les procédures présentées ci-dessous doivent être suivies dans l'ordre indiqué.
- (4) Toutes les nominations au BCCAG sont assujetties à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

### *B. Sous-comité des candidatures*

- (1) Le Sous-comité des candidatures est composé du président, du président sortant et de deux administrateurs nommés. Le plus ancien administrateur nommé (celui qui siège depuis le plus longtemps au BCCAG) est le président du Sous-comité des candidatures.





- (2) Les administrateurs nommés ont un droit de vote au Sous-comité des candidatures. Tous les candidats doivent recevoir le soutien majoritaire du Sous-comité des candidatures. En cas d'égalité des voix des membres, la motion est défaite.
- (3) Toute l'information étudiée par le Sous-comité des candidatures doit être gardée confidentielle.

### *C. Nouvelles nominations et postes vacants*

- (1) Le Sous-comité des candidatures sélectionne, parmi les candidatures soumises par les organismes de réglementation, le candidat qui, selon lui, correspond le mieux au profil recherché.
- (2) Le Sous-comité des candidatures communique avec le candidat pour s'assurer qu'il est disposé à faire partie du BCCAG s'il est nommé par le conseil d'Ingénieurs Canada.
- (3) Le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la nomination du candidat intéressé retenu.
- (4) Le Sous-comité des candidatures communique avec les candidats non retenus pour les remercier de leur candidature, leur expliquer le processus de sélection et préciser que leur candidature est conservée et sera considérée si de nouveaux postes se libèrent.
- (5) En plus de ces exigences, le Sous-comité des candidatures doit exécuter les étapes suivantes pour tous les types de candidatures :

#### **a) Membres représentant les régions**

- i. Les organismes de réglementation de chaque région reçoivent le profil souhaité du ou des candidats recherchés.
- ii. Les organismes de réglementation de chaque région sont invités à soumettre jusqu'à trois (3) candidatures qu'ils soutiennent pour pourvoir au poste. Ils doivent ensuite indiquer leur choix ou classer toutes les candidatures par ordre de préférence, s'ils le souhaitent. Le Sous-comité des candidatures examine toute cette information à titre confidentiel.

#### **b) Membres hors cadre**

- i. Tous les organismes de réglementation reçoivent le profil souhaité du ou des candidats recherchés.
- ii. Les organismes de réglementation sont invités à soumettre les noms des candidats qu'ils soutiennent pour pourvoir au poste. Ils peuvent soumettre le nombre de noms qu'ils désirent. Ils doivent ensuite indiquer leur choix ou classer toutes les candidatures par ordre de préférence, s'ils le désirent. Le sous-comité des candidatures examine toute cette information à titre confidentiel.
- iii. Le Sous-comité des candidatures prépare un appel à manifestation d'intérêt qui sera affiché dans le site d'Ingénieurs Canada, publié dans son bulletin et distribué à d'autres parties prenantes concernées, tel que le déterminera le Sous-comité des candidatures. L'appel à manifestation d'intérêt doit contenir le profil souhaité des candidats recherchés.
- iv. Les noms de tous les candidats qualifiés présentés au Sous-comité des candidatures par des



groupes et des personnes autres que les organismes de réglementation doivent être transmis aux organismes de réglementation de ces candidats potentiels, qui indiqueront lesquels, parmi les candidats de leur zone de compétence, ils appuient en vue de pourvoir au poste.

#### *D. Postes vacants*

- (1) Si un poste se libère au sein du BCCAG au cours de l'exercice et/ou avant l'expiration d'un mandat, le Sous-comité des candidatures choisit un candidat parmi une liste fournie par les organismes de réglementation et une liste de candidats approuvés par leur organisme de réglementation, listes qui ont été compilées au cours des plus récents cycles de nomination au poste en question.
- (2) S'il n'y a pas de liste de candidats ayant reçu l'appui de leur organisme de réglementation pour pourvoir au poste vacant, le Sous-comité des candidatures suit la procédure établie pour les nouvelles nominations.
- (3) Si un poste devient vacant, le candidat sélectionné pour pourvoir ce poste est nommé pour le mandat initial, qui se termine le 30 juin trois (3) ans ou plus après sa nomination.

#### *E. Reconduction de mandat*

- (1) Lorsqu'il évalue la reconduction du mandat d'un membre, le Sous-comité des candidatures fonde sa décision sur les besoins indiqués dans le plan de recrutement et de relève de bénévoles, notamment le profil recherché pour le poste et le rendement antérieur du membre.
- (2) Le secrétariat communique avec tous les membres admissibles au renouvellement de leur mandat pour leur demander s'ils souhaitent que leur mandat soit reconduit, s'ils sont choisis. Il explique le processus de reconduction de mandat et précise clairement que leur mandat ne sera pas nécessairement renouvelé, conformément à de nombreux facteurs, tel qu'il est indiqué dans le processus.
- (3) Le secrétariat fait parvenir au Sous-comité des candidatures les noms de tous les membres qui souhaitent se représenter en vue de la reconduction éventuelle de leur mandat.
- (4) Le Sous-comité des candidatures examine le rendement de chacun des membres qui souhaitent se représenter par rapport au profil établi dans le plan de recrutement et de relève de bénévoles et détermine si la reconduction de leur mandat est justifiée.
- (5) Chaque année, le Sous-comité des candidatures distribue aux organismes de réglementation une liste des membres inscrits dans leur territoire de compétence et la durée de leur mandat en cours. Le Sous-comité indique également si les membres qui arrivent à la fin de leur mandat et qui sont admissibles au renouvellement désirent effectivement que leur mandat soit reconduit et si le Sous-comité recommande qu'il le soit, selon le rendement de ce membre.
- (6) Dans le cas d'un membre hors cadre, tous les organismes de réglementation où le candidat est inscrit sont invités à confirmer qu'il s'agit d'un membre en règle. Dans le cas d'un membre



représentant une région, l'organisme de réglementation de ce membre est invité à confirmer s'il appuie ou non cette reconduction. L'organisme de réglementation n'a pas à justifier sa décision.

- (7) Si l'organisme de réglementation n'appuie pas le renouvellement du mandat, le membre est informé que son mandat se terminera sans reconduction et il est remercié pour ses années de service.
- (8) Si l'organisme de réglementation appuie le renouvellement, le Sous-comité des candidatures recommande au conseil d'Ingénieurs Canada la reconduction du mandat du candidat.

#### **6.10.4 Procédure de nomination au comité exécutif du BCCAG**

- (1) Le conseil d'Ingénieurs Canada doit approuver toutes les nominations au comité exécutif du BCCAG.
- (2) À la fin de leurs mandats, le vice-président devient et président devient président sortant, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

##### *A. Mise en candidature*

- (1) Le Sous-comité des candidatures est responsable d'organiser le processus de mise en candidature et d'élections au poste de vice-président.
- (2) Le Sous-comité des candidatures doit, dans la mesure du possible, retenir plusieurs candidats au poste de vice-président.
- (3) Le président du Sous-comité des candidatures invite tous les membres éligibles du BCCAG à déclarer leur intention de présenter leur candidature au poste de vice-président au moins deux mois avant la date des élections.
- (4) Les membres qui souhaitent se présenter aux élections doivent confirmer leur intérêt et fournir l'appui de leur organisme d'attache par écrit au Sous-comité des candidatures au moins un (1) mois avant la date des élections.
- (5) Si aucune déclaration d'intérêt n'est reçue, le Sous-comité des candidatures détermine une façon de pourvoir aux vacances.
- (6) Les noms de tous les candidats au poste de vice-président sont distribués aux membres du BCCAG au moins deux (2) semaines avant la date des élections.

##### *B. Élections*

- (1) Le vice-président est élu à scrutin secret par les membres du BCCAG qui ont le droit de vote. Le vote peut se tenir en personne ou au moyen de bulletins de vote électroniques.
- (2) Chaque membre présent dispose d'une voix. Les votes par procuration ne sont pas autorisés.



- (3) Les bulletins de vote annulés sont jetés, et les bulletins déposés après la clôture de l'élection ne sont pas comptés.
- (4) Le secrétaire du BCCAG et l'observateur du BCAPG présent à la réunion (ou toute autre partie neutre convenue par le Sous-comité des candidatures) assument la fonction de scrutateurs.
- (5) S'il n'y a qu'un seul candidat au poste de vice-président, le président sortant dépose un second bulletin de vote. Les membres du BCCAG votent et indiquent s'ils appuient ou non le candidat, en inscrivant « oui » ou « non ».
  - a) Si le « oui » recueille la majorité des suffrages exprimés, le candidat est déclaré élu.
  - b) En cas d'égalité, les scrutateurs utilisent le second vote du président sortant.
  - c) Si le « non » recueille la majorité des suffrages exprimés, le Sous-comité des candidatures lance un autre appel de candidatures et de nouvelles élections seront tenues. Le candidat rejeté n'est pas éligible à ces nouvelles élections.
  - d) S'il n'y a aucun autre candidat intéressé, la question est renvoyée au conseil d'Ingénieurs Canada, qui aura le pouvoir de nommer quelqu'un ou de prendre les mesures qu'il juge appropriées pour dénouer l'impasse.
- (6) S'il y a deux candidats au poste de vice-président, le président sortant dépose un second bulletin de vote pour l'un des candidats.
  - a) Le candidat qui recueille la majorité des suffrages exprimés est déclaré élu.
  - b) En cas d'égalité des voix, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe contenant le bulletin de vote du président sortant et utilisent le vote qu'il contient.
- (7) S'il y a trois candidats ou plus au poste de vice-président, les membres déposent un bulletin de vote comportant une liste de candidats à classer (également appelé bulletin de vote préférentiel), en classant chaque candidat figurant sur le bulletin dans l'ordre indiqué par les scrutateurs. Les bulletins seront considérés comme nuls et rejetés si les candidats n'y sont pas tous classés, si les candidats ne sont pas classés dans l'ordre séquentiel indiqué ou si on y trouve des classements en double. Le plus ancien administrateur nommé et le président sortant du BCCAG remplissent chacun un second bulletin de vote préférentiel qu'ils placent dans des enveloppes cachetées; ces bulletins ne sont examinés et comptés qu'au besoin, tel qu'indiqué ci-dessous.
  - a) Le candidat qui recueille la majorité (50 % + 1) des premiers bulletins de vote préférentiels est déclaré élu.
  - b) Si aucun candidat ne recueille la majorité des premiers votes préférentiels, celui qui a recueilli le plus petit nombre de voix lors de n'importe quel tour de scrutin est éliminé des tours de scrutin suivants et tous les votes en faveur de ce candidat sont attribués au candidat restant qui est le mieux classé. Ce processus est répété jusqu'à ce qu'un candidat recueille la majorité des voix. En



cas d'égalité des voix entre deux candidats, les scrutateurs ouvrent d'abord l'enveloppe cachetée du président sortant et déclarent gagnant le candidat restant qui est le mieux classé sur le bulletin de vote du président sortant. Si l'égalité persiste (par exemple, en cas de bulletin de vote annulé), les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée du plus ancien administrateur nommé et déclarent gagnant le candidat restant qui est le mieux classé sur le bulletin de vote de l'administrateur. Si l'égalité persiste toujours, les scrutateurs déterminent le gagnant par tirage au sort.

- c) Si, lors d'un tour de scrutin, il y a égalité des voix entre deux ou plusieurs candidats ayant recueilli le plus petit nombre de voix, les scrutateurs commencent par ouvrir l'enveloppe cachetée du président sortant et éliminent le candidat le moins bien classé du tour de scrutin suivant. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat (par exemple, en cas d'un bulletin de vote annulé) les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée du plus ancien administrateur nommé et éliminent le candidat le moins bien classé du tour de scrutin suivant. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat, les scrutateurs déterminent par tirage au sort lequel des candidats *ex aequo* est éliminé.
- (8) Les scrutateurs donnent le nom du candidat ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés au président du Comité des candidatures. Ils ne précisent pas le total des votes ni s'ils ont eu recours aux enveloppes cachetées.
- (9) Le président du Comité des candidatures annonce ensuite le candidat vainqueur.
- (10) Une fois les élections terminées, le président du Comité des candidatures demande une motion portant sur la destruction des bulletins de vote déposés en personne. Cela pourrait ne pas être nécessaire si des bulletins de vote électroniques sont utilisés.

#### 6.10.4 Administrateurs nommés par Ingénieurs Canada au BCCAG

Le conseil d'Ingénieurs Canada nomme au BCCAG deux administrateurs qui agiront à titre d'« administrateurs nommés ». Les administrateurs nommés remplissent un mandat de deux ans et sont nommés en alternance tous les deux ans pour assurer la continuité.

##### A. Responsabilités des administrateurs nommés

- (1) Les administrateurs nommés sont les représentants du conseil d'Ingénieurs Canada au BCCAG, dont ils sont membres à part entière. Ils jouent un rôle clé en aidant le conseil d'Ingénieurs Canada à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent de :
- « se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil »
- « fournir une orientation stratégique continue et appropriée »
- (2) Les administrateurs nommés doivent assister à toutes les réunions du BCCAG.
- (3) Les administrateurs nommés doivent fournir au BCCAG des conseils et des orientations en ce qui a trait au plan stratégique ainsi qu'aux politiques et orientations du conseil d'Ingénieurs Canada.



- (4) Les administrateurs nommés doivent fournir au conseil d'Ingénieurs Canada des conseils et des orientations en ce qui a trait aux activités du BCCAG et au rendement de son président.
- (5) Le plus ancien administrateur nommé exerce la fonction de président du Sous-comité des candidatures.

*B. Pouvoirs des administrateurs nommés*

- (1) Les administrateurs nommés ont le droit de vote au BCCAG et à tout sous-comité dont ils font partie.
- (2) Les administrateurs nommés par Ingénieurs Canada peuvent assister, en tant qu'observateurs, aux réunions des sous-comités du BCCAG.

*C. Restrictions de pouvoirs des administrateurs nommés*

Le président du BCCAG relève de l'ensemble du conseil. Les administrateurs nommés n'ont pas le pouvoir de diriger le BCCAG.

## 7 Politiques du conseil

### 7.2 Liens du conseil avec la Fédération canadienne étudiante de génie

*Date d'adoption : 1<sup>er</sup> mars 2019 (motion 5736)*

*Périodicité de révision : triennale*

*Date de la dernière modification :*

*Date de la dernière révision : 15 septembre 2021*

- (1) La Fédération canadienne étudiante de génie ([FCEG](#)) est l'organisme national qui représente les étudiants en génie au Canada. Elle organise des conférences et des compétitions annuelles qui constituent, pour les étudiants, des événements de réseautage qui inspirent l'innovation et favorisent le développement du leadership, de qualités professionnelles et éthiques, de l'identité d'ingénieur, de la maîtrise technique et de compétences en communication. La FCEG réalise aussi des recherches sur des enjeux nationaux pertinents pour les étudiants ainsi que pour la profession, et collabore avec les parties prenantes de la communauté pour s'attaquer à ces enjeux.
- (2) Les étudiants en génie étant une voix importante pour l'avenir de la profession :
  - a) Le conseil entretient des liens avec la FCEG afin de comprendre les défis, les attentes et les besoins des étudiants et d'éclairer les décisions concernant les programmes, les projets et les services d'Ingénieurs Canada.
  - b) Un représentant de la FCEG, en règle générale le président, est invité à assister aux réunions de printemps d'Ingénieurs Canada (assemblée annuelle des membres et réunion du conseil) et à présenter un rapport au conseil. Tous les frais de déplacement de ce représentant sont assumés par Ingénieurs Canada.
  - c) Les étudiants en génie sont des parties prenantes importantes de l'agrément. En plus de solliciter la rétroaction des étudiants lors des visites d'évaluation de programmes, le Bureau d'agrément est tenu de maintenir des liens avec la FCEG et d'inviter le président ou la présidente de la FCEG ou son mandataire un représentant à observer ses réunions et à lui soumettre un rapport. L'observateur de la FCEG se voit accorder le droit de prendre la parole pendant la séance ouverte de la réunion, et tous les frais de déplacement de ce représentant sont assumés par Ingénieurs Canada.
  - d) Étant donné le rôle de la FCEG en tant que partie prenante et bénéficiaire de nombreux programmes et services d'Ingénieurs Canada, le chef de la direction est tenu de maintenir des liens avec la FCEG et de s'assurer que son point de vue est pris en compte.

## 7 Politiques du conseil

### 7.2 Liens du conseil avec la Fédération canadienne étudiante de génie

*Date d'adoption : 1<sup>er</sup> mars 2019 (motion 5736)*

*Périodicité de révision : triennale*

*Date de la dernière modification :*

*Date de la dernière révision : 15 septembre 2021*

- (1) La Fédération canadienne étudiante de génie ([FCEG](#)) est l'organisme national qui représente les étudiants en génie au Canada. Elle organise des conférences et des compétitions annuelles qui constituent, pour les étudiants, des événements de réseautage qui inspirent l'innovation et favorisent le développement du leadership, de qualités professionnelles et éthiques, de l'identité d'ingénieur, de la maîtrise technique et de compétences en communication. La FCEG réalise aussi des recherches sur des enjeux nationaux pertinents pour les étudiants ainsi que pour la profession, et collabore avec les parties prenantes de la communauté pour s'attaquer à ces enjeux.
- (2) Les étudiants en génie étant une voix importante pour l'avenir de la profession :
  - a) Le conseil entretient des liens avec la FCEG afin de comprendre les défis, les attentes et les besoins des étudiants et d'éclairer les décisions concernant les programmes, les projets et les services d'Ingénieurs Canada.
  - b) Un représentant de la FCEG, en règle générale le président, est invité à assister aux réunions de printemps d'Ingénieurs Canada (assemblée annuelle des membres et réunion du conseil) et à présenter un rapport au conseil. Tous les frais de déplacement de ce représentant sont assumés par Ingénieurs Canada.
  - c) Les étudiants en génie sont des parties prenantes importantes de l'agrément. En plus de solliciter la rétroaction des étudiants lors des visites d'évaluation de programmes, le Bureau d'agrément est tenu de maintenir des liens avec la FCEG et d'inviter le président ou la présidente de la FCEG ou son mandataire à observer ses réunions et à lui soumettre un rapport. L'observateur de la FCEG se voit accorder le droit de prendre la parole pendant la séance ouverte de la réunion, et tous les frais de déplacement de ce représentant sont assumés par Ingénieurs Canada.
  - d) Étant donné le rôle de la FCEG en tant que partie prenante et bénéficiaire de nombreux programmes et services d'Ingénieurs Canada, le chef de la direction est tenu de maintenir des liens avec la FCEG et de s'assurer que son point de vue est pris en compte.



## 7 Politiques du conseil

### 7.3 Liens du conseil avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada

*Date d'adoption : 1<sup>er</sup> mars 2019 (motion 5736)*

*Périodicité de révision : bisannuelle*

*Date de la dernière modification : 13 décembre 2021  
(Motion 2021-12-5D)*

*Date de la dernière révision : 13 décembre  
2021 (Motion 2021-12-5D)*

- (1) Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), qui regroupe des doyens et doyennes de programmes de génie de premier cycle agréés, inscrit son action dans une démarche d'amélioration continue de la formation et de la recherche en génie qui encouragent l'innovation et le leadership chez les diplômés en génie canadiens.
- (2) DDIC représente les programmes de génie qui préparent les étudiants à l'exercice professionnel et influencent la recherche et l'innovation au Canada. En conséquence :
  - a) Le conseil entretient des liens avec les membres de DDIC afin d'obtenir leur avis sur les enjeux nationaux d'intérêt commun qui concordent avec les objets d'Ingénieurs Canada.
    - i. Un représentant de DDIC, en règle générale le président ou son mandataire, est invité à assister aux réunions de printemps d'Ingénieurs Canada (assemblée annuelle des membres et réunion du conseil) et à présenter au conseil, à titre d'information, un rapport sur ses activités. Les frais de déplacement de ce représentant sont assumés par Ingénieurs Canada.
  - b) DDIC est une partie prenante importante de l'agrément. Le Bureau d'agrément est tenu de maintenir des liens avec DDIC et, à cet égard, il doit :
    - i. Inviter le président ou la présidente un représentant de DDIC ou son mandataire à observer les~~assister aux~~ réunions du Bureau d'agrément~~A~~ et demander au président ou à la présidente ou à son mandataire un délégué, généralement le président du Comité de liaison des doyens (comité créé par DDIC pour assurer la liaison avec le Comité des politiques et des procédures du Bureau d'agrément), de présenter au Bureau d'agrément, à titre d'information, un rapport sur ses activités; Cet observateur se verra accorder le droit de prendre la parole pendant la séance ouverte de la réunion;
    - ii. Assister, sur invitation, aux réunions semestrielles de DDIC;
    - iii. Rencontrer le Comité de liaison des doyens au moins deux fois par année, normalement par l'intermédiaire du Comité des politiques et des procédures du Bureau d'agrément;
    - iv. Établir au besoin des groupes de travail chargés de se pencher sur les questions soulevées lors des réunions conjointes du Comité de liaison des doyens et du Comité des politiques et des procédures.
    - v. Inviter DDIC à observer les réunions ouvertes et à participer aux ateliers du Bureau d'agrément;
    - vi. Solliciter les commentaires de DDIC sur le processus d'agrément au moyen de sondages post-visites et dans le cadre du processus d'amélioration continue du Bureau d'agrément.



- c) Étant donné que DDIC est partie prenante et bénéficiaire de certains programmes et services d'Ingénieurs Canada, le chef de la direction est tenu de maintenir des liens avec ses membres et, à cet égard, il doit :
- i. Fournir un soutien administratif, notamment en ce qui concerne les réunions et les finances du groupe;
  - ii. Participer, sur invitation, aux réunions semestrielles du groupe;
  - iii. Collaborer avec le groupe pour faire en sorte que ses points de vue soient pris en compte dans la prestation des programmes et services qui le touchent.

## 7 Politiques du conseil

### 7.3 Liens du conseil avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada

*Date d'adoption : 1<sup>er</sup> mars 2019 (motion 5736)*

*Périodicité de révision : bisannuelle*

*Date de la dernière modification : 13 décembre 2021  
(Motion 2021-12-5D)*

*Date de la dernière révision : 13 décembre  
2021 (Motion 2021-12-5D)*

- (1) Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), qui regroupe des doyens et doyennes de programmes de génie de premier cycle agréés, inscrit son action dans une démarche d'amélioration continue de la formation et de la recherche en génie qui encouragent l'innovation et le leadership chez les diplômés en génie canadiens.
- (2) DDIC représente les programmes de génie qui préparent les étudiants à l'exercice professionnel et influencent la recherche et l'innovation au Canada. En conséquence :
  - a) Le conseil entretient des liens avec les membres de DDIC afin d'obtenir leur avis sur les enjeux nationaux d'intérêt commun qui concordent avec les objets d'Ingénieurs Canada.
    - i. Un représentant de DDIC, en règle générale le président ou son mandataire, est invité à assister aux réunions de printemps d'Ingénieurs Canada (assemblée annuelle des membres et réunion du conseil) et à présenter au conseil, à titre d'information, un rapport sur ses activités. Les frais de déplacement de ce représentant sont assumés par Ingénieurs Canada.
  - b) DDIC est une partie prenante importante de l'agrément. Le Bureau d'agrément est tenu de maintenir des liens avec DDIC et, à cet égard, il doit :
    - i. Inviter le président ou la présidente de DDIC ou son mandataire à observer les réunions du Bureau d'agrément et demander au président ou à la présidente ou à son mandataire de présenter au Bureau d'agrément, à titre d'information, un rapport sur ses activités. Cet observateur se verra accorder le droit de prendre la parole pendant la séance ouverte de la réunion;
    - ii. Assister, sur invitation, aux réunions semestrielles de DDIC;
    - iii. Rencontrer le Comité de liaison des doyens au moins deux fois par année, normalement par l'intermédiaire du Comité des politiques et des procédures du Bureau d'agrément;
    - iv. Établir au besoin des groupes de travail chargés de se pencher sur les questions soulevées lors des réunions conjointes du Comité de liaison des doyens et du Comité des politiques et des procédures.
    - v. Inviter DDIC à observer les réunions ouvertes et à participer aux ateliers du Bureau d'agrément;
    - vi. Solliciter les commentaires de DDIC sur le processus d'agrément au moyen de sondages post-visites et dans le cadre du processus d'amélioration continue du Bureau d'agrément.
  - c) Étant donné que DDIC est partie prenante et bénéficiaire de certains programmes et services d'Ingénieurs Canada, le chef de la direction est tenu de maintenir des liens avec ses membres et, à cet égard, il doit :



- i. Fournir un soutien administratif, notamment en ce qui concerne les réunions et les finances du groupe;
- ii. Participer, sur invitation, aux réunions semestrielles du groupe;
- iii. Collaborer avec le groupe pour faire en sorte que ses points de vue soient pris en compte dans la prestation des programmes et services qui le touchent.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport d'autoévaluation du conseil		4.3
Objet :	Examiner les résultats du sondage d'autoévaluation du conseil de 2022	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs Responsabilité du conseil : Assurer le développement continu des administrateurs et administratrices	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance	
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance	
Présenté par :	Jean Boudreau, administratrice représentant le Nouveau-Brunswick et présidente du Comité RH	

### Contexte

- L'autoévaluation du conseil est réalisée chaque année pour donner aux administrateurs et administratrices l'occasion de réfléchir à leur rendement et aux améliorations possibles. Ces évaluations fournissent également des informations précieuses au Comité RH, qui est chargé de faire des recommandations au conseil concernant la formation et le développement professionnel des administrateurs et administratrices.
- Le budget de 2022 d'Ingénieurs Canada a déjà été établi et des fonds ont été affectés à la formation et au développement du conseil, de sorte que toute nouvelle formation approuvée par le conseil devra être planifiée et budgétisée par le personnel pour 2023.
- Le Comité RH est chargé d'examiner les résultats du sondage et de déterminer si des mesures ou des améliorations sont nécessaires.
- Bien que cette activité soit menée pour la troisième année, des informations permettant de faire des comparaisons ne sont pas disponibles car le système de notation a évolué :
  - Année 1 (2020) : Les administrateurs et administratrices devaient mesurer le niveau de compétence du conseil pour ce qui est de s'acquitter de ses responsabilités.
  - Année 2 (2021) : Cet exercice a été fusionné avec le sondage sur l'efficacité de la gouvernance, et les administrateurs et administratrices devaient déterminer dans quelle mesure le conseil s'acquittait de ses responsabilités.
  - Année 3 (2022) : Les administrateurs et administratrices devaient mesurer l'efficacité du conseil à s'acquitter de ses responsabilités.
- Le Comité RH de 2021-2022 recommande que le Comité RH de 2022-2023 maintienne un système de notation semblable pour le sondage d'autoévaluation du conseil de 2023, afin que des comparaisons avec les résultats de 2022 soient possibles à des fins d'analyse.

### Rapport de situation

- Le sondage de cette année a été envoyé le 28 février à tous les administrateurs et administratrices en poste, qui avaient jusqu'au 14 mars pour y répondre. Sur un total possible de 23 membres, 18 membres du conseil ont répondu au sondage.
- Le Comité RH s'est réuni le 29 mars pour discuter des résultats et des nouvelles occasions. Le rapport d'autoévaluation du conseil est présenté à l'annexe 1, tel que recommandé par le Comité RH de 2021-2022.

### Prochaines étapes

- Les possibilités qui sont ressorties de l'analyse du sondage d'autoévaluation du conseil englobent des travaux qui relèvent directement du mandat du Comité RH. Certains de ces aspects ont déjà été examinés ou envisagés par le comité de 2021-2022, et ceux qui demeurent en suspens seront recommandés pour inclusion dans le plan de travail du Comité RH de 2022-2023.

### Annexe

- **Annexe 1** – Rapport d'autoévaluation du conseil de 2022

## Rapport d'autoévaluation du conseil de 2022

### 1. Sommaire

Les résultats de l'autoévaluation du conseil révèlent que celui-ci se considère généralement efficace dans l'exercice de chacune de ses responsabilités, les trois aspects généraux suivants apparaissant comme des occasions potentielles ou des aspects qui pourraient être améliorés :

- a) Revoir la façon de mesurer les compétences des administrateurs et administratrices;
- b) Explorer des options pour affecter un budget au développement général et individualisé des membres du conseil;
- c) Envisager d'apporter des améliorations au programme « Camarades du conseil ».

Chacun de ces aspects relève du mandat du Comité RH et est soit actuellement envisagé par le comité, soit sera recommandé à l'examen du comité de l'an prochain. Tous les détails se trouvent dans la section 5 du présent rapport.

### 2. Introduction

Le conseil mesure son rendement chaque année par le biais d'un sondage d'autoévaluation, qui constitue une étape importante des efforts du conseil pour se tenir responsable. Le sondage d'autoévaluation a été élaboré sur la base des politiques 4.1, *Responsabilités du conseil* et 4.2, *Autoévaluation du conseil*, et le contenu du sondage a été approuvé par le conseil lors de sa réunion de février 2022.

Dans le cadre de sa responsabilité d'assurer la supervision du développement et de l'orientation des membres du conseil, le Comité RH est chargé d'examiner les résultats du sondage d'autoévaluation du conseil afin de déterminer s'il existe des tendances ou des constatations qui nécessitent une attention ou un suivi.

### 3. Résultats

Sur un total de 23 membres, 18 membres (78 %) ont répondu au sondage d'autoévaluation du conseil de 2022. Les répondants étaient invités à mesurer l'efficacité du conseil à s'acquitter de ses sept (7) responsabilités, telles que définies dans la politique du conseil 4.1, *Responsabilités du conseil*. Voici un résumé des résultats, avec les commentaires formulés :

**Responsabilité du conseil 1 : Le conseil est efficace dans sa capacité à se tenir responsable et à tenir responsables ses subordonnés directs**

Entité/personne tenue responsable	Tout à fait d'accord/ d'accord avec cet énoncé	Ni d'accord/ni en désaccord avec cet énoncé	En désaccord/ Totalemment en désaccord avec cet énoncé
<b>Ensemble du conseil</b>	78 %	22 %	0 %
<b>Administratrices et administrateurs individuels</b>	72 %	28 %	0 %
<b>Présidents de comités</b>	69 %	31 %	0 %
<b>Chef de la direction</b>	89 %	11 %	0 %

Commentaires :

- Trois (3) répondants ont indiqué que les profils de compétences des administrateurs et administratrices ne donnent peut-être pas les résultats escomptés, étant donné que ce sont les organismes de réglementation qui nomment les administrateurs et qu'ils peuvent ou non se référer aux compétences

requis lors de leur sélection. De nombreux organismes de réglementation choisissent leurs représentants en fonction de leur intérêt à participer, ou à la suite d'élections au conseil.

- Deux (2) répondants ont indiqué qu'ils n'avaient pas assisté au processus d'évaluation des présidents de comités en raison de leur temps limité au sein du conseil.

**Responsabilité du conseil 2 : Le conseil maintient un processus efficace favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction**

- 76 % des répondants étaient tout à fait d'accord ou d'accord pour dire que le conseil s'acquitte efficacement de cette responsabilité.
- 24 % des répondants n'étaient ni d'accord ni en désaccord avec cet énoncé.
- Aucun répondant n'était en désaccord ou fortement en désaccord avec cet énoncé.

Commentaires :

- Quatre (4) commentaires portaient sur le volume des communications. Les répondants comprennent l'importance de recueillir les points de vue des organismes de réglementation, mais craignent qu'un trop grand nombre de consultations ne surcharge les organismes de réglementation et estiment qu'il faudrait accroître l'efficacité à ce chapitre.
- Deux (2) administrateurs en première année de mandat n'étaient pas prêts à faire des commentaires à ce sujet.

**Responsabilité du conseil 3 : Le conseil fournit une orientation stratégique continue et appropriée en :**

	Tout à fait d'accord/ d'accord avec cet énoncé	Ni d'accord/ni en désaccord avec cet énoncé	En désaccord/ Totalemment en désaccord avec cet énoncé
<b>Élaborant un plan stratégique</b>	94 %	6 %	0 %
<b>Assurant l'élaboration de plans et de budgets opérationnels annuels</b>	94 %	6 %	0 %
<b>Assurant une amélioration continue en faisant le suivi du rendement au regard des objectifs du plan stratégique</b>	88 %	6 %	6 %
<b>Assurant une amélioration continue en faisant le suivi du rendement au regard des objectifs des plans opérationnels</b>	89 %	11 %	0 %

Commentaires :

- Un (1) répondant a souligné que les rapports actuels sont complets et faciles à suivre.
- Un (1) répondant a indiqué qu'à part la réduction de la cotisation par personne, le conseil ne réussit pas à contrôler l'augmentation des réserves non affectées.
- Un (1) répondant a indiqué que, bien qu'il ait été question d'améliorer les paramètres des rapports de rendement stratégique, ces rapports n'ont pas encore été améliorés comme demandé.

**Responsabilité du conseil 4 : Le conseil s'assure qu'un processus efficace est en place pour l'élaboration et la révision périodique des politiques du conseil**

- 89 % des répondants étaient tout à fait d'accord ou d'accord pour dire que le conseil s'acquitte efficacement de cette responsabilité.
- 11 % des répondants n'étaient ni d'accord ni en désaccord avec cet énoncé.
- Aucun répondant n'était en désaccord ou totalement en désaccord avec cet énoncé.



Commentaires :

- Deux (2) répondants ont indiqué que le Comité sur la gouvernance tient à jour le Manuel des politiques en respectant le calendrier établi.

**Responsabilité du conseil 5 : Le conseil s'assure que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.**

- 78 % des répondants étaient tout à fait d'accord ou d'accord pour dire que le conseil s'acquitte efficacement de cette responsabilité.
- 22 % des répondants n'étaient ni d'accord ni en désaccord avec cet énoncé.
- Aucun répondant n'était en désaccord ou totalement en désaccord avec cet énoncé.

Commentaires :

- Un (1) répondant a souligné les discussions qui ont eu cours et les améliorations importantes qui ont été apportées au cours des dernières années, ainsi que le travail effectué par le personnel pour répondre aux commentaires du conseil.
- Un (1) répondant a indiqué qu'il ne connaissait pas encore le processus de gestion des risques.

**Responsabilité du conseil 6 : Assurer l'orientation rapide et efficace des nouveaux membres et le développement continu pertinent et approprié des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil**

	Tout à fait d'accord/ d'accord avec cet énoncé	Ni d'accord/ni en désaccord avec cet énoncé	En désaccord/ Totalement en désaccord avec cet énoncé
<b>Orientation rapide et efficace</b>	100 %	0 %	0 %
<b>Développement continu pertinent et approprié</b>	83 %	17 %	0 %

Commentaires :

- Deux (2) répondants ont fait l'éloge de l'orientation et de la formation fournie en matière d'EDI, de sensibilisation aux questions autochtones et de gouvernance.
- Un (1) répondant a indiqué que les nouveaux membres pourraient bénéficier d'un tutoriel sur les priorités stratégiques.
- Un (1) répondant a proposé l'établissement d'un budget annuel pour la formation continue des administrateurs et administratrices, afin que ceux-ci puissent avoir accès à des formations répondant expressément à leurs besoins en ce qui concerne leur rôle et leur niveau d'expérience.

**Responsabilité du conseil 7 : Le conseil maintient une relation ouverte avec les principales parties prenantes**

	Tout à fait d'accord/ d'accord avec cet énoncé	Ni d'accord/ni en désaccord avec cet énoncé	En désaccord/ Totalement en désaccord avec cet énoncé
<b>Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG)</b>	67 %	33 %	0 %
<b>Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)</b>	55 %	39 %	6 %

Commentaires :

- Trois (3) commentaires portaient sur l'amélioration nécessaire de la relation avec DDIC. Un de ces commentaires indiquait que DDIC devrait avoir plus d'occasions de communiquer avec le Bureau d'agrément.

### Développement des administrateurs et administratrices

En plus d'évaluer l'efficacité avec laquelle le conseil s'acquitte de ses responsabilités, les administrateurs et administratrices devaient évaluer leur degré de satisfaction quant aux possibilités de développement actuelles. Les réponses suivantes ont été recueillies :

Possibilité de développement	Nombre de répondants qui ont fourni une cote	Cote moyenne
<b>Formation en ligne Les 4 saisons de la réconciliation (accès continu)</b>	16	5/5
<b>Cours en ligne « Board-on-Board » de la Canadian Nonprofit Academy (accès continu)</b>	12	4/5
<b>Atelier sur les préjugés inconscients, donné par Catalyst en juin 2021</b>	13	4/5
<b>Formation sur la facilitation virtuelle, donnée par Facilitation First en 2021-2022</b>	8	4/5
<b>Liste de contacts « camarades du conseil », fournie lors de l'orientation des nouveaux administrateurs et administratrices</b>	8	3,5/5

Commentaires :

- Un (1) répondant a souligné la médiocrité de l'animation de la discussion ouverte lors de l'atelier donné par Catalyst.
- En ce qui concerne les « camarades du conseil », un (1) répondant a proposé que les administrateurs qui se portent volontaires communiquent directement par courriel avec les nouveaux administrateurs, et un (1) autre répondant a indiqué qu'il n'est pas suffisant de faire circuler une liste et qu'il s'agit peut-être d'un défi lié au travail dans un environnement virtuel.
- Un (1) répondant a indiqué que la prestation virtuelle n'est pas la méthode qu'il préfère pour recevoir une formation.
- Un (1) répondant a indiqué qu'il serait utile d'avoir des conseils concernant les formations et les soutiens les plus importants à obtenir pendant l'orientation.

Les administrateurs et administratrices devaient également indiquer deux ou trois domaines de développement personnel qui les aideraient à améliorer leur contribution aux travaux du conseil. Les domaines suivants ont été mentionnés le plus fréquemment :

- Planification et supervision financières, compréhension des états financiers (7 demandes)
- Explication du travail des comités et des groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada (6 demandes)
- Présidence et direction des réunions du conseil et des comités (4 demandes)
- Gouvernance : 4 demandes
- Formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion, y compris sur les préjugés inconscients (4 demandes)

### Commentaires généraux sur l'efficacité du conseil

La dernière section du sondage d'autoévaluation du conseil sollicitait des commentaires ouverts concernant l'efficacité du conseil. Les commentaires suivants ont été recueillis :

- Un (1) répondant a recommandé que, sur la base de l'expérience, les réunions hybrides ne deviennent pas la norme, mais soient utilisées seulement dans des circonstances spéciales.
- Un (1) répondant a fait remarquer que les réunions du conseil sont longues et que du temps est consacré à la présentation de rapports qui devraient plutôt être lus à l'avance.
- Un (1) répondant a indiqué qu'on ne sait pas clairement si le conseil comprend bien ses responsabilités en ce qui concerne le respect des obligations juridiques, financières et de l'employeur, étant donné qu'on ne pose pas suffisamment de questions sur ces sujets.

#### 4. Réponse aux commentaires fournis dans le sondage

Il convient de noter que le personnel, le conseil et ses comités ont déjà donné suite à une grande partie des commentaires formulés dans le cadre du sondage ou le feront au cours de l'année à venir, comme suit :

- Les améliorations apportées aux **rapports de rendement stratégique** ont été supervisées par le Comité sur la gouvernance, et ce projet est en cours depuis que la question a été soulevée pour la première fois en février 2020. Le Comité sur la gouvernance a approuvé un nouveau modèle de rapport lors de sa réunion de mars 2021, et le premier rapport utilisant ce nouveau modèle pour le plan stratégique 2022-2025 sera présenté au conseil en mai 2022.
- Depuis l'achèvement du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation (GPSC) en 2018, le **programme de consultation** a été soigneusement élaboré et mis en œuvre. Les parties prenantes (les chefs de direction et le personnel des organismes de réglementation, les présidents, le conseil, DDIC et la FCEG) sont informées des consultations un an à l'avance, et le site Web des consultations simplifie l'accès pour les organismes de réglementation qui veulent y participer. Il est difficile de réduire le nombre de consultations, et le personnel d'Ingénieurs Canada est conscient de cet enjeu et veille à ne pas mener de consultations inutiles ou redondantes. Les projets du BCCAG et du BCAPG sur l'admission à l'exercice en sont un exemple; étant donné que les sujets étaient semblables, les commentaires ont été recueillis simultanément afin de ne pas surcharger les organismes de réglementation avec deux périodes de collecte. En outre, les parties prenantes peuvent répondre à toutes les consultations, mais elles ne sont pas obligées de le faire.
- En ce qui concerne **la relation avec DDIC**, le conseil reçoit un compte rendu annuel (fourni lors de sa réunion de mai) sur les mesures prises par le Bureau d'agrément pour répondre aux préoccupations soulevées par DDIC au fil des ans. Lors de la même réunion, DDIC est également invité à présenter un compte rendu au conseil d'Ingénieurs Canada. De plus, lors de la réunion de février 2022, le conseil a chargé le Comité sur la gouvernance de réviser la politique du conseil 6.9, *BCAPG*, afin qu'un droit de parole aux réunions du BCAPG soit accordé à un représentant de DDIC et à un représentant de la FCEG, tout en maintenant leur statut d'observateur. Le Comité sur la gouvernance a donné suite à cette directive, et la politique révisée sera recommandée à l'approbation du conseil en mai. En plus du droit de parole, les politiques du conseil 7.2 et 7.3, qui définissent la relation entre Ingénieurs Canada et DDIC et la FCEG, respectivement, prévoient que les dépenses des représentants de DDIC et de la FCEG seront assumées par Ingénieurs Canada pour faciliter leur participation aux réunions du conseil d'Ingénieurs Canada et du BCAPG.
- Lors des discussions sur le budget de 2022, le conseil a été informé qu'Ingénieurs Canada avait l'intention d'éviter, dans la mesure du possible, de tenir des **réunions hybrides**, car cela entraîne des coûts plus élevés et une expérience différente pour les administrateurs et administratrices. Par conséquent, Ingénieurs Canada a prévu dans son budget que ses réunions se tiendront entièrement en mode virtuel (réunions d'avril et de décembre) ou entièrement en personne (tous les autres événements du conseil). Toutefois, étant donné que la COVID est toujours présente dans nos communautés et que certains membres du conseil ne peuvent ou ne veulent pas se déplacer, des réunions hybrides sont envisagées, temporairement et à court terme, comme moyen d'accommoder tous les administrateurs et administratrices.
- En ce qui concerne les travaux **des comités et des groupes de travail d'Ingénieurs Canada**, les administrateurs et administratrices disposent de plusieurs ressources pour les aider à mieux comprendre les divers groupes, notamment :
  - Les administrateurs et administratrices sont encouragés à observer les travaux des divers comités, ainsi que les réunions du BCAPG et du BCCAG.
  - Les séances d'orientation offertes aux nouveaux membres du conseil donnent un aperçu des différents groupes. Ces séances sont enregistrées chaque année et mises à la disposition de tous les membres du conseil dans le cadre du programme virtuel « Board-on-Board », accessible sur demande.

- Le Manuel des politiques du conseil est une ressource supplémentaire qui décrit les responsabilités de chaque comité et groupe de travail.
- Le conseil approuve chaque année les plans de travail des comités, et les présidents font le point sur l'avancement des travaux lors de chaque réunion du conseil. Des rapports sommaires sur la façon dont les comités et les groupes de travail s'acquittent de leurs responsabilités sont présentés chaque année à la réunion de mai du conseil.
- Les membres du conseil sont également invités à contacter le personnel d'Ingénieurs Canada s'ils ont des questions.
- Enfin, les nouveaux administrateurs et administratrices reçoivent un aperçu du **plan stratégique** lors de leur séance d'orientation, et les plans stratégiques précédents et en vigueur sont toujours reliés à l'ordre du jour des réunions du conseil. Ces documents sont également accessibles dans le site Web public d'Ingénieurs Canada et inclus dans la section Ressources d'OnBoard, le nouveau logiciel de gestion du conseil. Les administrateurs qui souhaitent avoir accès à des renseignements plus détaillés sont toujours invités à communiquer avec le personnel d'Ingénieurs Canada pour obtenir plus de soutien. Il est recommandé que ces mécanismes demeurent la principale source d'information sur les priorités stratégiques, car les commentaires reçus au fil des ans de la part des nouveaux membres du conseil laissent entendre que le volume d'information reçu lors de l'orientation est déjà très important.

## 5. Nouvelles possibilités

Après analyse des résultats du sondage, les trois aspects suivants sont apparus comme des occasions d'amélioration ou de réexamen. La mise en œuvre de chacune de ces améliorations relève de la responsabilité du Comité RH, tel qu'indiqué ci-dessous :

### a) Mesure des compétences des administrateurs et administratrices

Actuellement, les membres du conseil sont invités à autoévaluer leurs habiletés et compétences en même temps qu'ils évaluent l'efficacité du rendement du conseil. Cependant, étant donné que les membres sont nommés par les organismes de réglementation, les informations sur les compétences recherchées ne sont pas utilisées comme prévu. Lorsqu'on leur demande de nommer des administrateurs et administratrices, les organismes de réglementation reçoivent le profil des compétences recherchées, mais aucune information sur les lacunes existantes n'est fournie (ou disponible, au moment où l'on sollicite des candidats). Si Ingénieurs Canada recrutait de nouveaux membres du conseil en fonction des lacunes constatées lors de cette évaluation, il serait justifié de mesurer les habiletés et compétences.

En outre, le Comité RH tient compte de l'intérêt exprimé par un administrateur ou une administratrice à siéger à des comités particuliers lorsqu'il attribue les rôles chaque année, et s'efforce d'affecter les membres à l'un de leurs deux premiers choix. L'autoévaluation des habiletés et des compétences n'est pas prise en compte lors de cette activité.

De plus, l'autoévaluation des compétences ne correspond pas nécessairement à la réalité. Par exemple, si un administrateur déclare posséder une expérience significative en comptabilité et en finances, mais n'a pas reçu de formation formelle dans ce domaine, son niveau d'expérience pourrait être débattu.

**Possibilité :** Le Comité RH pourrait déterminer si l'autoévaluation des compétences d'un administrateur ou d'une administratrice est nécessaire lorsqu'il confirme les évaluations des administrateurs de 2023 à la fin de 2022.

### b) Développement des administrateurs et administratrices

Le Comité RH devrait poursuivre les initiatives de développement des administrateurs et administratrices prévues pour 2022 (formation Les 4 saisons de la réconciliation; cours « Board-on-Board » de la Canadian Nonprofit Academy; atelier annuel sur l'EDI; formation sur la facilitation pour les

nouveaux présidents), car elles correspondent aux domaines d'intérêt indiqués par les administrateurs et administratrices. Les autres possibilités à envisager pour 2022-2023 qui n'entraîneraient pas de répercussions budgétaires supplémentaires sont les suivantes :

- Réengager KPMG pour donner la présentation « introduction aux finances », ouverte à tous les administrateurs et administratrices. Cette formation a été bien accueillie lors des réunions de l'automne 2021. Elle a permis aux membres d'acquérir des connaissances de base spécifiquement axées sur la situation financière d'Ingénieurs Canada avant l'examen du budget lors de la réunion du conseil.
- Ouvrir la possibilité de suivre la formation sur la facilitation de réunions (à l'intention des présidents) aux membres qui n'occupent pas encore de poste de direction mais qui pourraient souhaiter le faire ultérieurement. La participation à cette séance est limitée à 16 personnes et serait accessible selon le principe du premier arrivé, premier servi.
- Engager la fondatrice du programme « Board-on-Board » pour donner une séance en personne en octobre 2022. Lorsque ce programme virtuel a été sélectionné par le Comité RH, la proposition initiale prévoyait des séances en personne avec Christina Becker afin de s'assurer que les différents styles d'apprentissage étaient pris en compte. Les premières séances devaient avoir lieu lors des réunions d'hiver et d'automne de 2021, mais en raison de la COVID et du passage aux réunions virtuelles, il a été décidé de les reporter jusqu'à ce que le conseil puisse se réunir en personne en toute sécurité. Cette activité, qui couvrirait une matière semblable à celle du programme « Board-on-Board », peut être adaptée en fonction des domaines d'intérêt qui ont été suggérés.

**Possibilité :** Le Comité RH pourrait envisager d'établir une enveloppe budgétaire pour 2023, ouverte à tous les administrateurs et administratrices souhaitant accéder à des occasions de formation autres que celles qui sont offertes à l'ensemble du conseil. Le financement serait disponible sur demande, jusqu'à un maximum défini par le Comité RH (et ensuite approuvé par le conseil). Cette option pourrait être examinée lorsque le Comité RH discutera du budget et du développement des administrateurs et administratrices lors de sa réunion de mai 2022.

#### c) **Mentorat « Camarades du conseil »**

Selon les réponses au sondage, certains nouveaux membres qui ont reçu la liste des « camarades du conseil » auraient préféré une approche plus proactive de la part des membres plus expérimentés. Sur la base de ces commentaires, il est recommandé de poursuivre le programme, mais avec un engagement plus actif. Cela pourrait se faire, par exemple, en demandant aux personnes qui se portent volontaires pour être camarades du conseil de contacter directement les nouveaux membres pour leur souhaiter la bienvenue avant les réunions en personne de mai, afin qu'il y ait sur place des « visages connus ».

**Possibilité :** Le Comité RH a discuté de cette possibilité lors de sa réunion de mars 2022, lorsqu'il a examiné le programme d'orientation des nouveaux membres. Le Comité RH de 2021-2022 a convenu de donner suite à cette recommandation, en invitant les administrateurs expérimentés qui se portent volontaires à contacter les nouveaux administrateurs avant les réunions de printemps 2022.

## 6. Prochaines étapes

Les possibilités qui sont ressorties de l'analyse du sondage d'autoévaluation du conseil englobent des travaux qui relèvent directement du mandat du Comité RH. Certains de ces aspects ont déjà été examinés ou envisagés par le comité de 2021-2022, et ceux qui demeurent en suspens seront recommandés pour inclusion dans le plan de travail du Comité RH de 2022-2023.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

<b>Rapport annuel du Bureau d'agrément et mise à jour sur les préoccupations de DDIC</b>		<b>5.1</b>
Objet :	Faire le point sur l'état des travaux du BCAPG	
Lien avec le Plan stratégique / les objets :	Impératif opérationnel 1 : Agréer les programmes de premier cycle en génie Impératif opérationnel 7 : Mobilité internationale Priorité stratégique 2 du plan 2019-2021 : Responsabilité en matière d'agrément	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Pierre G. Lafleur, président du BCAPG	

### Contexte

- Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie ([BCAPG](#)) produit les informations dont le conseil d'Ingénieurs Canada a besoin pour prendre des décisions sur les questions liées à la formation en génie au Canada et à l'étranger. Le BCAPG effectue l'évaluation des programmes de génie de niveau universitaire pour déterminer s'ils répondent aux [normes d'agrément](#) approuvées par le conseil. Il accorde l'agrément aux programmes qui répondent aux normes.

### Le point sur le plan de travail

- Le BCAPG fait le point sur la réalisation de son plan de travail pour 2021 et sur les six premiers mois de son plan de travail pour 2022 :

#### Travail continu d'agrément

- Lors de sa réunion de juin 2021, le BCAPG a pris des décisions d'agrément concernant quatre programmes visant quatre établissements d'enseignement. *Nota* : Le nombre de décisions prises lors de cette réunion est moins important que d'habitude, parce que le BCAPG [a reporté d'un an le cycle de visites d'agrément 2020-2021 et accordé une prolongation d'un an de la période d'agrément à tous les programmes](#). Les visites de nouveaux programmes (qui auront une première cohorte de diplômés en 2021) ont été réalisées en mode virtuel.
- En raison des restrictions liées à la pandémie, les visites du cycle 2021-2022 ont été menées virtuellement. Des équipes de visiteurs (129 bénévoles au total) ont mené des visites virtuelles de 71 programmes dans 17 établissements. Le BCAPG se réunira du 3 au 5 juin 2022 pour prendre des décisions d'agrément concernant tous les programmes, sauf deux (la décision d'agrément visant un programme a été prise en février 2022 et une autre sera prise en septembre 2022, en raison du moment où les nouveaux programmes dans ces deux établissements ont eu/auront une première cohorte de diplômés).
- Pour préparer les parties prenantes à l'environnement des visites virtuelles, le BCAPG a produit le [Guide pour l'évaluation virtuelle d'un programme de génie](#), qui fait état des attentes dans le contexte des visites virtuelles. Le BCAPG a offert une formation en animation virtuelle à tous les présidents d'équipe de visiteurs, des webinaires pour les établissements d'enseignement supérieur (EES) et les membres de l'équipe de visiteurs, et des séances virtuelles libres à l'intention des présidents d'équipe de visiteurs, pour qu'ils partagent chaque mois leurs expériences et leçons retenues.
- Toutes les personnes concernées ont fait preuve de dévouement et ont collaboré, innové et résolu ensemble des problèmes pour faire face à la pandémie, ce qui marque un tournant important dans l'histoire de notre système d'agrément.
- La planification du cycle de visites 2022-2023 est en cours. En tout, 25 établissements (79 programmes) accueilleront en personne des équipes de visiteurs partout au pays. Des plans d'urgence seront mis en place au cas où il faudrait modifier la modalité des visites en raison de nouvelles directives sanitaires. Le cycle de visites 2022-2023 sera le plus important de toute l'histoire du BCAPG.

- Les membres du BCAPG communiquent régulièrement de l'information sur les activités du BCAPG aux conseils des organismes de réglementation, au Groupe des chefs de direction, au Groupe national des responsables de l'admission, au BCCAG, à la [Fédération canadienne étudiante de génie](#) (FCEG) et à [Doyennes et doyens d'ingénierie Canada](#) (DDIC).
- Le BCAPG a continué de participer aux réunions régionales sur les qualités requises des diplômés et l'amélioration continue (QRD/AC) organisées par les établissements partout au pays.
- En juin 2021, le BCAPG a donné un atelier sur l'agrément au congrès annuel de [l'Association canadienne de l'éducation en génie](#) (ACEG). Des préparatifs sont en cours pour la tenue d'un atelier lors du congrès de juin 2022.
- Les points saillants de ces activités sont communiqués régulièrement dans les mises à jour hebdomadaires du chef de la direction d'Ingénieurs Canada à l'intention des membres du conseil et des chefs de la direction des organismes de réglementation, ainsi que dans le bulletin *Parlons agrément*.

### Surveillance internationale

- Le président du BCAPG a participé aux réunions (virtuelles) de [l'International Engineering Alliance](#) (IEA) en juin 2021. Le président et la vice-présidente du BCAPG feront partie de la délégation d'Ingénieurs Canada qui participera aux réunions (virtuelles) de l'IEA qui se tiendront en juin et juillet 2022.
- La visite d'inspection d'Ingénieurs Canada dans le cadre de [l'Accord de Washington](#) a eu lieu à l'automne 2021. Dans le cadre de ce processus, nous avons soumis un rapport d'autoévaluation et avons accueilli une équipe d'inspection internationale provenant du Royaume-Uni, de la Turquie et du Japon qui a observé les visites d'agrément virtuelles du BCAPG à l'Université d'Ottawa (du 7 au 9 novembre) et à l'Université de Moncton (du 14 au 16 novembre). De plus, l'équipe d'inspection observera la réunion de décision du Bureau d'agrément qui aura lieu en juin 2022. L'équipe d'inspection présentera aux autres signataires de l'Accord de Washington, dans le cadre des réunions de l'IEA de 2022, ses conclusions et ses recommandations au sujet de notre statut de signataire.

### Normes et procédures

Outre son travail opérationnel visant l'agrément des programmes d'études de premier cycle en génie, le BCAPG a fait considérablement progresser un certain nombre d'éléments de son plan de travail :

- Révision de la [définition de la conception en ingénierie et de l'énoncé d'interprétation](#) connexe en vue d'appliquer les normes d'agrément avec plus de cohérence. Dans le cadre de cet exercice, on a consulté des intervenants externes en 2020. En octobre 2021, le conseil d'administration d'Ingénieurs Canada a approuvé la définition, ainsi que son application aux normes d'agrément. La version modifiée de la définition entrera en vigueur dès le cycle de visites 2023-2024.
- Modification de *l'Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice* afin d'offrir une plus grande souplesse dans le programme d'études et de s'assurer que l'Énoncé d'interprétation reflète les pratiques pédagogiques modernes lors du calcul des unités d'agrément. Cet exercice a été mené avec le Comité de liaison des doyens (CLD) de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) et éclairé par les commentaires recueillis lors de la [consultation de 2020](#). La version révisée de l'Énoncé d'interprétation a été approuvée par le BCAPG en juin 2021 pour être mise en œuvre pendant le cycle de visites 2022-2023.
- Consultation au sujet [du rapport du Groupe de travail sur les documents requis dans le cadre des visites](#), qui proposait de modifier les documents qui doivent être soumis aux équipes de visiteurs par les responsables des programmes évalués aux fins de l'agrément. Cet exercice a permis de définir un ensemble cohérent de documents requis dans le cadre des visites du BCAPG. Pour ce faire, on s'est appuyé sur des pratiques exemplaires en matière de vérification, mais on a aussi tenu compte des besoins des équipes de visiteurs du BCAPG et des préoccupations des EES relativement aux ressources. Conformément à la volonté des organismes de réglementation, la nécessité de ne pas compromettre la rigueur du système d'agrément a été au centre de cet exercice. Le BCAPG a approuvé la version révisée des exigences lors de sa réunion de septembre 2021. Cette version devrait entrer en vigueur lors du cycle de visites 2023-2024.
- Le Groupe de travail chargé de répondre à l'initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada a été mis sur pied, à la demande du conseil, pour explorer comment le processus d'agrément d'Ingénieurs Canada peut soutenir

l'initiative 30 en 30. Le [rapport du groupe de travail](#) a été accepté par le Bureau d'agrément en juin 2021 et la consultation commencera en mai 2022.

- Le groupe de travail chargé de réviser le mandat du Comité des politiques et des procédures (P&P) a été créé pour donner suite aux recommandations de 2018 du Groupe de travail sur les nominations d'Ingénieurs Canada. Le groupe examine les exigences en matière de composition et de représentation, la transparence du processus de sélection des membres, et les pouvoirs et responsabilités du Comité P&P. Le Bureau d'agrément examinera le mandat révisé pour fins d'approbation à sa réunion virtuelle du 13 avril 2022.
- La pandémie a obligé le Bureau d'agrément à se pencher sur l'utilité de l'unité d'agrément comme mesure du contenu des programmes d'études. L'unité d'agrément est fondée sur le « temps de contact » entre l'étudiant et les membres du corps professoral. La pandémie a transformé les méthodes de prestation de la formation et, par conséquent, le concept de temps de contact est difficile à maintenir et l'unité d'agrément (UA) n'est peut-être pas le meilleur outil de mesure des intrants. Le Comité des politiques et des procédures a commencé à examiner la question en 2021 et les travaux se poursuivront en 2022.

### Responsabilité en matière d'agrément

Le BCAPG a publié son premier [Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément](#) en 2021. Ce rapport se fonde notamment sur les commentaires recueillis auprès des organismes de réglementation, des visiteurs généraux, des visiteurs de programme, des présidents et vice-présidents d'équipes de visiteurs, du personnel d'Ingénieurs Canada, ainsi que des doyens, des responsables désignés ou des responsables de programmes qui ont reçu des décisions du BCAPG en 2020 ou fait l'objet de visites au cours du cycle 2020-2021, et des leaders étudiants des EES qui ont reçu des visites en 2020-2021. Dans son rapport, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément fait plusieurs recommandations au BCAPG, au Comité des politiques et des procédures et au secrétariat du BCAPG concernant les besoins de communication et de formation, les messages destinés aux parties prenantes du système d'agrément pour clarifier les intentions et les objectifs, ainsi que le flux de travail et la planification des produits et processus du BCAPG. Le Comité des politiques et des procédures du BCAPG et le secrétariat du BCAPG ont évalué les recommandations et en ont intégré certaines dans leur plan de travail de 2022.

La collecte de données pour le prochain cycle de mesure est en cours et le prochain Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément sera publié au courant de l'automne 2022.

### Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)

- À la demande du conseil, une mise à jour sur l'état d'avancement des travaux liés aux préoccupations exprimées par DDIC au BCAPG est présentée au conseil au moins une fois par année – voir la section 5.1 dans la présentation PPT du rapport du conseil.
- Le BCAPG a été invité à participer aux réunions semestrielles de DDIC, et a également assisté à des présentations données par des représentants de DDIC à chacune de ses trois réunions au cours de l'année écoulée.
- DDIC a été invité à participer à toutes les consultations menées par le BCAPG au cours des 12 derniers mois.
- Le Comité des politiques et procédures du BCAPG et le Comité de liaison des doyens de DDIC font l'essai d'un nouveau format pour leurs réunions conjointes. Au lieu d'un simple rapport sur les activités respectives de chaque groupe, comme c'était la norme dans le passé, un format d'atelier est mis à l'essai. Chaque groupe peut proposer et diriger une discussion sur un sujet particulier, l'objectif étant de travailler en collaboration sur des questions importantes pour les deux groupes, dans le but de recevoir une rétroaction et/ou de déterminer les prochaines étapes. La réunion conjointe d'octobre 2021 était le premier atelier de ce type (sur la mesure des intrants) et les deux groupes ont trouvé la formule efficace. L'ordre du jour des réunions prévoit toujours du temps permettant à chaque groupe d'informer l'autre de ses récents travaux ou enjeux, en plus du temps consacré à l'atelier.
- Le président du BCAPG est invité à participer aux réunions du Groupe des chefs de direction et de DDIC.



## **Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG)**

- Le BCAPG a invité un représentant de la FCEG à observer chacune de ses trois réunions de l'année écoulée et à y présenter un compte rendu de ses activités. Grâce au format virtuel de ces réunions, d'autres représentants de la FCEG ont également observé régulièrement ces réunions.
- Le BCAPG a présenté une mise à jour lors de la Conférence canadienne sur le leadership en ingénierie (CCLI) de la FCEG de 2021 et 2022.
- La FCEG a été invitée à participer à toutes les consultations menées par le BCAPG au cours des 12 derniers mois.

## **Prochaines étapes**

- Le BCAPG poursuivra l'exécution de son plan de travail, tel qu'indiqué ci-dessus.

## **Annexe**

- Aucune.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

<b>Rapport annuel du Bureau des conditions d'admission (BCCAG)</b>		<b>5.2</b>
Objet :	Faire le point sur l'état des travaux du BCCAG	
Lien avec le plan stratégique/ les objectifs :	Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Frank George, président du BCCAG	

### Contexte

- Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCA) est chargé de fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada. Afin de remplir son mandat, le BCCAG élabore et tient à jour des guides à l'intention des organismes de Réglementation et du public, des documents et des programmes d'examens.

### Le point sur le plan de travail

Le BCCAG rend compte de l'exécution de son plan de travail 2021 et des six premiers mois des priorités de son plan de travail 2022 :

#### Travaux terminés

- En date d'avril 2022, les éléments suivants ont été réalisés :
  - Rédaction du nouveau programme d'examens de génie aérospatial/aéronautique
  - Révision du programme d'examens de génie des matériaux
  - Révision du Programme d'examens de génie logiciel

#### Travaux en cours

- Les éléments suivants ont été reportés de 2021 à 2022 ou sont de nouvelles priorités pour 2022 (comme indiqué) et ils sont tous en cours de réalisation :
  - Révision du [Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel \(2016\)](#) [2021]
  - Élaboration d'un nouveau guide public sur l'équité des genres en milieu de travail destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie (2021)
  - Élaboration d'un nouveau guide public sur la consultation et la mobilisation des Autochtones à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie (2021)
  - Élaboration d'une étude de faisabilité visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG (2021)
  - Révision du [programme d'examens de génie agricole/des biosystèmes/des bioressources/alimentaire \(2004\)](#) [2021]
  - Élaboration d'un nouveau guide public sur le devoir de dénoncer les actes répréhensibles (2022)
  - Élaboration d'un nouveau guide public sur l'aptitude à l'exercice (2022)
  - Révision du [Guide public sur la bonne moralité \(2013\)](#) [2022]
  - Révision du [Guide public sur les conflits d'intérêts \(2014\)](#) [2022]
  - Révision du [Guide public sur le Code de déontologie\(2016\)](#) [2022]

- Révision du programme d'examens sur les [études complémentaires \(2011\)](#) [2022]
- Révision du programme d'examens de [génie chimique \(2016\)](#) [2022]
- Révision du programme d'examens de [génie électrique \(2016\)](#) [2022]
- Révision du programme d'examens de [génie mécanique \(2016\)](#) [2022]
- Révision du programme d'examens [génie mécatronique \(2016\)](#) [2022]

### Travaux reportés/annulés

- Les éléments suivants du plan de travail 2022 ont été reportés ou abandonnés en raison de contraintes de ressources, et seront examinés dans le cadre de plans de travail futurs :
  - Révision du Guide par étapes pour la préparation et la mise en application d'un plan individuel de développement professionnel continu (2008)
  - Révision du Guide public sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada (2012)
  - Révision du Guide public relatif à l'examen sur l'exercice de la profession (2013)
  - Révision du Guide à l'intention des organismes de réglementation : Principes directeurs pour les enquêtes sur la moralité (2014)
  - Révision du Guide public : Assumer la responsabilité du travail de l'ingénieur stagiaire (2016)
  - Révision du Guide public sur le développement durable et la gérance environnementale à l'intention des ingénieurs (2016)
  - Révision du Guide sur le retour à l'exercice actif de la profession (2016)
  - Révision du Programme d'examens de génie du bâtiment (2007)
  - Révision du Programme d'examens de génie de l'architecture navale (2016)

### Consultations

- Les consultations des organismes de réglementation sur les priorités du plan de travail 2023 sont en cours. Le BCCAG a communiqué les priorités proposées pour 2023 au Groupe national des responsables de l'admission pour consultation lors de sa réunion d'avril, et consultera d'autres groupes de responsables sur ces priorités d'ici la mi-juin. Par la suite, le comité exécutif du BCCAG compilera les commentaires reçus et soumettra des priorités révisées à la consultation du Groupe des chefs de direction en juillet. Enfin, le BCCAG votera pour recommander les priorités au conseil à des fins d'information en octobre et pour approbation finale en décembre.

### Prochaines étapes

- Le BCCAG poursuivra l'exécution de son plan de travail, tel qu'indiqué ci-dessus.

### Annexe

- Aucune.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport annuel du Comité FAGR		5.3
Objet :	Faire le point sur les travaux du Comité des finances, d’audit et de gestion des risques (FAGR) en 2021-2022	
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs Responsabilité du conseil : S’assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s’imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et orienter les stratégies d’atténuation approuvées par le conseil	
Lien avec le profil de risques de l’organisation :	Fonctions de gouvernance	
Préparé par :	Derek Ménard, directeur, Finances	
Présenté par :	Nancy Hill, administratrice représentant l’Ontario et présidente du Comité FAGR	

### Contexte

- Au cours de l’exercice 2021-2022, le Comité FAGR a achevé tous les travaux prévus dans son plan de travail 2021-2022.

### Rapport de situation

Date de la décision	Élément du plan de travail	État
14 juin 2021 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomination de la présidente du Comité</li> <li>• Approbation du plan de travail du Comité</li> </ul>	• Terminé
13 août 2021 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen du budget préliminaire (y compris la recommandation relative à l’établissement du montant de cotisation par personne)</li> </ul>	• Terminé
1 <sup>er</sup> octobre 2021 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du plan de travail du Comité</li> <li>• Examen du budget préliminaire et recommandation du montant de la cotisation par personne</li> </ul>	• Terminé
21 octobre 2021 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen du budget définitif (y compris la recommandation relative à l’établissement du montant de la cotisation par personne)</li> <li>• Réception du rapport semestriel du chef de la direction sur les plaintes de dénonciateurs</li> </ul>	• Terminé
13 décembre 2021 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du budget de 2021 et recommandation du montant de la cotisation par personne pour 2023</li> </ul>	• Terminé
14 décembre 2021 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen du plan d’audit</li> </ul>	• Terminé
24 février 2022 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen du profil de risques de l’organisation</li> </ul>	• Terminé

Date de la décision	Élément du plan de travail	État
16 mars 2022 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandation de l'approbation des états financiers audités et confirmation de la recommandation faite aux membres de renouveler le mandat des auditeurs</li> <li>Supervision des politiques opérationnelles se rapportant aux finances</li> <li>Examen des contrats d'approvisionnement à long terme</li> <li>Examen du processus proposé d'approbation des hypothèses budgétaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terminé</li> </ul>
6 avril 2022 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approbation des états financiers audités de 2021</li> <li>Réception d'une présentation sur le profil de risques de l'organisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terminé</li> </ul>
27 mai 2022 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approbation du processus d'approbation des hypothèses budgétaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandation fournie</li> </ul>
s.o. (en continu)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen des états financiers trimestriels et des rapports de rendement des investissements</li> <li>Examen des registres des risques du conseil et des risques opérationnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En continu</li> </ul>

### Prochaines étapes

- Le Comité FAGR recommande que le comité de l'an prochain s'en tienne à la portée des travaux décrite dans la politique du conseil 6.4, *Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)*.

### Annexe

- Aucune.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

<b>Rapport annuel du Comité sur la gouvernance</b>		5.4
Objet :	Faire le point sur les travaux du Comité sur la gouvernance en 2021-2022	
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs Responsabilité du conseil : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance	
Préparé par :	Evelyn Spence, Avocate générale et secrétaire générale	
Présenté par :	Mike Wrinch, administrateur représentant la Colombie-Britannique et président du Comité sur la gouvernance	

### Contexte

- Au cours de l'exercice 2021-2022, le Comité sur la gouvernance s'est acquitté des responsabilités énoncées dans la Politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*.

### Rapport de situation

Date de la décision	Élément du plan de travail	État
14 juin 2021 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomination du président du Comité</li> <li>• Approbation du plan de travail du Comité</li> <li>• Examen du calendrier de révision des politiques 2021-2022</li> <li>• Exécution des révisions de politiques (série 1)</li> </ul>	• Terminé
15 septembre 2021 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution des révisions de politiques (série 2)</li> <li>• Examen du mandat du Groupe de travail sur la collaboration</li> </ul>	• Terminé
1 <sup>er</sup> octobre 2021 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du plan de travail du Comité</li> <li>• Approbation des révisions de politiques (série 1)</li> </ul>	• Terminé
17 novembre 2021 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution des révisions de politiques (série 3)</li> <li>• Examen d'une modification du Règlement administratif</li> <li>• Examen du mandat du Groupe de travail sur le plan stratégique</li> <li>• Suivi de la section du Comité RH du rapport de rendement stratégique portant sur l'ancienne responsabilité du conseil 4</li> <li>• Participation à une présentation sur la nouvelle solution logicielle de gestion du conseil proposée et le plan de mise en œuvre connexe</li> </ul>	• Terminé
13 décembre 2021 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des révisions de politiques (série 2)</li> <li>• Approbation de la politique de vaccination et de la ligne directrice sur les réunions en personne</li> <li>• Participation à une présentation sur le nouveau logiciel de gestion du conseil</li> </ul>	• Terminé
16 décembre 2021 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réexamen du mandat du Groupe de travail sur la collaboration</li> </ul>	• Terminé

Date de la décision	Élément du plan de travail	État
25 février 2022 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des révisions de politiques (série 3)</li> <li>• Approbation du mandat du Groupe de travail sur le plan stratégique</li> <li>• Approbation du mandat du Groupe de travail sur la collaboration</li> <li>• Approbation de la recommandation relative au Règlement administratif à l'intention des membres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> </ul>
14 mars 2022 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution des révisions de politiques (série 4)</li> <li>• Participation à une présentation donnée par le personnel sur l'approche proposée pour les rapports opérationnels destinés au conseil dans le cadre du nouveau plan stratégique</li> <li>• Validation du rapport final sur les contributions du comité de 2021-2022, comprenant les ajouts recommandés au plan de travail du Comité sur la gouvernance de 2022-2023</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> </ul>
27 mai 2022 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des révisions de politiques (série 4)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandation fournie</li> </ul>

### Prochaines étapes

- Le comité a examiné la charge de travail prévue pour le comité de l'an prochain et recommande que la composition du comité soit maintenue à quatre (4) membres.
- En plus de son travail continu d'élaboration et de révision des politiques du conseil et d'amélioration de son efficacité, le comité recommande que le comité de l'an prochain :
  - Évalue la valeur et l'efficacité du nouveau logiciel de gestion du conseil (questions à élaborer et à incorporer dans le sondage annuel d'évaluation du conseil);
  - Suive l'évolution de la situation afin de déterminer si et quand il convient d'examiner, de réviser ou d'annuler la politique de vaccination du conseil pour les réunions en personne;
  - Envisage l'élaboration de nouveaux documents du conseil (par exemple, des instructions à l'intention des membres définissant les attentes concernant la destruction des annotations et des notes de réunion, et l'utilisation de mots de passe de sécurité uniques).
- Une fois que le Comité sur la gouvernance de 2022-2023 aura été constitué et approuvé par le conseil à sa réunion de juin, il prendra en considération les recommandations susmentionnées et déterminera les travaux à inclure dans son plan de travail.

### Annexe

- Aucune.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

<b>Rapport annuel du Comité RH</b>		5.5
Objet :	Faire le point sur les travaux du Comité des ressources humaines (RH) de 2021-2022	
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance	
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance	
Présenté par :	Jean Boudreau, administratrice représentant le Nouveau-Brunswick et présidente du Comité RH	

### Contexte

- Au cours de l'exercice 2021-2022, le Comité RH s'est acquitté des responsabilités énoncées dans la Politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*.

### Rapport de situation

Date de la décision	Éléments du plan de travail	État
29 mai 2021 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomination d'administrateurs et administratrices aux comités et autres affectations, et recommandation de présidents et présidentes</li> <li>• Approbation du plan de travail du comité</li> <li>• Supervision du développement des administrateurs et administratrices en tenant compte du budget</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> </ul>
14 juin 2021 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des nominations d'administrateurs et administratrices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> </ul>
1 <sup>er</sup> octobre 2021 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du plan de travail du comité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> </ul>
5 octobre 2021 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confirmation de la structure et du contenu du questionnaire d'évaluation des présidents et présidentes</li> <li>• Établissement de l'échéancier et détermination des personnes à interviewer pour l'évaluation informelle du chef de la direction, et examen de la possibilité de faire appel à un consultant externe</li> <li>• Confirmation des plans de succession pour le chef de la direction et ses subordonnés directs</li> <li>• Réception de mises à jour (à titre d'information) sur :               <ul style="list-style-type: none"> <li>a) les plans de travail sur l'engagement des employés dirigés par le personnel</li> <li>b) le projet de Programme de gestion des bénévoles</li> </ul> </li> <li>• Prestation d'avis sur la politique du conseil 6.2, <i>Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail</i>, à la demande du Comité sur la gouvernance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> </ul>
13 décembre 2021 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de la structure et du contenu des évaluations des présidents et présidentes</li> <li>• Supervision du développement professionnel des administrateurs et administratrices : fonds prévus dans le budget de 2022</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> </ul>



Date de la décision	Éléments du plan de travail	État
14 décembre 2021 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confirmation des objectifs du chef de la direction pour 2022</li> <li>• Confirmation de la structure et du contenu du sondage d'autoévaluation du conseil et des sondages d'autoévaluation et d'évaluation par les pairs des administrateurs et administratrices</li> <li>• Suivi de la section du rapport de rendement stratégique relative au Comité RH portant sur les (anciennes) responsabilités du conseil 1 et 6</li> <li>• Participation à une présentation du chef de la direction sur la réalisation de ses objectifs pour 2021</li> <li>• Examen des résultats de l'évaluation informelle du chef de la direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> </ul>
25 février 2022 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des objectifs du chef de la direction pour 2022</li> <li>• Approbation de la structure et du contenu de l'autoévaluation du conseil et des sondages d'autoévaluation et d'évaluation par les pairs des administrateurs et administratrices</li> <li>• Approbation des recommandations relatives à l'évaluation du chef de la direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> </ul>
29 mars 2022 (Comité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomination d'administrateurs et administratrices au Comité RH de 2022-2023</li> <li>• Examen du rapport d'autoévaluation du conseil</li> <li>• Examen du programme d'orientation des administrateurs et administratrices</li> <li>• Examen du rapport définitif sur les contributions du comité de 2021-2022, y compris les ajouts au plan de travail du comité de 2022-2023 qui sont recommandés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terminé</li> </ul>
27 mai 2022 (Conseil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des nominations d'administrateurs et administratrices au Comité RH de 2022-2023</li> <li>• Réception du rapport d'autoévaluation du conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandation fournie</li> <li>• Rapport fourni</li> </ul>

## Prochaines étapes

- Le Comité RH de 2021-2022 recommande que, compte tenu de la charge de travail prévue pour l'année à venir, la composition du Comité demeure inchangée, avec un total de six membres. Cette recommandation tient compte du fait que le Comité RH de 2022-2023, en plus de ses tâches habituelles, aura les responsabilités suivantes :
  - Faire des recommandations sur la composition du Groupe de travail sur la collaboration et du Groupe de travail sur le plan stratégique, pour approbation par le conseil en juin 2022.
  - Examiner les résultats du sondage triennal sur l'engagement des employés, prévu pour l'automne 2022. Le Comité RH est chargé d'examiner les résultats conformément à la politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*.
- Le comité recommande que, outre les travaux qu'il est chargé d'accomplir en vertu de son mandat, le comité de l'an prochain prenne en considération les éléments suivants :
  - Le budget du Comité RH :
    - Déterminer s'il faut continuer de faire appel à un consultant externe pour l'évaluation informelle du chef de la direction et s'assurer que des fonds suffisants sont affectés. Le comité de cette année recommande vivement le maintien de cette pratique.
    - Envisager, en vue de sa mise en œuvre, la recommandation formulée dans le rapport d'autoévaluation du conseil visant à inclure une enveloppe budgétaire qui serait ouverte aux administrateurs souhaitant accéder à des possibilités de développement autres que celles offertes au conseil dans son ensemble.

- Les futures évaluations du conseil et des administrateurs et administratrices :
  - Autoévaluation du conseil : Étudier la recommandation du comité actuel de maintenir le système de notation existant afin que les comparaisons d'une année sur l'autre puissent commencer pour les rapports de 2023.
  - Autoévaluation des administrateurs et administratrices : Conformément aux possibilités qui sont ressorties du rapport d'autoévaluation du conseil, il est recommandé que le comité examine la nécessité d'une autoévaluation des compétences des administrateurs et administratrices.
- Enfin, le Comité RH de 2021-2022 recommande au comité de l'an prochain de formaliser le processus d'évaluation du chef de la direction. En plus de disposer d'un référentiel des informations prises en compte par les comités précédents dans l'outil OnBoard, la formalisation du processus d'évaluation permettra d'assurer une cohérence future et de maintenir la mémoire institutionnelle au fil de l'évolution de la composition du Comité RH.
- Une fois qu'il aura été constitué et approuvé par le conseil à sa réunion de mai, le Comité RH de 2022-2023 prendra en considération les recommandations susmentionnées et déterminera les travaux à inclure dans son plan de travail.

## Annexes

- Aucune.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport annuel de la championne 30 en 30 du conseil		5.6
Objet :	Faire le point sur les travaux réalisés en 2021-2022 par l'équipe EDI dans le cadre de l'initiative 30 en 30	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Impératif opérationnel 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne Priorité stratégique 3 du Plan stratégique 2019-2021 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie. Priorité stratégique 2.1 du Plan stratégique 2022-2024 : Accélérer l'initiative 30 en 30	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Femmes en génie	
Préparé par :	Cassandra Polyzou, gestionnaire, Équité, Diversité et Inclusion Yasemin Tanaçan-Blacklock, associée, Équité, Diversité et Inclusion Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques	
Présenté par :	Kelly Reid, administratrice représentant l'Ontario et championne 30 en 30 du conseil	

### Contexte

- En mai 2018, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé le Plan stratégique 2019-2021 qui soulignait, dans la Priorité stratégique 3 (PS3) : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie, la nécessité de susciter un changement de culture au sein de la profession d'ingénieur afin d'atteindre l'objectif de l'initiative 30 en 30.
- En mai 2021, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé le Plan stratégique 2022-2024, qui comprend la Priorité stratégique 2.1 : Accélérer l'initiative 30 en 30.
- Dans le cadre des rapports sur les travaux liés aux femmes en génie en vertu de l'Impératif opérationnel 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne, Ingénieurs Canada fait régulièrement rapport au conseil par l'entremise du champion ou de la championne 30 en 30 du conseil, ainsi qu'au moyen de ce rapport annuel plus détaillé.

### Rapport de situation

Voici certains des points saillants du travail réalisé par Ingénieurs Canada en lien avec l'initiative 30 en 30 au cours de la période de mai 2021 à mai 2022 :

- **Conférence virtuelle 30 en 30 de 2022** – Dans la foulée du succès de la conférence de 2021, et dans le cadre de la priorité Accélérer l'initiative 30 en 30, nous avons organisé la Conférence 30 en 30 de 2022. Initialement, la conférence devait se tenir le 23 avril à Edmonton, en Alberta, mais nous avons opté pour une conférence entièrement virtuelle en raison des réactions du réseau 30 en 30 et de l'incertitude entourant les restrictions liées à la COVID. La conférence virtuelle 2022 s'est déroulée les 13, 20 et 27 avril et a été inaugurée par une allocution prononcée par la Commissaire à l'équité salariale du Canada. La conférence a mis l'accent sur des sujets fréquemment abordés lors des réunions des groupes de travail, notamment l'équité des genres en milieu de travail, les champions et championnes de l'EDI dans les milieux de travail en ingénierie, l'intersectionnalité et le *selfcare*. Nous avons également présenté les Leaders de l'EDI, des personnes et des entreprises dont les candidatures ont été soumises par leurs collègues et leurs milieux de travail pour leur remarquable leadership dans le domaine de l'EDI. Chaque année, nous nous associons à un organisme de réglementation particulier. Cette année, nous collaborons avec l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA), qui a été la première à concevoir l'objectif de 30 en 30 en 2010.
- **Conférence 30 en 30 de 2023** – La planification préliminaire d'une conférence en personne à Halifax, en Nouvelle-Écosse, est en cours. Engineers Nova Scotia participe au processus et continuera d'être consulté sur la teneur de la conférence.

- **Champions et championnes des établissements d'enseignement supérieur (EES)** – Entre avril 2021 et mars 2022, deux nouveaux EES se sont joints au réseau des champions et championnes, faisant passer leur nombre de 30 à 32 (soit 63 % des EES).
- **Groupes de travail 30 en 30** – Voici quelques points saillants des réunions tenues de février 2021 à février 2022 :
  - **Groupe de travail « Maternelle à fin secondaire » :**
    - Présentation donnée par Rebecca White, d'Engineers of Tomorrow, sur le programme des « ingénieurs en résidence ».
    - Consultation en collaboration avec MQO sur le projet de recherche « Where is the E in STEM ». Cette séance était coanimée par Kim Bouffard, gestionnaire, Rayonnement et Engagement.
    - Ce groupe de travail relève maintenant du portefeuille Rayonnement et Engagement, ce qui étendra son travail et permettra à l'équipe de l'EDI de se concentrer sur des étapes ultérieures de la profession d'ingénieur.
  - **Groupe de travail « Étudiants au postsecondaire » :**
    - Présentation et discussion dirigée par Nicole Wilson et Sean Sanders, du programme « Men as Allies » de l'Université de l'Alberta, auxquels se sont joints des membres du groupe d'alliés pour faire part de leurs expériences et de leurs efforts pour accroître la participation d'hommes aux initiatives et comités d'équité des genres.
    - Des membres du groupe de travail 30 en 30 du BCAPG se sont joints à ce groupe de travail pour discuter et recueillir des commentaires sur les constatations et les recommandations concernant le processus d'agrément.
  - **Groupe de travail « Ingénieurs en début de carrière » :**
    - Ce groupe de travail a discuté de la Priorité stratégique 2.1 : Accélérer l'initiative 30 en 30 (2022-2024) et des comptes rendus d'autres champions et championnes.
    - Un résumé du rapport sur la fiche de pointage 30 en 30 a été présenté aux participants, qui pouvaient formuler des commentaires.
    - Des données sur l'initiative 30 en 30 ont été présentées au groupe, notamment des informations sur les ingénieures nouvellement titulaires et les ingénieures stagiaires, ainsi que des données sur le niveau postsecondaire tirées du Rapport national sur les effectifs et de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
  - **Groupe de travail « Industrie/Employeurs » :**
    - Le groupe de travail s'est réuni pour participer à une table ronde sur le rôle des employeurs pour soutenir l'initiative 30 en 30 et les travaux généraux liés à l'EDI. Certains des sujets abordés comprenaient les obstacles à l'inclusion, l'équité salariale, les pratiques d'embauche équitables, et la culture des milieux de travail.
    - Le groupe de travail a discuté du [Project RISE](#), un programme élaboré par [Engendering Success in Stem](#) (ESS).
- **Formation sur l'EDI à l'intention des ingénieurs et des géoscientifiques** – Nous avons élaboré une formation de base nationale sur l'EDI, en concertation avec le Groupe national des responsables de l'exercice, la National Society of Black Engineers, EngiQueers Canada, Géoscientifiques Canada et les champions et championnes 30 en 30 des organismes de réglementation. Nous avons collaboré avec Géoscientifiques Canada pour que la formation soit utile aux organismes qui réglementent les deux professions et à leurs inscrits. La formation sera hébergée dans le système de gestion de l'apprentissage d'EGBC et lancée au printemps 2022.
- **Global Marathon/Série Persist** – Ingénieurs Canada est un leader visionnaire de la série de webinaires Persist (nouvelle appellation du Global Marathon) de DiscoverE, maintenant une série de conférences mensuelles ayant pour mission de bâtir une communauté mondiale qui célèbre et soutient le succès à long terme des femmes dans les domaines du génie et des technologies.
- **CCWESTT et la FCEG** – Ingénieurs Canada donnera une présentation lors du Congrès de la Coalition canadienne des femmes en génie, en sciences, et en technologie (CCWESTT) qui se tiendra au début de mai 2022, congrès qu'Ingénieurs Canada commandite.

- **Guide du BCCAG** – Prestation de conseils pour la création du sondage et l'orientation générale d'un guide sur la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie.
- **Relations gouvernementales** – Ingénieurs Canada a également soumis au gouvernement fédéral plusieurs mémoires sur l'EDI, notamment :
  - Un [mémoire](#) à l'intention du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, dont l'une des recommandations au gouvernement fédéral est de continuer à soutenir les initiatives d'EDI partout au Canada.
  - Des [commentaires](#) d'Ingénieurs Canada à l'intention de Ressources naturelles Canada au sujet du document de travail Transition équitable axée sur l'humain.
  - Un [mémoire](#) au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes au sujet de l'Examen du programme d'assurance-emploi.
 Ingénieurs Canada a également participé à des rencontres virtuelles avec les personnes suivantes :
  - La ministre du Travail pour discuter de la révision de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* afin d'accroître l'équité, la diversité et l'inclusion dans les pratiques d'embauche.
  - Le directeur des politiques et la conseillère principale en politiques auprès de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées, pour discuter du travail effectué par Ingénieurs Canada pour recruter des femmes, les maintenir en poste et soutenir leur développement professionnel, et pour collaborer avec le gouvernement fédéral afin d'accroître l'égalité et l'accès dans les milieux de travail canadiens.
  - Le conseiller en matière de politiques auprès de la ministre canadienne des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural, afin de l'informer de nos initiatives de diversité, d'équité et d'inclusion.
- **Rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale** – Des sondages annuels ont été menés auprès de tous les organismes de réglementation, et les données de 2020 ont été publiées. Le rapport présente notamment une répartition par genre des ingénieurs nouvellement titulaires, des ingénieurs stagiaires et des membres étudiants, ainsi qu'une analyse des taux de diplomation des femmes (basés sur le rapport de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés). Le pourcentage national d'ingénieurs nouvellement titulaires s'identifiant au genre féminin était de 20,6 %. Les données ont été communiquées aux champions et championnes 30 en 30.
- **Analyse actualisée des données sur 30 en 30** – Ingénieurs Canada produit un rapport annuel et une analyse des tendances des données se rapportant à l'initiative 30 en 30. L'analyse des données de 2021 a été présentée au réseau 30 en 30 et est publiée dans notre [site](#).
- **Journée internationale des femmes en génie (INWED)** – Nous avons célébré cette journée au moyen de publications sur les réseaux sociaux et, dans le cadre de la Conférence virtuelle 30 en 30, par le biais d'un événement mettant en présence des leaders chevronnés et émergents en génie qui ont discuté des défis et des occasions liés à l'amélioration de l'EDI au sein de la profession.
- Une formation sur l'EDI, qui portait sur **l'accessibilité dans les STIM**, a été dispensée au conseil en mai 2022.

## Prochaines étapes

- La prochaine Conférence 30 en 30 est en cours de planification et se tiendra en septembre 2023 à Halifax, en Nouvelle-Écosse, en partenariat avec Engineers Nova Scotia.
- Des données nationales actualisées sur 30 en 30 seront compilées et publiées.
- Pour célébrer la Journée internationale des femmes en génie (INWED – 23 juin), des vidéos mettant en valeur des femmes en génie seront produites et publicisées. Le thème de cette année est « Inventrices et Innovatrices ».
- Des ressources seront élaborées pour appuyer la mise en œuvre de la fiche de pointage 30 en 30 par les organismes de réglementation.

## Annexes

- Aucune.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

<b>Liste annuelle des organisations partenaires</b>		<b>5.7</b>
Objet :	Informer le conseil des partenariats d'Ingénieurs Canada avec des organismes externes	
Lien avec le Plan stratégique / les objets :	Ce travail contribue à plusieurs priorités stratégiques, impératifs opérationnels et responsabilités du conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance	
Préparé par :	Kim Bouffard, gestionnaire, Rayonnement et engagement Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

### Contexte

- Conformément à la politique 7.4, *Partenariats d'Ingénieurs Canada avec d'autres organismes*, le chef de la direction doit soumettre périodiquement au conseil, à titre d'information, une liste des partenariats établis avec des organismes externes. Conformément à cette politique, la liste des partenariats doit comprendre le coût, le cas échéant, ainsi que l'objectif de la relation et ses résultats jusqu'à présent.
- La politique du conseil 7.4 définit un partenariat comme « toute relation entre Ingénieurs Canada et un autre organisme qui a un impact sur la réalisation du plan stratégique ou des incidences importantes sur les ressources financières ou humaines ».

### Rapport de situation

- La liste des partenariats actuels d'Ingénieurs Canada a été dressée et est présentée en annexe. Cette liste exclut les fournisseurs de services opérationnels et nos partenaires affinitaires.

### Prochaines étapes

- Le chef de la direction examinera périodiquement les partenariats pour s'assurer qu'ils continuent de satisfaire aux critères de la politique du conseil 7.4, de correspondre à l'objectif, et d'apporter de la valeur en produisant les résultats attendus.
- Une liste actualisée des partenariats sera soumise au conseil, pour information, en mai 2023.

### Annexe

- **Annexe 1** : Liste des organismes partenaires

## Document d'appui à la politique du conseil

### Liste des partenariats d'Ingénieurs Canada avec des organismes externes

Un partenariat est défini comme toute relation entre Ingénieurs Canada et un autre organisme qui a un impact sur la réalisation du plan stratégique ou des incidences importantes sur les ressources financières ou humaines.

#### Partenariats actuels d'Ingénieurs Canada

Nota : Cette liste exclut les fournisseurs de services et nos partenaires affinitaires.

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">ABET (Accreditation Board for Engineering and Technology)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Informelle</p> <p><b>Coût :</b> ~9 000 \$ (participation à la réunion en personne)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à des organismes apparentés ont éclairé et guidé l'agrément.</p>	IO1, PS1.1, IO7
<a href="#">American Indian Science and Engineering Society (AISES)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Informelle</p> <p><b>Coût :</b> 5 000 \$ (parrainage de la conférence annuelle)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Partage de ressources et capacité d'appuyer les ingénieurs et étudiants autochtones.</p>	IO9
<a href="#">AISES (American Indian Science and Engineering Society) au Canada</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Parrainage</p> <p><b>Coût :</b> 5 000 \$ - 10 000 \$/année</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Échange continu de connaissances et compréhension des besoins des ingénieurs autochtones.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Établissement d'une communauté et appui au succès des ingénieurs autochtones.</p>	IO9
<a href="#">Association des agences d'agrément du Canada (AAAC)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion</p> <p><b>Coût :</b> 920 \$ (adhésion)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un réseau de pairs ont éclairé et guidé l'agrément.</p>	IO1, PS1.1

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">Association des firmes de génie-conseil - Canada (AFGC)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Champion 30 en 30</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Champion 30 en 30 et soutien à l'augmentation de la participation des femmes en génie.</p>	IO5, IO9, PS2.1
<a href="#">Black Engineers of Canada</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Informelle</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Échange continu de connaissances et compréhension des besoins des ingénieurs noirs.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Établissement d'une communauté et appui au succès des ingénieurs noirs.</p>	IO9
<a href="#">Académie canadienne du génie</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Informelle</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Échange continu de connaissances et accès à un réseau d'experts en génie pour la participation au programme Future City et au Mois national du génie, de même qu'à l'élaboration des énoncés de principe nationaux.</p>	IO5, IO8, IO9, PS2.1
<a href="#">Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion</p> <p><b>Coût :</b> 1 000 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Accroître l'accès aux entreprises, leaders et professionnels autochtones, et pratiques exemplaires en matière de réconciliation.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Sensibilisation et appui au succès des ingénieurs autochtones.</p>	IO9
<a href="#">Canadian Centre for Women in Science, Engineering, Trades and Technology (WinSETT)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Parrainage</p> <p><b>Coût :</b> \$0</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> A permis d'accroître l'accessibilité du programme de leadership de WinSETT pour les femmes en génie.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Appui à la PS2.1</p>	O19, PS2.1
<a href="#">Chambre de commerce du Canada</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion</p> <p><b>Coût :</b> 3 500 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un réseau de pairs ont éclairé et guidé le travail en matière de politiques publiques, de relations gouvernementales, de recherche réglementaire et de reconnaissance des titres de compétences étrangers.</p>	IO5, IO6, OP7



Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">Coalition canadienne des femmes en génie, sciences, métiers et technologie (CCWESTT)</a>	<p><b>Nature de l'engagement</b> : Parrainage</p> <p><b>Coût</b> : 10 000 \$ (tous les deux ans)</p> <p>Poste de membre hors cadre au conseil d'administration de la CCWESTT pour Ingénieurs Canada</p>	<p><b>Maximiser les ressources</b> : A permis d'offrir aux femmes en génie une conférence nationale, des occasions de réseautage et du développement professionnel.</p> <p><b>Accroître le succès organisationnel</b> : Échange continu de connaissances et accès à un réseau d'organismes soutenant les femmes en génie.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large</b> : Appui à la PS2.1.</p>	IO5, IO8, IO9, PS2.1
<a href="#">Association canadienne de l'éducation en génie (ACEG)</a>	<p><b>Nature de l'engagement</b> : Adhésion et parrainage de la conférence annuelle</p> <p><b>Coût</b> : 600 \$ (adhésion) 5 000 \$-10 000 \$ (parrainage et participation à la conférence)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel</b> : Accès direct aux doyens associés, enseignants et autres personnels participant au système d'agrément. Favorise l'échange de connaissance et l'accès à une expertise canadienne en éducation en génie, fournit une occasion annuelle de donner de la formation aux établissements d'enseignement supérieur et aux éventuels bénévoles. Permet les communications en personne grâce à une présence physique dans l'espace canadien de formation en génie. Accès à des groupes d'intérêts spéciaux pertinents liés au plan stratégique d'Ingénieurs Canada et à ses objectifs.</p>	PS1.1, IO1, IO9
<a href="#">Fondation commémorative du génie canadien (FCGC)</a>	<p><b>Nature de l'engagement</b> : Soutien du gala annuel des prix. Nota : Il n'y a pas eu de gala en 2020 ni en 2021.</p> <p><b>Coût</b> : 1 000 \$ (photographe), 6 000 \$-7 000 \$ (dîner de la FCGC)</p>	<p><b>Maximiser les ressources</b> : Accueil du dîner de gala de la FCGC en marge de la réunion d'automne du conseil.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large</b> : Appui aux femmes en génie.</p>	IO9, PS2.1

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Lettre d'entente et parrainage de quatre réunions clés de la FCEG : Congrès du leadership, Conférence sur la diversité en ingénierie, Conférence sur la durabilité en ingénierie et Compétition canadienne d'ingénierie</p> <p><b>Coût :</b> 30 000 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Accès et engagement direct auprès des jeunes de 17 à 21 ans, ce qui accroît notre rayonnement et la reconnaissance de la marque, ainsi que la promotion de l'importance du permis d'exercice.</p>	IO8, IO9, PS1.1, PS2.1
<a href="#">Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC) auprès de l'AISES</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> IC est membre avec droit de vote</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Échange continu de connaissances et compréhension des besoins des ingénieurs et des étudiants autochtones.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Établissement d'une communauté et appui au succès des ingénieurs autochtones.</p>	IO9
<a href="#">Institut canadien des urbanistes</a> <a href="#">Association des architectes paysagistes du Canada</a> <a href="#">Institut royal d'architecture du Canada</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Lettre d'entente</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Échange continu de connaissances et de réflexions et accès à un réseau de pairs.</p>	IO5, IO8, IO9, PS2.1
<a href="#">Réseau canadien des organismes de réglementation</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion</p> <p><b>Coût :</b> 1 100 \$ (adhésion)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un réseau de pairs ont éclairé et guidé notre travail en matière de réglementation, en particulier la recherche réglementaire visant à fournir aux organismes de réglementation de l'information sur les pratiques nouvelles et optimales.</p>	IO2, IO6

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">Société canadienne des directeurs d'association</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion</p> <p><b>Coût :</b> 1 977,50 \$ (adhésion)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un réseau de pairs ont éclairé et guidé nos opérations internes et notre gouvernance.</p>	Responsabilités du conseil, Opérations
<a href="#">Council of Engineering and Scientific Society Executives</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion</p> <p><b>Coût :</b> 180 \$US (adhésion)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un réseau de pairs ont éclairé et guidé nos opérations et notre gouvernance.</p>	Responsabilités du conseil, Opérations
<a href="#">Council on Licensure Enforcement and Regulation</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion</p> <p><b>Coût :</b> 505 \$US (adhésion)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un réseau de pairs ont éclairé et guidé notre travail en matière de réglementation, en particulier la recherche réglementaire visant à fournir aux organismes de réglementation de l'information sur les pratiques nouvelles et optimales.</p>	IO2, IO6
<a href="#">DiscoverE</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Lettre d'entente</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Grâce aux ressources Future City offertes par DiscoverE, nous pouvons rejoindre chaque année plus de 3 500 enseignants et élèves du primaire en déployant un minimum d'efforts et de ressources. La conception du programme est fondée sur des pratiques exemplaires en matière d'intersectionnalité et d'engagement des jeunes.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Ingénieurs Canada nomme des ingénieures canadiennes devant figurer dans les webinaires de la Série Persist, faisant ainsi la promotion des femmes en génie et de leurs réussites. Partenaire de la promotion du Global Marathon au Canada en tant que développement professionnel gratuit pour les ingénieures.</p>	IO8, IO9, PS2.1
<a href="#">Ressources humaines, industrie électrique du Canada</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Participation aux comités directeur et consultatif</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et de réflexions, et l'accès à un réseau de pairs ont éclairé et guidé nos pratiques de diversité et d'inclusion (p. ex. : se tenir au fait de l'information la plus récente et des pratiques d'analyse comparative).</p>	IO9, PS2.1

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">Engineers of Tomorrow</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Lettre d'entente et de parrainage</p> <p><b>Coût :</b> 20 000 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Cet organisme se spécialise dans le recrutement, la formation et le placement d'ingénieurs dans des écoles afin de sensibiliser les jeunes aux carrières en génie. En plus de gérer l'exécution du programme Expérience Future City, Engineers of Tomorrow soutient toute l'année les ingénieurs affectés à des classes dans le cadre de son programme Engineers in Residence.</p> <p><b>Maximiser les ressources :</b> Par le biais de cet organisme, nous recrutons et formons chaque année plus de 200 ingénieurs bénévoles qui sont affectés à des classes partout au Canada, et assurons leur soutien continu dans le cadre du programme Future City. Nous appuyons un projet pilote visant à étendre ce service de soutien aux organismes de réglementation, en collaboration avec EngGeoMB.</p>	IO8
<a href="#">Engendering Success in STEM (ESS)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Parrainage</p> <p><b>Coût :</b> 7 500 \$/année pendant 5 ans; 1 800 \$/année (participation à des réunions en personne)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Échange continu de recherches et de données.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Soutien de la recherche sur la diversité et l'inclusion, les préjugés implicites et les stéréotypes de genre en ingénierie.</p>	IO8, IO9, PS2.1

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)</a>	<p><b>Nature de l'engagement</b> : Informelle</p> <p><b>Coût</b> : ~10 000 \$ (participation aux réunions en personne) et heures en nature</p> <p><b>Revenus</b> : 40 000 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel</b> : Accès direct aux doyennes et doyens d'ingénierie du pays. Favorise l'échange de connaissances et constitue un moyen de communication permettant de rejoindre un grand nombre de parties prenantes de l'agrément. Permet les communications en personne grâce à la participation aux réunions semestrielles de DDIC et à la participation de DDIC aux réunions du BCAPG et de ses sous-comités, et à des groupes de travail.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large</b> : DDIC est une partie prenante clé dans les consultations sur la modification des normes, politiques et procédures d'agrément du BCAPG. DDIC est une source de rétroaction sur les améliorations de l'agrément.</p> <p>Collaboration en matière de diversité, équité et inclusion, dont l'initiative 30 en 30 et d'accès des Autochtones au génie.</p> <p><b>Prestation de services à DDIC</b> : Les services fournis par IC comprennent des services de secrétariat, des services bancaires et de gestion de comptes, et la production de rapports personnalisés dans le cadre de l'Enquête annuelle sur les inscriptions et les diplômes décernés. Les services de secrétariat sont confiés à des sources externes de sorte que les revenus de 40 000 \$ sont de type « entrée-sortie ».</p>	PS 1.1, PS2.1, IO1, IO8, IO9
<a href="#">EngiQueers</a>	<p><b>Nature de l'engagement</b> : Protocole d'entente; parrainage</p> <p><b>Coût</b> : 1 000 \$ pour le MNG</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel</b> : Accès et engagement direct auprès des jeunes de 17 à 21 ans, ce qui accroît notre rayonnement et la reconnaissance de la marque, en particulier durant le Mois national du génie.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large</b> : Soutien de l'inclusion des étudiants et des professionnels en génie appartenant à la communauté 2SLGBTQ+ .</p>	IO8, IO9, PS2.1

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">Guides du Canada</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Lettre d'entente</p> <p><b>Coût :</b> 5 000 \$ par année, dans le cadre du programme d'écusson d'ingénierie</p>	<p><b>Maximiser les ressources :</b> A permis d'offrir aux filles des activités d'ingénierie et des occasions d'interagir directement avec des ingénieurs sans avoir à organiser, gérer ou financer ces activités.</p> <p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Échange continu de connaissances et de réflexions, et accès à un réseau de jeunes filles et d'éducatrices professionnelles en dehors du système scolaire au Canada. Alignement du programme de STIM des Guides du Canada sur l'ingénierie.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Occasions d'expérimenter différentes solutions à un problème (accroître la participation des femmes en génie).</p>	IO8, IO9, PS2.1
<a href="#">Indspire</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Commandite d'une bourse</p> <p><b>Coût :</b> 5 000 \$/ engagement sur trois ans</p>	<p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Promouvoir l'ingénierie en tant choix de carrière auprès des jeunes Autochtones.</p>	IO9
<a href="#">International Engineering Alliance</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion</p> <p><b>Coût : 7 000 \$ (adhésion)</b> ~85 000 \$ (participation à des réunions en personne)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un réseau de pairs ont éclairé et guidé notre travail en matière de réglementation, en particulier en ce qui concerne la mobilité internationale, pour fournir un moyen de simplifier les processus d'attribution de permis des organismes de réglementation.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Adhérer à des ententes internationales et avoir de l'influence sur celles-ci aux niveaux universitaire et professionnel.</p>	IO1, IO2, IO6, IO7
<a href="#">National Council of Examiners for Engineering and Surveying (NCEES)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Informelle</p> <p><b>Coût :</b> ~8 000 \$ (participation à des réunions en personne)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un organisme apparenté ont éclairé et guidé nos affaires réglementaires et notre gouvernance.</p>	IO2, IO3, IO6, IO7 Responsabilités du conseil

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">National Society of Professional Engineers (NPSE)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Informelle</p> <p><b>Coût :</b> ~8 000 \$ (participation à des réunions en personne)</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> L'échange continu de connaissances et l'accès à un organisme apparenté ont éclairé et guidé nos affaires réglementaires.</p>	IO2, IO3, IO6, IO7
<a href="#">Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Officielle</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p> <p><b>Revenus :</b> 50 000 \$ (sur 3 ans)</p>	<p><b>Maximiser les ressources :</b> Obtenu une subvention à l'appui de notre programme Future City pendant trois ans (2021-2023).</p>	IO5, IO8, IO9, PS2.1
<a href="#">Ontario Network of Women in Engineering (ONWiE)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Informelle</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Échange continu de recherches et de données sur les femmes en génie.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Soutien du programme Go ENG Girl qui fait la promotion du génie auprès des filles.</p>	IO8, IO9, PS2.1
<a href="#">Ontario Society of Professional Engineers (OPSE)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Officielle (champion de 30 en 30) et informelle (Mois national du génie)</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Partage de ressources en matière de diversité et d'inclusion.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Membre actif du réseau de champions et championnes 30 en 30 qui vise à accroître la participation des femmes en génie.</p>	IO5, IO8, IO9, PS2.1
<a href="#">Ontario Tech University (OTU)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Officielle</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Établissement d'un partenariat avec l'OTU pour présenter l'exposition Expérience Future City. L'OTU a dirigé l'organisation et la tenue de l'exposition dans le cadre du programme Expérience Future City.</p>	IO8

Organisme	Engagement	Objectif et résultats du partenariat	Alignement avec le Plan stratégique
<a href="#">Polytechnique Montréal</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Accord de partenariat pour le cours en ligne ouvert à tous (MOOC) L'ingénierie durable, champion 30 en 30</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Faire mieux connaître le Guide national sur le développement durable et la gérance environnementale du BCCAG et en favoriser l'adoption par les ingénieurs de toutes les zones de compétences, et rehausser la visibilité d'Ingénieurs Canada.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Fournit du DPC largement accessible au Canada et à l'étranger pour encourager le changement et l'excellence des pratiques d'ingénierie, par la prise en compte du développement durable, des changements climatiques et de la gérance environnementale.</p>	IO8, PS2.1
<a href="#">Society of Women Engineers (SWE)</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Informelle</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Partage des recherches et de l'information sur les femmes en génie.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Création et soutien d'un réseau et d'une communauté d'ingénieures.</p>	IO9, PS2.1
<a href="#">Women in Engineering (WES) Summit</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Champion 30 en 30</p> <p><b>Coût :</b> 0 \$</p>	<p><b>Accroître le succès organisationnel :</b> Partage des connaissances et de l'information sur les femmes en génie.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Création et soutien d'un réseau et d'une communauté d'ingénieures.</p>	IO9, PS2.1
<a href="#">Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs</a>	<p><b>Nature de l'engagement :</b> Adhésion</p> <p><b>Coût :</b> 8 000 \$</p>	<p><b>Maximiser les ressources :</b> Maintenir le contact et favoriser les relations avec les organisations d'ingénieurs membres dans plus de 90 pays. Information sur les stratégies, les pratiques et les politiques de formation en génie dans ces pays, et promotion du génie auprès des femmes et des jeunes.</p> <p><b>Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Collaborer avec le secrétariat et les pays membres pour élargir et rehausser la visibilité des ingénieurs et du génie au niveau international et auprès du gouvernement fédéral du Canada.</p>	IO1, IO7, IO8, IO9, PS2.1



## Légende

Sous-catégorie (domaine)	Description
Engagement	Comprend la nature de la relation (officielle, informelle) et le coût général associé à son maintien.
Objectif de la relation et résultats jusqu'à présent	<p><b>Les objectifs de nos partenariats stratégiques peuvent être résumés comme suit :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Maximiser les ressources (stimuler l'efficacité organisationnelle) :</b> En tant qu'organisme, dans le cadre de ce partenariat, nous pouvons effectuer notre travail plus rapidement et avec moins de ressources. « Comment ce partenariat nous aide à maximiser les résultats souhaités, avec le moins d'argent et de temps possible » (Exemples : économies de coûts, partage de ressources)</li> <li><b>2. Accroître le succès organisationnel (efficacité) :</b> Comment ce partenariat a contribué au succès et à l'avancement de nos objectifs. (Exemples : influence collective [programmes conjoints, marketing], partage de connaissances et échange de réflexions, sensibilisation et reconnaissance).</li> <li><b>3. Favoriser un changement social et systémique plus large :</b> Tirer parti de nos propres efforts pour favoriser un changement systémique plus large en collaboration avec d'autres acteurs.</li> </ol> <p><b>Les résultats obtenus jusqu'à présent</b> renvoient à des exemples précis de la façon dont nous avons réalisé/sommes en train de réaliser l'objectif du partenariat.</p>
Alignement avec le Plan stratégique	Renvoie à l'alignement du partenariat sur le <i>Plan stratégique 2022-2024</i> d'Ingénieurs Canada et ses objectifs.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Défi 50-30		5.8
Objet :	Faire le point sur la participation d'Ingénieurs Canada au Défi 50-30 du gouvernement fédéral	
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne. Priorité stratégique 3 de 2019-2021 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie Priorité stratégique 2.1 (PS2.1) de 2022-2024 : Accélérer l'initiative 30 en 30	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Femmes en génie	
Préparé par :	Cassandra Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

### Rappel des faits

- En octobre 2020, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a lancé le « Défi 50-30 » du gouvernement fédéral. Ce défi vise à faire progresser la diversité et l'inclusion afin d'améliorer la représentation des femmes et des groupes sous-représentés au sein des conseils d'administration des entreprises et de la haute direction.
- En vertu du Défi 50-30, les organismes participants doivent volontairement adopter des mesures pour atteindre les objectifs ci-dessous, dont ils devront d'ailleurs régulièrement rendre compte :
  1. **Parité entre les genres** (50 %) au sein des conseils d'administration et des équipes de la haute direction.
  2. Représentation importante (30 %) des autres **groupes sous-représentés** au sein des conseils d'administration et des équipes de la haute direction, notamment les personnes racisées, les Autochtones, les personnes handicapées et la communauté LGBTQ2.
- Depuis le lancement de cette initiative, en octobre 2020, le gouvernement fédéral lui a consacré 33 millions de dollars sur 3 ans. Ce financement aidera les organismes de promotion de la diversité à soutenir les organisations des secteurs privé et public – y compris les petites et moyennes entreprises, les organismes sans but lucratif et les établissements d'enseignement – à mettre au point des outils qui les aideront à atteindre les objectifs du programme. Ces outils pourraient comprendre une aide à l'élaboration de stratégies de promotion de la diversité; la création d'initiatives de mentorat et de formation, et une boîte à outils et des ressources en ligne qui seraient mises à la disposition des entreprises et des organismes partout au pays.
- Le conseil a approuvé la participation d'Ingénieurs Canada au Défi 50-30 en mai 2021.

### Rapport de situation

- À l'heure actuelle, près de 1 500 organisations participent au Défi.
- Le Diversity Institute a tenu des ateliers en ligne en février 2022 afin de fournir aux participants au Défi des suggestions concernant les prochaines étapes et des actions concrètes pour accroître la diversité en milieu de travail. Le personnel d'Ingénieurs Canada a participé à la séance sur le secteur sans but lucratif; l'enregistrement de la séance se trouve [ici](#).
- Le Guide sur l'équité des genres en milieu de travail du BCCAG comprenait le Défi 50-30 en tant que ressource pour les employeurs.

- Ingénieurs Canada a fait la promotion du Défi 50-30 dans l'infolettre mensuelle du réseau des champions et championnes 30 en 30.
- Le sondage mené en février 2022 auprès des 23 **membres du conseil** a indiqué ce qui suit :
  - Genre**
    - 39 % sont des femmes et des personnes non conformes au genre
    - 30 % sont des hommes
    - 4 % des membres ont préféré ne pas répondre
    - 26 % - Aucune réponse
  - Groupes sous-représentés**
    - 17 % appartiennent à des groupes sous-représentés (c.-à-d. personnes racisées, Autochtones, personnes handicapées et membres de la communauté LGBTQ2+)
    - 61 % des membres ne se sont pas identifiés
    - 22 % - Aucune réponse
- Le sondage mené en avril 2022 auprès des membres de l'**équipe de direction** a indiqué ce qui suit :
  - Genre**
    - 63 % sont des femmes et des personnes non conformes au genre
    - 25 % sont des hommes
    - 13 % - Aucune réponse
  - Groupes sous-représentés**
    - 25 % appartiennent à des groupes sous-représentés (c.-à-d. personnes racisées, Autochtones, personnes handicapées et membres de la communauté LGBTQ2+)
    - 75 % des membres ne se sont pas identifiés
- Nous nous efforçons de sensibiliser le personnel, le conseil et les organismes de réglementation à l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) par la formation et le partage des ressources. Dans le cadre de notre travail sur la Priorité stratégique 3 du plan stratégique 2019-2021 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie, nous avons élaboré un cours de formation à l'EDI pour les ingénieurs et les géoscientifiques à l'automne 2021. Cette formation sera lancée au printemps 2022 et sera offerte à tous les inscrits par le biais du système de gestion de l'apprentissage d'EGBC.
- Ingénieurs Canada a organisé, à l'intention du conseil, une formation sur l'EDI et l'accessibilité en ingénierie dans le cadre de la réunion de mai 2022, en collaboration avec [IDEA-STEM](#), un cabinet-conseil qui s'efforce d'améliorer les expériences des professionnels, des étudiants et des stagiaires handicapés dans les domaines des STIM et des soins de santé.
- Ingénieurs Canada a créé des plateformes pour accroître la sensibilisation à l'EDI au sein de la profession d'ingénieur. Dans le cadre de la Priorité stratégique 2.1 du Plan stratégique 2022-2024 : Accélérer l'initiative 30 en 30, nous avons organisé la Conférence virtuelle 30 en 30, qui comprenait une table ronde sur l'équité des genres en milieu de travail, un atelier interactif sur l'intersectionnalité, et un débat d'experts incluant des leaders de l'EDI dans les milieux de travail en ingénierie.

## Prochaines étapes

- La gestionnaire, EDI, fournira des conseils à la conseillère en RH sur l'élaboration d'un plan de formation interne à l'intention du personnel et des bénévoles.
- La gestionnaire, EDI, informera le BCCAG et le BCAPG sur une formation conjointe à l'EDI qui sera offerte en septembre 2022.
- La gestionnaire, EDI, élaborera une séance sur l'EDI qui sera offerte au conseil lors de sa réunion d'automne 2022.
- La gestionnaire, EDI, traitera des critères du Défi 50-30 dans le Plan opérationnel annuel (POA) et le budget de 2023.

## Annexe

- Aucune.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Acclamation de la présidente élue		7.1
Objet :	Proclamer la présidente élue d'Ingénieurs Canada pour 2022-2023	
Lien avec le Plan stratégique / les objets :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance	
Préparé par :	Evelyn Spence, Avocate générale et secrétaire générale	
Présenté par :	Jean Boudreau (présidente sortante), présidente du Comité des candidatures	

### Contexte

- La présidente ou le président élu est élu chaque année par le conseil d'Ingénieurs Canada, lors de sa réunion de mai.
- Cette personne est en poste de la fin de la réunion de mai jusqu'à la fin de la réunion de mai de l'année suivante, après quoi elle accède au poste de présidente ou président du conseil d'Ingénieurs Canada.

### Rapport de situation

- La présidente sortante, agissant à titre de présidente du Comité des candidatures, a lancé un appel à candidatures à chaque administrateur et administratrice pour le poste de président.e élu.e. L'appel était ouvert pendant une période de deux (2) mois.
- Une seule candidature ayant été reçue (N. Hill) et son éligibilité ayant été confirmée, N. Hill occupera le poste de présidente élue. Conformément à la Politique du conseil 6.13, *Processus de mise en candidature et d'élection du président élu*, si un seul candidat est proposé pour le poste de président élu, ce dernier est élu par acclamation au poste en question.

### Prochaines étapes

- N. Hill assumera le rôle de présidente élue dès la fin de la réunion du conseil du 28 mai 2022.
- La composition du Comité des ressources humaines sera finalisée (point 7.2 de l'ordre du jour).
- Le personnel permanent se chargera des mises à jour administratives nécessaires (information sur le site Web, etc.)

### Annexe

- **Annexe 1** : Curriculum vitae de la candidate, envoyé séparément aux administrateurs et administratrices.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

<b>Nominations au Comité des ressources humaines de 2022-2023</b>		7.2
Objet :	Nommer des administrateurs et administratrices au Comité des ressources humaines de 2022-2023	
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, nomme les administrateurs suivants au Comité RH 2022-2023 :</i></p> <p><i>a. Geoff Connolly</i></p> <p><i>b. Michael Wrinch</i></p>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance	
Présenté par :	Jean Boudreau (présidente sortante), présidente du Comité des ressources humaines	

### Définition du problème/de l'enjeu

- La politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*, stipule ce qui suit :
  - Le Comité RH est composé du président, du président élu et du président sortant, de même que d'un conseiller du Groupe des chefs de direction et d'au moins deux autres administrateurs.
  - Chaque année, le Comité RH sortant doit proposer au moins deux administrateurs et un substitut au Comité RH de l'année suivante. Il ne sera fait appel à l'administrateur substitut qu'au cas où l'un des deux autres administrateurs serait élu par le conseil à titre de président élu.
- Le Comité RH a recommandé deux administrateurs pour compléter la composition du Comité RH de 2022-2023. Le poste de président élu ou présidente élue pour 2022-2023 a été pourvu sans opposition et sera occupé par Nancy Hill. Il n'est donc pas nécessaire de nommer un administrateur ou une administratrice substitut.
- Lors des réunions de février 2021, le groupe des chefs de direction a déterminé que Janet Bradshaw, registraire et chef de la direction de Professional Engineers and Geoscientists Newfoundland, serait la conseillère du Groupe des chefs de direction auprès du Comité RH.

### Action/recommandation proposée

- QUE le conseil nomme l'administratrice et les administrateurs suivants au Comité RH de 2022-2023 :
  - Geoff Connolly, Engineers PEI
  - Michael Wrinch, Engineers & Geoscientists BC

### Autres options envisagées

- Aucune.

### Risques

- Aucune.

### Répercussions financières

- Aucune.

## Avantages

- Une fois ses membres approuvés par le conseil à la réunion de mai, le Comité des ressources humaines peut d'emblée entreprendre son travail de nomination d'administrateurs et d'administratrices à tous les autres comités du conseil et autres affectations, de manière à les faire approuver lors de la réunion de juin du conseil.

## Consultations

- Les processus de mise en candidature et de nomination sont établis dans la politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines (RH)*.
- Dans le cadre du sondage d'autoévaluation des administrateurs et administratrices de 2022, on a demandé à ces derniers d'indiquer les comités auxquels ils aimeraient participer. Des réponses ont été reçues de 18 des 23 administrateurs et administratrices, et en l'absence de réponses, les préférences exprimées dans les sondages d'autoévaluation de 2021 ont été maintenues. Lors de sa réunion du 29 mars, le Comité RH a examiné les résultats des sondages en tenant compte de la diversité, de la représentation des organismes de réglementation de différentes tailles à travers le pays et du niveau approprié de maintien des connaissances requis au sein du comité.

## Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le Comité des ressources humaines de 2022-2023 se réunira pour nommer des administrateurs et administratrices à tous les autres comités du conseil et autres affectations.
- Le personnel mettra à jour l'information publiée dans le site Web.

## Annexe

- Aucune.